

C.R.A.C. N° 55 (2021-2022)

4e session de la 11e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2021-2022

COMPTE RENDU

AVANCÉ

Séance publique de commission*

Commission du logement et des pouvoirs locaux

Mardi 9 novembre 2021

*Application de l'art. 161 du règlement

Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	1
<i>Organisation des travaux</i>	1
<i>Examen de l'arriéré</i>	1
<i>Projets et propositions</i>	1
<i>Projet de décret modifiant le Code de la démocratie locale et de la décentralisation en matière de déficit budgétaire, d'aide régionale et d'utilisation des fonds de réserve ordinaires (Doc. 696 (2021-2022) N° 1) ;</i>	
<i>Proposition de décret modifiant l'article L1314-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, déposée par MM. Antoine, Dispa, Mme Greoli, MM. Desquesnes, Bastin et Collin (Doc. 200 (2019-2020) N° 1)</i>	1
<i>Désignation d'un rapporteur</i>	1
<i>Exposé de M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....	1
<i>Discussion générale</i>	
Intervenants : M. le Président, MM. Dispa, Beugnies, Antoine, Mme Galant, MM. Demeuse, Devin, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....	2
<i>Projet de décret modifiant le Code de la démocratie locale et de la décentralisation en matière de déficit budgétaire, d'aide régionale et d'utilisation des fonds de réserve ordinaires (Doc. 696 (2021-2022) N° 1)</i>	29
<i>Examen et vote des articles</i>	
Intervenants : M. le Président, MM. Beugnies, Dispa, Devin.....	29
<i>Vote sur l'ensemble</i>	30
<i>Confiance au président et au rapporteur</i>	30
<i>Reprise de la séance</i>	30
<i>Interpellations et questions orales</i>	30
<i>Interpellation de M. Antoine à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la possible instauration d'un contrôle technique en matière de logement »</i>	
Intervenants : M. le Président, MM. Antoine, Beugnies, Mme de Coster-Bauchau, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....	30

Question orale de Mme Delporte à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la mise en œuvre du Plan de lutte contre la discrimination au logement »

Intervenants : M. le Président, Mme Delporte, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....36

Question orale de M. Beugnies à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les prêts à taux zéro pour la constitution des garanties locatives de la Société wallonne de crédit social (SWCS) »

Intervenants : M. le Président, M. Beugnies, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....37

Question orale de M. Dispa à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les pistes pour reloger les sinistrés des inondations » ;

Question orale de M. Bastin à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les déshumidificateurs pour aider les inondés »

Intervenants : M. le Président, MM. Dispa, Bastin, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....38

Interpellation de M. Bastin à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la mise sous tension de la réforme du financement des zones de secours » ;

Question orale de M. Beugnies à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le problème du financement des zones de secours »

Intervenants : M. le Président, MM. Bastin, Beugnies, Demeuse, Dispa, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....42

Interpellation de M. Antoine à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'exclusion de certaines communes du bénéfice des aides financières pour les clubs sportifs locaux »

Intervenants : M. le Président, M. Antoine, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....48

Question orale de M. Demeuse à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le Plan d'aide aux communes » ;

Question orale de M. Dispa à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le Plan global d'aide aux communes » ;

Question orale de M. Mugemangango à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la situation financière des communes » ;

Question orale de M. Mugemangango à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le problème du financement des pensions du personnel communal de la Ville de Charleroi »

Intervenants : M. le Président, MM. Demeuse, Dispa, Mugemangango, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....50

Question orale de M. Bastin à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les lieux de culte sous l'autorité de l'Exécutif des musulmans de Belgique »

Intervenants : M. le Président, M. Bastin, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....54

Question orale de M. Antoine à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la rénovation urbaine de la gare de Chastre »

Intervenants : M. le Président, M. Antoine, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....55

Organisation des travaux (Suite).....57

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites.....57

Interpellations et questions orales retirées.....57

Liste des intervenants.....58

Abréviations courantes.....59

Présidence de M. Evrard, Vice-président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- *La séance est ouverte à 9 heures 33 minutes.*

M. le Président. – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le Président. – Je vous propose de débiter notre commission, d'autant plus que le ministre devra nous quitter cet après-midi à 17 heures 30. Je pense que c'est jouable. D'autant plus que l'on m'a flanqué au niveau du cockpit de la présidence d'un clavier avec un chrono, donc ce sera sans doute une invitation à respecter les temps de paroles tout à l'heure lors des interpellations et des questions.

Examen de l'arriéré

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

PROJETS ET PROPOSITIONS

PROJET DE DÉCRET MODIFIANT LE CODE DE LA DÉMOCRATIE LOCALE ET DE LA DÉCENTRALISATION EN MATIÈRE DE DÉFICIT BUDGÉTAIRE, D'AIDE RÉGIONALE ET D'UTILISATION DES FONDS DE RÉSERVE ORDINAIRES (DOC. 696 (2021-2022) N° 1)

PROPOSITION DE DÉCRET MODIFIANT L'ARTICLE L1314-1 DU CODE DE LA DÉMOCRATIE LOCALE ET DE LA DÉCENTRALISATION, DÉPOSÉE PAR MM. ANTOINE, DISPA, MME GREOLI, MM. DESQUESNES, BASTIN ET COLLIN (DOC. 200 (2019-2020) N° 1)

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen :
- du projet de décret modifiant le Code de la démocratie locale et de la décentralisation en matière de déficit budgétaire, d'aide régionale et

d'utilisation des fonds de réserve ordinaires (Doc. 696 (2021-2022) N° 1) ;

- de la proposition de décret modifiant l'article L1314-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, déposée par MM. Antoine, Dispa, Mme Greoli, MM. Desquesnes, Bastin et Collin (Doc. 200 (2019-2020) N° 1).

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. – M. Demeuse a déjà été désigné en qualité de rapporteur.

Je suggère qu'il soit également désigné en qualité de rapporteur pour la proposition de décret modifiant l'article L1314-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, déposée par MM. Antoine, Dispa, Mme Greoli, MM. Desquesnes, Bastin et Collin (Doc. 200 (2019-2020) N° 1).

À l'unanimité des membres, M. Demeuse est désigné en qualité de rapporteur.

Exposé de M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Mesdames et Messieurs les Députés, souvenez-vous, en suite de la crise du covid, nous avons pris collectivement une série de mesures d'assouplissement budgétaire en faveur des finances communales. C'est *in specie* l'arrêté de pouvoirs spéciaux n° 46 du Gouvernement qui a été confirmé par décret le 3 décembre 2020.

Il avait été convenu qu'une évaluation serait réalisée pour le 31 mars 2021 au plus tard. Cette évaluation portait sur les prévisions budgétaires reprises dans les budgets initiaux 2020, finaux 2020 et comptes 2021, disponibles au début du mois de février 2021. Il s'agissait donc d'une photographie, à un moment déterminé, établie sur des bases non définies, qui ne présuait en rien de la situation réelle et à venir des pouvoirs locaux. En effet, seuls les comptes permettent donc d'avoir une situation plus précise, en l'occurrence celle de l'impact réel que le covid... Vous écoutez les

informations comme moi, vous savez que nous n'en sommes pas tout à fait sortis.

Je rappelle d'ailleurs que cette évaluation est disponible sur le site du SPW Intérieur dans son Cahier des finances locales n° 9.

Il est également prévu d'effectuer une nouvelle évaluation des effets de la crise sanitaire sur les finances communales, en ce compris les impacts sur les CPAS. Au-delà de cette crise sanitaire, il m'apparaît plus évident que l'impact des inondations que nous avons malheureusement connues cet été a une incidence sur les finances communales et ne pourra être occulté dans cette nouvelle évaluation.

Néanmoins, on peut d'ores et déjà prévoir que deux des recettes les plus importantes pour les communes, à savoir les additionnels communaux à l'IPP et au précompte, seront impactées. Ainsi, la dernière réestimation du Fédéral pour l'année 2021 s'élève à 952,7 millions d'euros, hors communes du ressort de la Communauté germanophone et frais de gestion, alors que l'estimation initiale était de 987,6 millions d'euros. À comparer également la dernière réestimation de l'année 2019 qui s'établissait à 1 016,4 millions d'euros.

Il faut s'attendre également à des incidences au niveau du précompte immobilier, non seulement eu égard à la crise sanitaire, mais également aux inondations, puisque certains immeubles ont été détruits. Toutefois, ces dernières sont liées à des demandes de dégrèvement pour lesquels le SPW Fiscalité devra en évaluer l'ampleur.

Enfin, il y aura les effets sur d'autres postes, tels que les taxes et redevances locales, les dotations aux CPAS, les dividendes, ces postes n'étant pas exhaustifs.

Il découle de ces différents constats que, à tout le moins, l'année 2022 subira encore les conséquences des différents effets négatifs de la crise, qu'il s'agisse du Fédéral ou des entités fédérées, mais aussi des pouvoirs locaux en ce compris les CPAS et autres entités locales.

Dès lors, les règles budgétaires ordinaires des pouvoirs locaux étant strictes et pouvant constituer un réel frein pour ceux-ci dans leurs missions aux citoyens dans le cadre de la mission qu'on leur confie relativement à la relance socioéconomique globale, il était incontournable de reconduire, voire d'adapter, les règles dérogatoires qui ont été prises pour les exercices 2020 et 2021.

C'est donc l'objet de ce projet de décret qui prévoit d'autoriser la possibilité de déficit en 2022, à un pourcentage de 5 % découlant des effets de la crise. Cette possibilité avait été établie, rappelez-vous, à 3 % en 2020 et 5 % en 2021. Comme en 2020 et 2021, la possibilité de recourir à des crédits CRAC avec prise en charge des intérêts, par la Région, pour les communes

dont l'équilibre, au global du service ordinaire, n'est pas atteint en raison de l'impact de la crise sanitaire.

Troisièmement, poursuivre la possibilité de rapatriement des fonds de réserve à l'exercice propre du service ordinaire en assouplissant encore cette possibilité, en autorisant, au-delà de l'objectif d'équilibre, son recours à la constitution de provisions. Au-delà de ces mesures, je rappellerai que, à partir de l'année 2022, un décalement a été mis hors balise ; les investissements qui sont réalisés dans le cadre de la PIV – politique intégrée de la Ville – ainsi que l'ensemble des investissements qui sont réalisés et subsidiés dans le cadre des différents investissements du Plan de relance. En outre, pour les communes reprises dans le périmètre régional des inondations reconnues comme calamité naturelle, les investissements qui y sont liés ont également été mis hors balise : les investissements liés aux inondations, aux travaux de réparation, aux rénovations, aux reconstructions, et pour l'ensemble des communes, aux investissements qui concernent les travaux préventifs destinés à limiter les impacts de ce type de catastrophe à l'avenir.

J'en terminerai en précisant que l'Union des villes et des communes s'est montrée très satisfaite des mesures qui vous sont soumises aujourd'hui. J'espère donc obtenir un large consensus de notre commission.

M. le Président. – Je vous remercie Monsieur le Ministre et je dois vous adresser les salutations du Président, M. Courard, qui est retenu en mission à l'étranger. Il nous adresse ses meilleures salutations matinales.

Discussion générale

M. le Président. – Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à M. Dispa.

M. Dispa (cdH). – Je ne doute pas que des collègues interviendront et sur les bancs du cdH en tout cas, mon excellent collègue, M. Antoine ne manquera pas de prolonger mon intervention.

Merci, Monsieur le Ministre, pour la présentation de ce projet de décret. En matière de finances communales, les attentes des communes, des municipalistes, des gestionnaires des pouvoirs locaux sont très grandes tant les problèmes financiers auxquels ils sont confrontés sont importants. La dernière étude de Belfius l'a rappelé, les enjeux auxquels les communes sont confrontées sont très nombreux et d'une ampleur très importantes, ne serait-ce qu'au regard des perspectives de dépenses liées aux problématiques des pensions. Il y a toute une série d'autres difficultés que l'on connaît et que l'on évoque régulièrement ici en commission. La crise covid-19 a ajouté des difficultés à toutes celles qui préexistaient mais elle n'apporte finalement qu'une part du problème. Les problèmes sont beaucoup plus

importants que ceux qui sont spécifiquement liés à la crise covid-19.

Par rapport à cette attente des pouvoirs locaux, le décret que vous proposez est assez minimaliste, si j'ose dire, puisqu'il ne répond pas à l'ensemble des défis, ce n'est pas son objectif. On est dans une approche qui, sur ce texte-ci, est assez minimaliste. L'Union des villes et des communes, dont vous dites qu'elle est très satisfaite des mesures contenues, précise cependant dans son avis, que les mesures contenues dans le projet de décret, qui soient des mesures d'assouplissement budgétaire, n'offrent pas de vraies solutions aux problèmes financiers des communes, qu'ils soient structurels ou conjoncturels. Il y a donc une forme d'insatisfaction par rapport à l'attente des communes sur l'ensemble des problèmes et des mesures que vous proposez et qui sont ici un peu « rikiki » finalement puisqu'elles prolongent simplement les mesures qui avaient été prises par l'arrêté de pouvoirs spéciaux. Belfius a listé l'ensemble des problématiques. Je ne veux pas y revenir, mais l'on sait que l'augmentation des aides sociales est spectaculaire au niveau des CPAS, le nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale explose, les dépenses de fonctionnement augmentent, les charges de transfert sont très importantes, la problématique des charges des pensions, en particulier fait vraiment peser une épée de Damoclès sur les finances locales.

La réponse à ces difficultés, à ces défis, on présume qu'elle viendra via ce Plan global d'aides aux communes, dont on nous parle depuis maintenant 18 mois. Jusqu'à présent, c'est un peu l'Arlésienne.

Au début de la crise covid, le prédécesseur du ministre Collignon avait déjà annoncé qu'il fallait un plan global, un plan important permettant d'appréhender l'ensemble des difficultés. Ce plan devait être déposé sur la table du Gouvernement durant l'été – je vous interrogerai tout à l'heure, lors des questions orales, sur l'état d'avancement de ce plan global –, mais, pour le moment en tout cas, force est de reconnaître que l'on n'a rien vu venir. Ce sera le plat consistant. Ce que vous nous présentez ici, ce sont finalement les zakouski, une sorte de mise en bouche. Nous devons nous en satisfaire.

(Réaction d'une intervenante)

C'est mieux que rien, certes, mais ce n'est tout de même pas très spectaculaire.

Finalement, le décret que vous nous proposez – c'est ma troisième observation –, je le juge un peu minimaliste. C'est un peu un décret par défaut, dans la mesure où ce que l'on attend, c'est le plan global. Ici, on a une mesure intermédiaire d'assouplissement budgétaire. Ce décret est une sorte de décret de confirmation. Vous aviez pris des mesures par le biais des pouvoirs spéciaux et les arrêtés pris ont été ratifiés, comme il se doit, par des décrets de confirmation. Ici,

finalement, le projet de décret vise simplement à confirmer la circulaire budgétaire, puisque celle-ci a été envoyée aux communes et elle contenait déjà les mesures qui sont maintenant coulées dans ce texte décréto. Il n'y a rien de nouveau par rapport à ce que la circulaire avait annoncé.

Du point de vue de l'ordonnancement juridique et de la hiérarchie des normes, c'est, quelque part, peu enthousiasmant de se dire que, ici, au niveau du Parlement, nous en sommes à prouver, confirmer, donner une base légale, décrétole à cette circulaire budgétaire. On est au niveau d'une circulaire budgétaire à ce stade.

C'est aussi un décret que je qualifierais de tardif par rapport notamment à la proposition de décret que le cdH avait déposée en juin 2020, puisque, à l'époque – souvenez-vous, on en a discuté ensuite en commission –, nous avons considéré que les mesures prises dans le cadre des pouvoirs spéciaux seraient insuffisantes. Vous aviez pris des mesures pour l'exercice 2020 et 2021. Dans notre proposition de décret, nous disions que ce ne serait pas suffisant et que les impacts de la crise covid se manifesteraient dans les exercices ultérieurs, notamment par l'impact sur les recettes fiscales. Nous proposons donc des mesures permettant d'autoriser les déficits en 2022 et en 2023. Ici, d'une certaine manière, vous nous donnez raison a posteriori, puisque, à l'époque, la majorité n'avait pas voulu de ces propositions. Je me souviens que le MR, en commission, disait d'ailleurs que notre proposition allait créer une sorte d'endettement structurel dans le chef des communes ; raison pour laquelle vous ne vouliez pas envisager une autorisation du déficit pour l'exercice au-delà de l'année 2021. Maintenant, vous venez avec un texte qui autorise ce déficit en 2022. Nous nous y attendions. Nous vous l'avions dit. Ce n'est donc pas une surprise. Mieux vaut tard que jamais. C'est une façon pour nous d'obtenir satisfaction, avec un an de retard.

Cette satisfaction demande tout de même à être nuancée et elle appelle un certain nombre de questions. Vous nous proposez, pour 2022, d'autoriser un déficit à l'exercice propre à concurrence de 5 %. Je voudrais vous demander à quoi correspond ce pourcentage. Est-ce simplement la reconduction du montant qui avait été prévu en 2021 ? Vous aviez fixé 3 % – vous l'avez rappelé – en 2020 et 5 % en 2021. Avez-vous simplement prolongé la mesure sur 2022 en gardant le pourcentage antérieur ou y a-t-il eu une analyse d'impact sur les finances locales de la crise covid ?

Dans l'exposé des motifs, Monsieur le Ministre, vous nous dites à quel point les impacts sont importants sur les finances des communes au niveau des recettes et au niveau des dépenses, et ce, tant directement qu'indirectement, dites-vous.

Important sur l'ensemble des entités. Pas seulement les communes, mais aussi les centres publics d'action

sociale. OK, les impacts sont très importants, mais y a-t-il une forme d'objectivation de ces impacts ?

Vous venez de nous donner en introduction quelques chiffres sur l'impact en termes d'additionnels à l'IPP ou au PRI, mais je présume qu'il y a eu, dans les travaux du Gouvernement, une analyse d'impacts un peu plus fouillée.

Honnêtement, j'aurais trouvé normal qu'elle soit jointe aux documents qui sont soumis au Parlement et que nous puissions en prendre connaissance. La *task force* qui a été mise en place pour préparer le plan global et pour suivre de près l'état des finances locales travaille depuis des mois. À de très nombreuses reprises, j'ai demandé, ici en Commission, que l'on puisse être informé de l'état d'avancement de ces travaux, recevoir des rapports intermédiaires, recevoir une présentation, voire les conclusions finales.

À aucun moment il ne nous a été donné d'entendre un représentant de la *task force*, ni de prendre connaissance d'un rapport ou d'un document.

Je trouve honnêtement qu'il y a là une vraie difficulté. Monsieur le Ministre, Monsieur le Président, je me permets aussi de me tourner vers vous parce que je trouve qu'en termes d'accès à l'information, le compte n'y est pas. Si je veux faire le parallèle avec les pouvoirs locaux, puisque c'est de cela qu'il s'agit, il me semble que nous avons ici moins de facultés, moins d'accès aux documents. Nous bénéficions de moins de transparence qu'au niveau local. Le moindre conseil communal peut demander la production d'une pièce. On n'imagine pas qu'une délibération portant sur les finances locales qui soit soumise au conseil communal, à l'assemblée législative locale, ne puisse pas être accompagnée de toutes les pièces préparatoires.

Nous, ici, ce droit de regard, en quelque sorte, nous n'en disposons pas puisque nous n'avons pas connaissance des rapports qui ont été établis par la *task force*.

Je me permets de réitérer les demandes que j'ai déjà formulées antérieurement. C'est que nous puissions entendre les représentants de la *task force* ou, à tout le moins, que nous puissions recevoir les rapports objectifs qui permettraient de justifier notamment ce pourcentage de 5 % ou, en tout cas, de prendre la mesure exacte chiffrée, mathématique, des perspectives de déficit, non plus seulement sur base des prévisions initiales, mais sur base des données plus complètes dont, maintenant, vous disposez puisque vous avez reçu l'ensemble des comptes 2020 des communes.

Si j'ai bien vu, au mois de juin, le Gouvernement wallon a pris connaissance d'un rapport intermédiaire et il était prévu – je le vois dans l'avis de l'inspection des finances – une actualisation de l'analyse d'impacts pour le 15 octobre 2021.

Juin 2021, une analyse d'impacts sur base des comptes 2020, peut-on en disposer ? Octobre 2021, une actualisation de l'analyse, peut-on en disposer ?

Je trouve que sans ces documents-là, objectivement, le dossier que vous nous présentez manque de transparence et, surtout, les chiffres que vous proposez manquent de fondement dûment justifié par des données macro-budgétaires et macro-comptables qui, pour le moment, font défaut.

Pourquoi ces 5 % finalement ? C'est difficile de les valider. On peut a priori considérer que c'est autant qu'en 2021 donc c'est plutôt bien, mais c'est difficile de les valider sur une base objective.

Deuxième élément supplémentaire, vous nous proposez un texte pour 2022. C'est déjà mieux que ce qui avait été envisagé initialement puisque votre première proposition, dans le cadre des pouvoirs spéciaux, ne portait que sur les exercices 2020 et 2021. Qu'en est-il pour la suite ? Qu'en est-il pour 2023 et pour 2024 ?

Je pose la question parce que dans la proposition de décret qui est jointe à notre discussion, le cdH proposait une vraie trajectoire. Nous proposons de tendre vers l'équilibre à l'horizon 2024 et d'avoir une réduction progressive des autorisations de déficit depuis 2020 jusque 2024.

Quelle sera la position de la Région wallonne par rapport aux exercices 2023 et 2024 ? Considérez-vous que les communes devront être à l'équilibre en 2023, puisqu'il n'y a pas de mesure concernant 2023 ?

Cela me paraît totalement illusoire, parce que, en donnant l'autorisation d'un déficit de 5 % pour 2022, il faut mesurer de quoi l'on parle. Pour une commune dont le budget est de 20 millions d'euros, c'est une possibilité de déficit, à l'exercice propre, de 1 million d'euros. C'est important et il est totalement illusoire de penser que, à l'exercice budgétaire suivant, ce déficit pourra être effacé. Je ne crois pas que, en 2023, l'on revienne à la normale.

Vous devrez donc sans doute revenir avec un nouveau texte qui autorisera à nouveau un déficit. Cela nous pose problème, parce que nous considérons que, en matière de gestion des finances locales en particulier, mais cela vaudrait aussi – oserais-je le dire – pour les finances de tous les niveaux de pouvoir, y compris le niveau régional, c'est important d'avoir une visibilité sur les exercices à venir, d'avoir une prévisibilité.

Ici, les communes n'ont aucune indication sur la trajectoire dans laquelle elles devront s'inscrire. Nous pensons, au niveau du cdH, qu'il faut impérativement fixer cette trajectoire pour que l'on puisse tendre vers l'équilibre à l'horizon 2024. En 2023, il faudra sans doute trouver une situation un peu intermédiaire. C'est la raison pour laquelle nous allons déposer un

amendement. Pour l'année 2022, vous autorisez un déficit de 5 % – et j'espère que vous pourrez nous justifier ce pourcentage-là, mais on en prend acte –, mais dès lors que vous autorisez 5 % en 2022, dès lors que, en 2024, année de la fin de la législature communale, il nous paraît impératif de revenir à l'obligation d'équilibre et nous proposerons que, en 2023, il y ait une autorisation de déficit à concurrence de 2,5 %. C'est un peu arbitraire, mais, au moins, de la sorte, on a...

(Réaction de M. le Ministre Collignon)

Oui. La justification, c'est une trajectoire de retour à l'équilibre, une trajectoire progressive. C'était déjà notre motivation lorsque nous avons déposé la proposition de décret : tenir compte des difficultés, mesurer leur ampleur, accompagner les communes, mais les inciter à revenir à l'équilibre.

Je voudrais vraiment vous entendre sur votre état d'esprit par rapport aux exercices futurs. Il me semble que l'on doit nécessairement s'inscrire dans une certaine forme de durée. Il y a beaucoup d'aléas, mais il s'agirait, à tout le moins, que les balises soient fixées. La Région ferait bien de le faire pour ses propres prévisions budgétaires. C'est important que les communes puissent le faire, parce qu'elles le souhaitent ; elles travaillent dans une perspective de moyen terme.

J'ai une autre considération, si vous le permettez. Les mesures que vous proposez, je les ai qualifiées de « riquiqui ». Je ne vais pas dire que ce sont des mesurette, il y a des mesures d'assouplissement budgétaire qui sont bienvenues. Honnêtement, elles sont indispensables, donc c'est bien.

Pour le reste, c'est un peu comme si vous disiez aux communes qui ont la tête sous l'eau, en autorisant le déficit à l'exercice propre à hauteur de 5 % : « Je ne vais pas vous sortir la tête de l'eau, mais je vous autorise à boire la tasse ». C'est un peu cela l'autorisation de déficit que vous décrétez. Cela n'est pas une aide véritable.

Vous me direz qu'il y a les prêts CRAC pour les communes qui sont en déficit à l'exercice global. OK, mais il faudrait que l'on fasse le point là-dessus, parce que, jusqu'à présent, cette formule du prêt CRAC n'a pas rencontré un très grand succès sur base des chiffres que vous nous avez communiqués.

Il y a un an, quand je vous interrogeais, vous me disiez que seules deux communes – on les connaît – avaient sollicité des prêts CRAC pour des montants très inférieurs aux masses budgétaires que vous aviez dégagées. Vous aviez dégagé un montant de 160 millions d'euros pour les années 2020 et 2021, si je ne me trompe, 40 millions d'euros pour 2020 et 120 millions d'euros pour 2021.

Sur base des chiffres que vous nous aviez communiqués, il y avait une demande assez dérisoire de 10 millions d'euros en 2020, de 5 millions d'euros en

2021. Ce sont des chiffres de l'Inspection des finances au moment où elle rentre son avis en juin de cette année-ci.

Cela nous a d'ailleurs amenés à conclure que le financement de ces mesures-ci allait puiser dans le solde de l'enveloppe qui avait été dégagée pour le CRAC, puisque l'on n'avait pas engagé grand-chose sur les montants disponibles. Vous pouviez prolonger sans difficulté le dispositif sur 2022 avec les montants qui avaient été dégagés au bénéfice du CRAC.

Où en est-on maintenant, puisqu'il est prévu que les communes sollicitent le bénéfice à la date du 30 octobre au plus tard de l'exercice en cours ? Quels sont les montants sollicités par les communes sur l'exercice 2021 ?

Honnêtement, sur base des premiers chiffres dont on disposait, la formule faisait un peu flop, puisque manifestement elle ne rencontrait pas un vrai succès. Elle ne rencontrait donc pas – c'est en tout cas la conclusion que l'on pouvait en tirer à l'époque – les besoins réels des communes. Est-ce davantage le cas maintenant ?

En tout cas l'Union des villes et communes de Wallonie a dit – et nous le disions déjà dans la proposition de décret – que la Région prend en charge les intérêts. C'est bien, mais les communes continuent à assumer la charge de remboursement du prêt. C'est donc une espèce d'avance de trésorerie, ce n'est pas une aide véritable, ce n'est pas une aide réellement. C'est la raison pour laquelle nous avons proposé, dans la proposition de décret, qu'il n'y ait pas seulement des prêts remboursables, mais qu'il y ait de véritables aides, des subventions allouées aux communes.

Dans la présentation qui avait été faite à l'époque de notre proposition, on faisait d'ailleurs référence au ministre-président qui disait que la Région wallonne n'attendait pas seulement de l'Europe des prêts, mais qu'elle avait besoin d'argent sonnante et trébuchant. Sinon, c'était un peu chanter Ramona, disait-il.

Ici, on est toujours dans le même dispositif.

(Réaction d'un intervenant)

En effet, je viens d'y faire allusion.

On peut donc continuer à chanter comme Ramona, mais honnêtement il faudrait peut-être que l'on passe à autre chose. Au-delà du mécanisme de prêt remboursable, nous plaïdons donc pour qu'il y ait aussi des aides sonnantes et trébuchantes.

Je savais qu'en parlant de Ramona j'allais dissiper un peu votre attention, mais je ne voudrais pas vous éloigner de l'essentiel.

L'essentiel est de prendre la mesure des difficultés et de se dire que peut-être, au-delà des prêts qui rencontrent peu de succès dans le chef des communes, il faut aussi se donner la possibilité d'octroyer des aides réelles. Nous le proposons dans notre propre texte dès 2020, et nous le reproposez ici au travers d'un amendement pour que, au-delà des prêts, une aide sonnante et trébuchante puisse être, si nécessaire, octroyée par le Gouvernement wallon via le CRAC qui dispose de très importantes liquidités. Le rapport de la Cour des comptes fait état de plus de 0,5 milliard d'euros disponibles sur les comptes du CRAC, si je ne me trompe. Les moyens sont donc bien là.

Cela permettrait ainsi de répondre à une demande de l'Union des villes et communes qui, certes, prend acte des mesures techniques qui sont ici contenues dans votre projet de décret, mais qui a clairement dit que ce n'était pas une réponse aux problèmes structurels, et qui demandait surtout la possibilité de cette aide réelle. Nous introduisons donc un amendement pour que, au-delà des prêts, il puisse y avoir cette aide ; sans quoi je trouve que les mesures manquent un peu d'ambition et l'on ne se donne pas vraiment les moyens de venir à la rescousse des communes qui en ont besoin.

Un autre élément puis je conclurai, Monsieur le Président. Il nous semble aussi que, si le texte manque un peu d'ambition par rapport au dispositif d'aide auquel on pourrait recourir, notamment via des subventions au-delà des prêts remboursables, il manque également un peu d'ambition au niveau des besoins d'investissements des communes. Vous avez vous-même, dans votre exposé, évoqué le fait que certaines dépenses sont mises hors balise d'emprunt. Il y aurait beaucoup à dire sur cette balise d'emprunt qui est une vraie contrainte pour les communes.

Elles ont la contrainte d'être à l'équilibre et c'est bien normal. Pour la plupart d'entre elles, elles s'y tiennent. La contrainte de la balise pour l'emprunt est une contrainte supplémentaire qui vient compliquer le travail des communes et qui a freiné leur capacité ou leur volonté d'investissement.

C'est un choix que vous portez. On peut, d'une certaine manière, le comprendre, mais en même temps c'est un choix auquel vous apportez vous-même un certain nombre de dérogations. Vous l'avez dit. Dans la circulaire budgétaire un certain nombre de latitudes sont laissées, notamment pour les communes qui vont bénéficier de la politique de la ville. Celles qui vont être subsidiées dans le cadre des moyens importants que vous avez dégagés. Ce sont, pour l'essentiel, les grandes communes, les communes les plus importantes, qui vont s'exonérer de la balise d'emprunt pour le financement de ces investissements.

D'autres communes pourront également s'en exonérer pour certains projets qui auront été

subventionnés par la Région wallonne dans le cadre du Plan de relance.

Vous-même, vous considérez que cette balise d'emprunt a ses limites et qu'il faut s'en affranchir à certains moments. Sur cela, on se rejoindra.

L'Union des villes a une position plus extrême puisqu'elle voudrait que l'on puisse s'affranchir purement et simplement de la balise d'emprunt. Je trouve que c'est un débat que l'on pourrait avoir, à un moment donné. Effectivement, c'est une contrainte, c'est un frein alors que l'on sait que pour la relance on a besoin de tous les investisseurs et que les communes sont des investisseurs publics très importants. On devrait avoir ce débat sur la balise.

Mais, en toute hypothèse, il nous semble – du côté du cdH – que l'on doit aller plus loin dans l'assouplissement par rapport à cette contrainte de la balise d'emprunt et que l'on doit assouplir, élargir, le champ des investissements hors balises d'emprunt. Nous faisons une proposition, nous déposons un amendement pour que très clairement les investissements liés à la lutte contre les dérèglements climatiques, qui est une lutte essentielle, que ces investissements-là soient clairement autorisés, indépendamment de toute balise d'emprunt.

Les communes, vous l'avez dit, sont, en plus du covid, confrontées à la problématique des inondations. Certaines d'entre elles sont confrontées à d'immenses difficultés de reconstruction, mais toutes les communes, ou quasi toutes, sont confrontées à la nécessité d'anticiper de futures crises climatiques, d'anticiper potentiellement de futures inondations, de futurs impacts et doivent financer des travaux, ne serait-ce que la création de bassins d'orage, l'aménagement de lits de rivières, la création de dispositifs anti-inondations.

Nous plaçons pour que tous ces investissements-là, qui sont des investissements indispensables au regard des défis climatiques et pour les générations futures, et pour la sécurité immédiate de nos concitoyens, puissent s'effectuer hors balise et dans le même esprit nous plaçons – on est ici au moment où se déroule la COP26 – pour que tous les investissements énergétiques soient autorisés en dehors de toute balise d'emprunt.

Certaines mesures auront déjà été prises notamment les investissements dans les bâtiments scolaires. Pourquoi s'en tenir aux seuls bâtiments scolaires ? Il nous semble que tous les travaux d'amélioration énergétique des bâtiments devraient être encouragés et je n'en suis pas convaincu.

Pour que les choses soient très claires, nous déposons un amendement pour que l'ensemble des communes puisse s'exonérer de cette balise d'emprunt à la fois pour la lutte contre les dérèglements climatiques et pour les investissements énergétiques.

Dernier mot et j'en termine, ce n'est sans doute pas le plus important, mais ce projet de décret contient deux articles. Quand je dis qu'il est assez minimaliste. L'un de ces deux articles concerne l'entrée en vigueur. C'est d'ailleurs un article un peu étonnant, c'est l'article deux. Vous disiez, dans votre avant-projet, que le décret entrerait en vigueur pour les budgets communaux 2022. Puis sur base de la remarque du Conseil d'État, vous avez modifié cet article deux pour dire : « On va le faire rétroagir à la date du 1er juillet 2021 ».

En tout cas, l'article dit que le texte produira ses effets au 1er juillet 2021. J'ai envie de vous demander quels sont les effets qui vont être produits par le texte au 1er juillet 2021.

Il n'y a aucun effet : le texte que vous nous proposez, qui apporte certaines modifications au Code de la démocratie locale, ne porte que sur 2022.

L'autorisation du déficit à hauteur de 5 %, c'est pour 2022. La possibilité de rapatrier les fonds de réserve dans l'exercice propre, c'est pour 2022. La possibilité de solliciter des prêts, c'est pour 2022. Ce texte, qui est rétroactif – ce qui est d'ailleurs un peu gênant pour l'éminent juriste que vous êtes puisque ce principe de rétroactivité est quand même un peu contraire à tous les principes de bonne légistique –, l'est de manière un peu inutile puisqu'il ne produit aucun effet, si ce n'est peut-être – à moins que vous m'apportiez un autre élément de réponse – de donner une base légale à votre circulaire budgétaire.

La circulaire budgétaire que vous avez prise, qui autorise des déficits pour 2022 est, d'une certaine manière, illégale. Finalement, ce décret – cela confirme ce que je disais tout à l'heure – est bien un décret de ratification, qui a pour seul effet de donner une base légale à votre circulaire budgétaire.

C'est un dernier élément que je voulais épingler puisque au total, le texte que vous nous présentez n'est pas inintéressant – il est même nécessaire –, mais il nous paraît largement insuffisant au regard de l'ampleur des défis auxquels les communes sont confrontées. Il est insatisfaisant et insuffisant par rapport à un volant d'aides qui aurait pu être élargi pour mieux tenir compte des difficultés des communes, non seulement pour l'exercice 2022, mais également pour les exercices 2023 et suivants.

M. le Président. – La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). – Je ne vais pas être trop long puisque beaucoup de choses ont déjà été dites par mon collègue. On est ici, une nouvelle fois, pour prolonger les mesures mises en place pour soulager les communes par rapport aux effets de la crise covid. Je dis bien soulager parce que l'on est plus ici dans le traitement des symptômes, mais pas vraiment de la maladie. On autorise les déficits et les emprunts au CRAC, mais on ne donne pas vraiment de solutions structurelles.

C'est d'ailleurs ce que souligne l'Union des villes et communes wallonnes. Vous nous avez dit qu'ils étaient très satisfaits du projet de décret, mais ce n'est pas ce que nous avons lu. Au contraire, ils disent que les mesures qui sont proposées jusqu'ici n'offrent pas de vraies solutions aux problèmes financiers des communes et qu'ils attendent, comme nous, impatiemment le Plan global d'aide aux communes qui est promis depuis des mois, comme l'a rappelé à juste titre mon collègue du cdH.

On aurait toutefois souhaité qu'une aide directe aux communes soit présente dans ce décret pour déjà répondre aux besoins des pouvoirs locaux, comme le propose le cdH dans son décret, mais sans attendre le Plan d'aide global. On espère donc que le Plan arrivera bientôt, mais surtout qu'il sera à la hauteur des besoins des communes, car c'est dès aujourd'hui que les communes ont besoin d'un refinancement important de la part de leur pouvoir de tutelle.

Je vais rejoindre la critique de mon collègue du cdH. Cela fait des mois que l'on attend ce Plan. Cela fait des mois que la *task force* sur les finances travaille à ce plan et on n'a eu aucun document, aucun rapport intermédiaire.

Pourquoi une telle opacité dans ce travail qui devrait, au contraire, se nourrir de la richesse des réflexions des parlementaires ?

Sur le projet en tant que tel, nous nous posons des questions sur les prêts du CRAC et l'évaluation que vous faites de la mesure. Initialement, il avait été envisagé que le montant des prêts que le CRAC pourrait octroyer s'élèverait à maximum 160 millions d'euros sur la période 2020-2021. Pourtant, seulement près de 15 millions d'euros ont été sollicités. Comment expliquez-vous ce faible montant ?

Enfin, le suivi que le CRAC réalisera par la suite peut être problématique. D'ailleurs, l'Union des villes et communes demande bien que celui-ci « se limite bien à un suivi léger basé sur la seule vérification de l'équilibre budgétaire ». Il ne faudrait pas que ces prêts servent de prétexte pour l'application de politiques d'austérité chez les communes qui en bénéficieraient.

Quelles mesures seront prises pour que des communes qui n'arrivent pas rapidement à se mettre à l'équilibre et qui quitteront alors le mécanisme de plan de gestion spécifique à la situation engendrée par le covid-19, elle ne soit pas placée sous un plan de convergence dit classique.

M. le Président. – La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (cdH). – Je suis heureux de retrouver M. le Ministre et nos collègues pour un débat essentiel qui tombe à point nommé, au lendemain d'une très importante commission et d'une discussion approfondie que nous avons eue hier en Commission du budget.

Je veux d'emblée inscrire mon propos dans le débat de qualité que nous avons eu hier autour de la présentation au nom du groupe d'experts par Jean Hilgers des finances et de la trajectoire des finances régionales. Son propos était suffisamment alarmiste pour que, une fois pour toutes, les élus que nous sommes, opposition et majorité, c'est le cas pour aujourd'hui, mais la donne peut encore changer au lendemain des élections de 2024, puisque le groupe d'experts a tracé une trajectoire à l'aune de 10 ans, jusqu'en 2030.

Ce qui est intéressant, vous l'avez entendu au Gouvernement, puisque c'était votre apéritif aussi au moment du round budgétaire, c'est que le groupe d'experts, à l'unanimité – c'est suffisamment rare pour le souligner, alors qu'il y a là une diversité d'opinions, de fonctions et d'expériences dans le chef des différents experts – a émis trois hypothèses, la dévolution des points de base qui attendent la Région : 100, 250 et 400 points de base.

Le groupe d'experts a repris – on peut le contester, d'ailleurs M. Cornillie avait pris ses distances par rapport à cette hypothèse, et je ne suis pas loin de penser comme lui – l'hypothèse la plus favorable, c'est-à-dire 100 points de base d'augmentation. Ce qui fait que, toute chose restant égale, en 2030, le poids de la charge de la dette en Région sera de 1 milliard d'euros. Nous sommes un peu au-delà de 600 millions d'euros pour le moment, vous imaginez l'incidence de cette dette, dette dont la Cour des comptes dit qu'elle devrait se chiffrer autour de 45 milliards d'euros en 2024, donc bien davantage encore en 2030.

Tout cela a fait dire aux experts qu'il y avait deux considérations fondamentales pour la Région wallonne : d'une part, se donner une trajectoire – tiens, c'est exactement ce que M. Dispa réclame, et avec raison, pour les finances locales –, et d'autre part une trajectoire de responsabilité, c'est-à-dire de retrouver rapidement une situation budgétaire et financière qui soit soutenable. C'est exactement ce que nous proposons aussi pour les communes.

C'est le travail que le Gouvernement réalise – en cela, je ne peux que féliciter M. le Ministre Crucke, je ne suis pas toujours d'accord avec lui, mais au moins sur la méthode nous pouvons nous retrouver – pour avoir une trajectoire responsable. C'est très simple, c'est une crémaillère, avec 150 millions d'euros d'économie la première année, 300 millions, 450 millions, 600 millions, 750 millions d'euros, pour arriver à 1,5 milliard d'euros en 2030. On imagine bien l'importance d'un tel effort d'économie. Bien sûr, 150 millions d'euros ou, pour être tout à fait précis, 1 % des recettes, ce qui veut dire que les 150 millions d'euros pourraient devenir 160 millions, puis 320 millions et ainsi de suite pour les années futures. La première année, probablement que ce sera facile, encore

que, nous n'en avons pas eu communication, qu'une rumeur circule, que ce serait repoussé à l'ajustement.

C'était l'extrême conclusion de Jean Hilgers hier, et je pense que sa prestation a régalé au moins l'intellect de chacun. Il disait pour conclure : « S'il n'y a pas des économies structurelles, existantes et dans le cadre d'une trajectoire, la Wallonie ne s'en sortira pas ». Il évoquait même une réaction tardive, mais brutale, des marchés, pouvant même dépasser 400 points de base. C'est-à-dire que ce ne sont pas tellement les taux d'intérêt qui nous affecteraient, mais ce serait davantage le *spread*, c'est-à-dire la confiance que les investisseurs portent ou non à la Région wallonne. On va par exemple avoir la visite de Moody's, que beaucoup redoutent, et avec raison ; s'il n'y a pas, disait Jean Hilgers hier, une histoire ou un scénario...

(Réaction d'un intervenant)

Pardon ? La marche.

C'est cela qui fait toute la difficulté.

Mais cela veut dire – et croyez bien que je ne m'égare pas – ce qui sera vrai pour la Région le sera aussi – pardonnez-moi pour le propos impropre – pour ses filiales, c'est-à-dire pour les communes.

Nous sommes aujourd'hui à un moment de grande vérité.

Vous savez que, tant bien que mal, j'essaie de suivre les questions budgétaires. Souvent, on me l'a reproché, trouvant que j'étais trop Cassandra.

Même avant les inondations, et même hors covid-19, nous avons un rythme de dépenses qui est supérieur à celles que nous avons connues les années précédentes.

Il y a donc déjà là une interrogation en tant que telle.

Nous avons fait recours à l'emprunt. Je dirais même parfois on s'est même goinfrés d'emprunt parce que c'était tellement de l'argent facile à bon compte avec des intérêts négatifs que nous aurions été stupides, selon certains, de ne pas les utiliser. C'est vrai à un moment donné, mais ce n'est pas vrai durablement.

Ajouter de la dette à la dette, même M. Frédéric Daerden a indiqué, au mois de juin, que c'était insoutenable pour la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Aujourd'hui, le Gouvernement dans lequel vous siégez va devoir déterminer – que l'on se comprenne bien – une trajectoire d'économie structurelle, c'est-à-dire pas un *one shot* où l'on vend un actif, on reprend des réserves. Tout cela, ce sont des *one shot*. Mais bien une démarche qui soit crédible et qui soit reconnue par les experts, pas ceux que nous avons engagés, quoique leur mandat était gratuit, mais pour ceux qui vont venir

nous superviser, que ce soit le FMI ou Moody's en question.

Paul Furlan a posé une bonne question. Il a demandé au ministre en disant « nous sommes confrontés à des économies, où allez-vous les faire ? ». Il ajoutait, avec l'humour qu'on lui connaît « tous les ministres auront toujours une bonne raison pour dire pas touche à cet endroit-là ». Profitant de l'excellente intervention de M. Furlan – parce qu'il faut lui reconnaître l'expérience qui est la sienne – j'ai évidemment posé la question des paquets budgétaires de notre Wallonie.

Si vous prenez le budget wallon, c'est assez facile. Vous avez le paquet AViQ avec allocations familiales. Vous avez ensuite le FOREm, le Fonds des communes, la dette et la Fonction publique. Rien qu'avec cela, vous avez déjà une grosse partie du budget wallon, une très grosse partie du budget.

Je vais tenter d'interpréter la pensée de M. Paul Furlan. Ce n'est pas simple, mais riche. Voit-on aujourd'hui, dans le cadre du covid-19, de la santé, du vieillissement, de l'indice démographique – je pense aux allocations familiales – je rappelle que nous sommes, en Wallonie, désespérément à 1,54 enfant par femme alors que nous devions être à 2,11 – cela veut donc dire que, déjà sur l'AViQ, on va déjà entendre « pas touche ». Sur le FOREm, alors qu'on lance un nouveau dispositif d'aides, de rebond pour un certain nombre de demandeurs d'emploi peu qualifiés, d'accompagnement, de modernisation du FOREm – pour l'avoir géré, c'est un outil qui a la spécificité d'être en permanence modernisée – on va dire que l'on ne peut pas toucher à l'emploi.

La Fonction publique, nous avons entendu le PTB déjà arracher les tentures hier – heureusement il n'y en a pas – pour dire « mais vous n'allez quand même pas faire un bain social ». Et puis, il y a le Fonds des communes. Là, je veux m'en féliciter, c'est avec M. Courard – et vous lui remettrez bien notre bonjour, nous qui sommes au travail et lui dans une mission pénible – que nous avons décidé – et cela a été respecté scrupuleusement par tous les gouvernements – une politique de réinvestissement. S'il y a bien une politique qui a fait l'objet d'un réinvestissement indiscutable, c'est le Fonds des communes avec un accord historique. Je rappelle que le précédent accord, avant 2008, c'était 1989, M. André Cools. M. Cools, M. Courard, peut-être M. Collignon – cela doit commencer par un C –, mais ce n'est pas simple pour faire une réforme du Fonds des communes si vous n'avez pas des moyens supplémentaires. Sinon, cela revient à enlever à certains pour donner à d'autres.

Croyez-moi, pour avoir de tout près négocié ce Fonds des communes, cela n'a vraiment pas été simple.

Mais peu importe, le refinancement, lui, a été acquis. Fonds des communes, inflation, +1 %.

Donc, malgré que cette politique, depuis plus de 10 ans, a fait l'objet d'un refinancement constant – nous sommes d'accord –, nous avons toujours une situation des finances locales problématiques, et ceci, quelles que soient les majorités pour que les choses soient de bons comptes. Donc, malgré que la Région wallonne a réinvesti, et je crois que c'est à l'honneur de la Région, nous nous trouvons toujours dans une situation difficile.

Monsieur le Ministre, quand vous allez entrer dans le mixer pour dégager les économies, puisque, si nous sommes bien informés par le tam-tam gouvernemental, chacun des ministres va devoir présenter une part d'économie. Il faudra qu'il y ait un tiers et que les trois familles politiques y participent. Je n'ai jamais vu un Gouvernement où l'on disait : « Telle famille politique est immunisée. Celle-là, on n'y touchera pas ». Les temps ont peut-être changé et c'est peut-être beaucoup mieux qu'avant, sans doute, sûrement. Mais à deux, c'est déjà compliqué ; à trois, franchement, l'équation devient très difficile.

Donc, Monsieur le Ministre, dans ce spectre de trajectoire d'économie, qu'allez-vous réserver au Fonds des communes ? Pouvez-vous nous le dire aujourd'hui ? Parce que c'est un élément clé, ce point-là en tout cas, vu la responsabilité qui est la nôtre à l'égard des pouvoirs locaux – je rappelle qu'ils sont consolidés dans l'entité 2 avec nous, au passage – on n'y touchera pas. C'est une déclaration forte. Cela veut dire alors que, sur d'autres politiques, peut-être y compris dans les autres compétences qui sont les vôtres, que se portera l'effort.

C'est donc là un premier élément d'évolution du financement des pouvoirs locaux dans la soutenabilité financière régionale. Paraphrasant Jean Hilgers : « La Wallonie, disait-il, doit retrouver le chemin de la responsabilité ». Doit !

Sans être du tout ni perfide ni provocateur, reconnaissons que cette actuelle majorité laissera au moins un héritage, celui de devoir assainir les finances publiques pour la prochaine législature. Puisque, là, on sera à 600, 750, 900 et ainsi de suite. C'est donc déjà connu : dans l'héritage de votre majorité, il y aura une œuvre d'assainissement des finances publiques qui sera d'autant plus difficile que, dès 2025, nous allons perdre 62 millions d'euros par an de manière cumulative, qu'il y aura probablement – Jean Hilgers le rappelait –, il disait : – cela va vous amuser, Monsieur le Ministre – « Que les experts considèrent que la dette de la Communauté française, sur laquelle vous lorgniez les compétences, est une dette implicite de la Région ».

Donc, croire que ce qui se fait à Bruxelles, c'est dans un autre monde, que cela ne nous concerne pas et que, lorsque ces compétences seront ici, elles seront 10 fois mieux gérées. Dites-vous bien que, lorsque vous les recevrez, vous les recevrez aussi avec les dettes qui les accompagnent.

L'excellent chef de groupe du principal parti ne me démentira pas. On va vers 15 milliards de dettes cumulées en Fédération pour des recettes d'un peu moins de 11 milliards.

La situation est donc très compliquée, parce que, à force d'emprunter 1 milliard 2 et 1 milliard 3 chaque année, il ne faut pas avoir fait polytechnique pour considérer que, faute de recettes en plus à la Fédération, l'univers est particulièrement sobre pour la Fédération.

Probablement que, en 2025, et vous en êtes, je le sais et c'est respectable, vous allez dire : « Donnez-nous les compétences. Vous allez voir, nous, les régionaux, on va gérer cela nettement mieux que les communautaires ». Sauf que, pardonnez-moi, pour l'essentiel, ce sont les mêmes parlementaires. Nous sommes déjà en Fédération Wallonie-Bruxelles. On vote des budgets. Parfois, on les conteste, on les amende. C'est selon.

Aujourd'hui, rien que cet élément-là de l'univers wallon propre, implicite, pouvoirs locaux et Fédération Wallonie-Bruxelles, ne nous donne pas un horizon particulièrement souriant. Mais il nous laisse un devoir, c'est la trajectoire.

La trajectoire, Monsieur le Ministre, si vous ne savez pas où aller, vous risquez de perdre une énergie considérable. Or, ici, vous ne pouvez pas nous le reprocher. Le cdH a déposé en juin 2020 – parce que nous ne sommes pas dans la critique, nous sommes dans la proposition – un texte que je partage avec mes collègues et que les collègues partagent avec moi.

Il était très responsable, puisqu'il ambitionnait le retour à l'équilibre. On ne vous demandait pas de raser gratis ; on demandait un effort de la Région pour que les communes puissent organiser leur propre effort et arriver au terme de la législature à l'équilibre. Je pense qu'un parti d'opposition un tant soit peu plus « populiste » aurait proposé bien d'autres choses. Ce n'est pas du tout notre démarche.

J'avais moi-même proposé à l'Union des villes qui a fait sienne la proposition d'utiliser les fonds de réserve de l'extraordinaire, puisque c'était aussi une forme d'épargne réservée à l'investissement. Pourquoi ne pouvait-on avoir qu'un départ de l'ordinaire vers l'extraordinaire sans jamais d'effet retour ? L'Union des villes et communes a bien voulu me suivre, et je les en remercie. Elle vous a transmis cette note en la matière.

Depuis juin 2020, un texte qui coïncide à l'analyse critique des finances locales par Belfius dont nous avons tous souligné hier, en Commission du budget, le côté irremplaçable, notamment pour ses conditions de caissier de la Région wallonne et des communes.

On a des finances locales qui sont sous pression, et ce bien avant le covid ou pour les communes sinistrées par les inondations. Nous nous sommes retrouvés autour

de la promesse de M. Pierre-Yves Dermagne : une *task force*. Au moins, il faut le reconnaître. L'objectif était de nous présenter un état des lieux et des pistes de solution. C'est ce que la région a fait pour elle-même avec le groupe d'experts présidé par M. Jean Hilgers.

Vous ne m'en voudrez pas – parce que vous savez combien je vous apprécie, Monsieur le Ministre –, mais j'ai l'impression que nous sommes sur pause. J'aimerais bien *play*. Je ne veux pas aller plus vite, mais nous sommes sur pause, parce que depuis des mois, vous nous dites inlassablement, avec beaucoup d'amabilité du reste, que la *task force* travaille. Très bien, mais on ne voit pas la récolte des résultats, ni même la communication de l'état des lieux.

Aujourd'hui, nous devons nous satisfaire – heureusement qu'ils sont là – de l'expertise de Belfius et de l'analyse de l'Union des villes et communes en la matière.

Depuis lors, reconnaissons que la situation ne s'est pas améliorée. M. Dispa a évoqué le revenu d'intégration sociale. Vous pourriez me dire que c'est la faute de M. Charles Michel. S'il n'y avait pas eu la réforme du chômage, peut-être qu'il y aurait eu... C'est un facile de répondre cela.

Il n'empêche qu'il y a eu un transfert de charges d'une solidarité nationale à une générosité locale. On ne peut pas le nier, puisque nous en sommes encore à plus de 8 % d'évolution. J'attire singulièrement votre attention sur la situation dramatique des étudiants qui constituent aujourd'hui un cortège nouveau des bénéficiaires de revenus d'intégration sociale.

Vous n'en pouvez rien, moi non plus. Nous étions déjà dans l'opposition. On a beau dénoncer, on ne nous entend pas toujours. J'ajoute que, depuis lors, on n'est pas revenu sur la décision qui avait été prise. Aujourd'hui, certains pleurent sur le lait répandu, mais on n'a pas modifié la donne.

La police était en réunion hier. On croyait que c'était uniquement la police des aéroports, puis cela a été la police fédérale. C'est maintenant la police locale. Nous savons que nous dormons sur une marmite qui a été retenue bien fermée, où la plupart des zones de police et des bourgmestres ont contenu les dépenses, souvent avec une bonne compréhension des forces de l'ordre, il faut le souligner. On sent que la casserole à pression commence à bouger aujourd'hui, et qu'il y a un phénomène de contagion du Fédéral vers le local ou vice-versa, peu importe. Nous savons que tant les évolutions barémiques statutaires de carrière et le recrutement d'agents complémentaires vont coûter assez cher.

Il y a aussi le coût des pensions. On aurait espéré que le Fédéral soulage un peu les communes par un système de financement alternatif, mais même pas. On est à 150 millions d'euros de cotisations de

responsabilité, et on sera peut-être à 350 millions d'euros en 2025.

Vous imaginez un échevin des finances et son bourgmestre, quand bien même qu'ils soient rouges, bleus, verts, oranges, peu importe, en commençant son budget, il a déjà une donne, et il a une trajectoire de dépense. Il sait qu'il arrivera à 350 millions d'euros.

M. Dispa y a fait largement allusion, ce sont toutes les dépenses en lien avec la situation climatique qu'il faut prévenir ou réparer et qui mobilisent les communes.

Le troisième élément après la trajectoire wallonne, la connaissance ou la méconnaissance des finances locales et le surplace de la *task force*, c'est le CRAC. Le moins que l'on puisse dire est que le CRAC n'a pas été « CRAC » dans cette affaire et qu'il va probablement payer son existence puisqu'il va être aspiré, fusionné, pour des raisons qu'il faudra que l'on nous explique, probablement budgétaires. Il n'empêche que quand la Cour des comptes – et vous allez nous le confirmer, Monsieur le Ministre – indique qu'il y aurait une trésorerie de près de 500 millions d'euros. C'est extraordinaire parce que, quand j'étais ministre du Budget, on a déjà essoré le CRAC quelques fois. Quand bien même on l'essoré, il y a toujours de l'argent disponible. Cela peut se comprendre parce que le CRAC est la conséquence d'une aide aux communes ou de financements alternatifs.

Dans ces financements alternatifs, Dieu sait si je m'en suis expliqué devant la Cour des comptes, il y a des projets qui se réalisent parfois tardivement, parfois à moindre coût ou parfois abandonnés. Pendant ce temps là, la Région continue à alimenter la ligne de crédit. C'est ce qui fait que l'on a une Région wallonne qui est aujourd'hui maigrichonne et un CRAC qui est bedonnant avec un certain nombre de moyens : près de 500 millions d'euros.

Rappelez-vous ce que je vous ai dit sur la trajectoire de la Wallonie. Quand quelqu'un va avoir de l'argent parmi les ministres concernés, il sera vite l'objet ou risque d'être l'objet d'un certain hold-up.

Monsieur le Ministre, je profite de ce débat pour vous demander : qu'allez-vous faire avec cette trésorerie ? Considérez-vous qu'elle est strictement nécessaire et indispensable, auquel cas, il faudra que la Cour s'en explique envers vous ? Ou bien y a-t-il réellement des disponibilités budgétaires qui tomberaient alors à point nommé pour financer – et M. Dispa vous en a fait la suggestion et je la partage – une aide directe aux communes ?

CRAC ou pas CRAC ? Il y avait 160 millions d'euros. On sait que Charleroi a pris 3,9 millions d'euros, Liège 5,6 millions d'euros. Probablement qu'ils vont revenir. Ils ont l'habitude. Cela fait sourire mon collègue parce qu'il sait que j'ai raison. Il y avait un bourgmestre à Liège qui s'appelait Close par le passé. Il

disait : « Quand la Ville de Liège connaît un déficit par millions, c'est le problème de la Ville de Liège. Quand c'est par milliards, c'est le Fédéral ». C'est une phrase qui est restée célèbre. Aujourd'hui, on peut pratiquement faire le transfert de ces propos en disant : « Ce n'est plus notre problème ». C'est tellement important, c'est le problème du ministre Collignon.

Il ne faut pas se faire d'illusion. Ils sont là. En plus, dans ceux qui sont là, il y en a un qui est votre président de parti. On le croit boulanger, mais non : il est président de parti.

(Rires)

Ce sera donc lui qui va venir en premier. Pardon, mais c'est lui qui va venir en premier. Je ne doute pas un seul instant que vous direz : « Halte là, gaillard ! Il n'y aura rien pour toi qu'il n'y aura pour les autres ». Je n'imagine pas un seul instant que vous ne vous priverez pas de le lui dire. J'ai quand même quelques doutes. Pardonnez-moi. Je peux vous comprendre.

Excepté ces deux grandes villes dont je rappelle qu'en 1998, elles ont déjà fait l'objet d'un apport historique de moyens budgétaires. Si l'accord a pu se réaliser en 1998, c'est parce que l'on avait désintéressé très largement les deux grandes villes, pour le dire simplement.

Que donnez-vous, Monsieur le Ministre ? Si je lis l'inspecteur des finances, Gérard Quinet, c'est 6,5 millions d'euros pour autant que l'on utilise la totalité de la ligne d'emprunt, ce qui n'est pas le cas puisque, aujourd'hui, sur les 160 millions d'euros, l'essentiel reste encore disponible.

Cela veut dire que, quand nous nous plaignons du Fédéral, après les inondations, en se demandant ce qu'il fait. Vous pensez qu'il va déboursier et qu'il va être solidaire ? Non. Il dit : « Je vais vous donner un prêt que vous me rembourserez en 2025 et je paierai les intérêts jusque là ». C'est un coût de 40 millions ou 50 millions d'euros grand maximum pour le Fédéral pendant que, sur les 3 milliards que vous allez investir dans ces inondations, prend 6 % de TVA, c'est-à-dire 180 millions. C'est extraordinaire ! Les inondations rapportent au Fédéral et coûtent à la Région wallonne.

Du reste, la démonstration de Jean Hilgers était extraordinaire hier. Il nous a dit « quand bien même vous redresseriez la Wallonie, et c'est nécessaire, les recettes vont aller au Fédéral ». Parce que la mécanique de loi de financement, elle est bien celle-là.

Je n'ai pas dit cela.

Je dis simplement que c'est clinique mon constat. Mon constat est clinique.

Ce qui veut donc dire que, pardonnez-moi, vous agissez à l'égard des communes comme le Fédéral agit

vis-à-vis de la Région. M. Dispa a repris une phrase très célèbre du nouveau chanteur de Ramona, M. Di Rupo, qui, en fait, avait succédé à Tino Rossi. Ramona n'est pas du tout un nom italien, mais allemand. Pour la précision du terme. M. Di Rupo disait : « il n'est pas normal que l'Europe ne nous donne que des prêts ». Et elle l'a compris. Elle a prévu des subventions. Cela c'est l'autre question, Monsieur le Ministre. Dans votre dispositif, n'y aura-t-il aucune subvention ? Aucune aide directe à l'égard des communes ? C'est-à-dire quelque chose qui ne se rembourse pas, pour le dire en termes plus clairs encore.

Quand vous dites que l'Union des villes a semé des pétales de rose sur votre passage, il y avait quand même quelques épines dans les fleurs. Pardonnez-moi. Nous connaissons bien les délibérations de l'Union des villes et communes. C'est d'ailleurs un excellent organisme, très éclairé, pluraliste. Nous tentons modestement d'y participer. L'Union des villes, on l'a rappelé, a réclamé une aide et pas des prêts.

Si vous écriviez à tous les bourgmestres de Wallonie, sauf à Eupen parce qu'ils sont assis entre deux chaises pour le moment, la réponse serait qu'il faut prévoir aussi des aides. C'est un amendement que nous déposons. On vous en laisse bien sûr la liberté d'affectation selon les modalités que vous pourriez décider.

Pour terminer ce petit plaidoyer, Monsieur le Ministre, quelle est la trajectoire que vous allez présenter aux communes ?

Dès lors que vous aurez vos assurances pour le Fonds des communes – c'est par là que j'ai commencé –, là vous allez tirer une trajectoire. Vous êtes bourgmestre dans l'âme. On le sait. Et probablement encore après 22 heures quand il y a le couvre-feu. Mais, le bourgmestre que vous êtes ne peut pas gérer une commune aussi importante que la Ville de Huy sans qu'il y ait une forme de prévisibilité. Vous n'allez quand même pas dire, par exemple, que l'on ferme les centrales nucléaires, car moi, à Huy, cela ne me concerne pas. Je n'attends plus rien.

Non, vous allez dire « écoutez, il faut être réaliste, si vous fermez les centrales nucléaires, moi j'ai besoin d'aide ». « Vous ne pouvez pas couper le courant comme cela ». « Que vais-je faire dans mon budget ? ».

Ce n'est pas M. Demeuse qui va donner de l'argent à la Ville de Huy. Peut-être bien, mais pas suffisamment probablement.

Toujours est-il que si je fais cette démonstration plus personnelle – pardonnez-moi, Monsieur le Ministre – c'est pour indiquer que les municipalistes ont besoin de prévisibilité. Vous ne pouvez pas leur dire au coup par coup : « cette fois-ci c'est 5 % ». « L'année prochaine je ne sais pas encore ». « Je vais réfléchir ». « Je verrai bien avec mes petits copains du Gouvernement ». « Je

ne sais pas ». « Peut-être que ce sera à l'équilibre, peut-être pas ».

Ce n'est pas sérieux. Vous devez donner une trajectoire. Nous avons même discuté entre nous. Nous avons revu notre propre décret puisque nous avions prévu 3 % – rappelez-vous – et puis on tombait à 1,5 et à 0. Dans la discussion que nous avons eue à trois – un peu comme vous, vous êtes aussi trois au Gouvernement – on s'est dit « allez on va reprendre le chiffre du ministre Collignon – c'est peut-être plus sage vu la prolongation de la crise du covid – 5 % et puis on va dériver 2,5 et puis 0 ».

Si vous voulez, on peut discuter d'une autre trajectoire. Si vous nous dites que ce n'est pas assez, il faudrait peut-être 3, puis 1,5, puis 0, on est ouvert à la discussion.

Mais ne pas anticiper et ne pas amener les communes à devoir – pardonnez-moi – réfléchir sur elles-mêmes – parce que vous ne pouvez pas avoir un univers politique où vous indiquez que les communes, jamais, ne sont concernées par la responsabilité et que ce sont les provinces qui vont les sauver. Alors là, je sors notre arme efficace qui est M. Bastin et il peut tenir trois heures sur le rôle des provinces par rapport aux zones de secours et des communes. Je n'ai pas envie de le réveiller là-dessus parce qu'il est redoutable.

Cela veut donc dire que les communes vont devoir participer elles aussi à la réflexion de la responsabilité financière et que l'on ne réajuste pas un budget communal aussi rapidement que cela. Il y a une sédimentation très importante en Wallonie, mais elle existe aussi sur le plan local, à moins que vous ne leur demandiez un budget base zéro, mais alors, là aussi, M. le Ministre Crucke nous l'avait promis dans les 24 mois, la Cour des comptes avait dit trois ans, et ce sera trois ans et même plus, on ne pas s'arrêter aux délais. Alors, vous pouvez dire aux communes : faites une démarche de budget base zéro, et vous tirez sur une trajectoire de trois ou quatre ans pour ajuster les dépenses par rapport aux recettes. Cette prévisibilité, Monsieur le Ministre, vous la devez. Vous la devez à tous vos collègues qui sont bourgmestres, vous qui avez aujourd'hui la responsabilité des aides à leur égard.

Enfin, on parle beaucoup du plan global d'aide aux communes. Vous en parlez. C'était même au menu – on a parlé de l'apéritif tout à l'heure – c'était même au menu du Gouvernement. On ne sait pas ce qui a été décidé, on n'a pas accès à la notification. On ne sait donc pas si le plat a été digéré ou repoussé en cuisine. On ne le sait pas. Toujours est-il que vous êtes venus avec un plan global d'aide. À moins que vous n'ayez fait une communication pour dire que vous reviendrez plus tard. Peut importe, mais nous n'avons pas la communication, donc nous ne pouvons pas juger du contenu.

C'est cela l'élément très difficile pour nous, c'est qu'aujourd'hui pour juger de votre politique, il manque des pièces au puzzle. C'est aussi une des questions que je voulais vous poser : que contient ce plan global ? Pourquoi n'avons-nous pas accès à la notification ? A-t-il été repoussé ? Si oui à quand et pour quelle raison pour que nous puissions en comprendre la réalité ?

Enfin, la balise. Cette balise a évolué puisque au début, l'on avait une balise année par année. Ensuite, on a regardé ce que les Flamands font, parce généralement c'est toujours source d'inspiration, et l'on s'est dit que l'on allait faire une balise sur une mandature, et Mme De Bue avait modifié les éléments pour l'apprécier. On pouvait consommer plus une année qu'une autre, et donc il y avait déjà une souplesse. Puis M. Collignon a fait mieux que Mme De Bue, il a dit : « Mais non, je prévois des dérogations ». Elles sont bonnes, elles sont tellement bonnes que selon notre avis, il faudrait les compléter. Si l'on va de dérogation en dérogation, quel est encore l'intérêt de cette balise ?

Si je me rappelle bien, Monsieur le Ministre, il y avait deux motivations à l'introduction de cette balise. Il y avait d'une part éviter qu'il y ait un endettement trop important dans le chef des communes, et surtout de favoriser l'autofinancement des investissements, c'est-à-dire que l'on transférerait de l'ordinaire vers le fonds de réserve de l'extraordinaire pour financer cash un certain nombre d'investissements.

Aujourd'hui, quelques communes peuvent encore le faire, mais quelles sont la majorité des communes ? Elles peuvent de temps en temps financer en direct des petits travaux, des petites acquisitions parce que les montants sont minimes. Dès lors que l'on est sur des travaux de plusieurs centaines de milliers d'euros, regardez la revue de presse, et comme vous, je la parcours chaque matin, on voit l'échevin, le bourgmestre qui dit : « J'attends les subsides de la Région » parce que l'autofinancement et même l'emprunt ne pourraient pas suffire. Cette balise a-t-elle encore du sens dès lors que l'on exige – et que vous le validez – le respect de l'équilibre à l'ordinaire ?

En 2017, j'ai écrit un petit document, ce que l'on appelle les cahiers de la présidence que M. Hazée, lui au moins a lu – donc on est déjà deux à l'avoir lu, moi l'avoir rédigé et lui l'avoir lu – qui s'appelait *Panne ou manne d'investissements*. Je plaçais à l'époque pour que la Région wallonne se mette à l'équilibre au budget ordinaire et qu'elle ait un pan de volets extraordinaires – l'ancien titre II dans les budgets, je ne vais pas rentrer dans les détails – pour bien montrer qu'il y avait une déconnexion des investissements qui devaient s'amortir et le budget ordinaire. En fait, le système qui avait tenté, finalement il m'est retombé sur le visage de Michel Daerden qui était un financement alternatif. On finançait par annuités, cela s'appelait subside plutôt que remboursement. Cela avait son sens. C'est moi qui ai dû essayer les plats, mais ce n'est pas grave, et c'est un peu

cette logique que l'on voulait retrouver. Or, elle existe au niveau communal. Dès lors que vous avez la certitude de l'équilibre au but à l'exercice propre, bon Dieu si une commune a la volonté, la possibilité de se montrer plus offensive en matière d'investissement, pourquoi faut-il l'en empêcher ? Au nom de quoi ?

D'ailleurs, on pourrait se poser la question de la légalité d'une telle restriction par rapport à l'autonomie communale telle qu'elle est proclamée dans notre Constitution, mais cela mériterait un autre débat.

La synthèse de M. Dispa était parfaite, je vais donc lui emboîter le pas : ce que vous nous proposez est nécessaire, on ne va pas vous critiquer, mais, vous ne nous en voudrez pas, elle est insuffisante dans l'aide directe aux communes, elle est insuffisante dans sa prévisibilité budgétaire, et elle est insuffisante dans sa procédure comptable au niveau de la balise. Dès lors, vous nous rendez perplexes. Je pense que la qualité de vos réponses et la complétude de celles-ci sera un élément déterminant pour que nous puissions apprécier le vote final qui sera le nôtre.

M. le Président. – Merci, Monsieur Antoine, pour cette longue intervention, celles et ceux qui n'ont pas pu assister aux travaux de la Commission du budget sont aujourd'hui éclairés.

La parole est à Mme Galant.

Mme Galant (MR). – Rassurez-vous, je serai moins longue que M. Antoine. J'allais dire la même chose que vous : je ne participe pas aux travaux de la Commission du budget, mais nous avons d'excellents collègues et c'est une redite. M. Antoine vient de faire une redite de tout ce qu'il dit en Commission du budget. On doit aussi s'exprimer dans les commissions dans lesquelles on siège. En tant que membres de la majorité, on est donc ici pour défendre un projet qui est déposé par le Gouvernement, qui est bien nécessaire pour les communes en difficulté. Je ne comprends donc pas ce discours ici au sein de la Commission des pouvoirs locaux.

Je vous rassure aussi, je n'ai pas à jeter de fleurs au ministre Collignon, mais je trouve que, depuis qu'il est là, il est bien sûr *play*. Il y a justement énormément de choses et de propositions sur la table pour aider les communes en difficulté. Contrairement au cdH, le ministre préfère aussi faire des évaluations de tous les projets qui sont sur la table plutôt que de rentrer dans un mécanisme d'automatisation d'une logique de déficit budgétaire, parce que c'est un très mauvais signal que l'on donnerait aux municipalistes.

Le projet sur la table aujourd'hui est important, mais il fera l'objet d'évaluations, et nous ne sommes pas du tout pour rentrer dans un automatisme.

La situation est difficile pour toutes les communes, mais il faut aussi que les communes fassent des choix et

aient la volonté politique d'opérer des choix. Tout le monde doit faire des économies, tout le monde doit faire attention, tout le monde doit revoir ses plans stratégiques par rapport à tout ce qui s'est passé, que ce soit le covid, les inondations pour les communes concernées.

À un moment, il faut aussi avoir le courage politique de se dire que tout ce que l'on avait prévu au début de la mandature doit avoir une révision, cela doit avoir une évaluation, il faut avoir des ajustements. Vous en parliez, Monsieur Antoine, je pense que les ajustements sont nécessaires et qu'il faut prendre ses responsabilités également au niveau des différentes communes.

Monsieur le Ministre, voici les questions très concrètes que j'ai à vous poser par rapport au projet. Sur les trois mesures concrètes reconduites, à savoir le déficit budgétaire, le recours au prêt CRAC et le rapatriement des fonds de réserve ordinaires, avez-vous un bilan à dresser pour 2020 et 2021 ? Auriez-vous une note ? Ce serait peut-être plus facile.

Concrètement, combien de communes ont eu recours en 2020 et 2021 au déficit budgétaire ? Quelle est la moyenne de ce déficit ? Des communes ont-elles été jusqu'au maximum autorisé, soit respectivement 3 % et 5 % ? Je pense qu'une note serait plus facile, avec l'ensemble des communes et, pour chacune, le déficit enregistré. Ces informations seraient importantes aussi et seraient enrichissantes pour le débat que nous avons aujourd'hui en Commission des pouvoirs locaux.

Au niveau des prêts CRAC, quels montants ont été sollicités en 2020 et 2021 ? Avez-vous des estimations pour 2022 ?

Combien de communes ont rapatrié leur fonds de réserve ordinaire excédentaire à l'exercice propre du service ordinaire aux fins d'équilibrer leur budget ? Quel montant cela représente-t-il ?

Des communes ont-elles fait appel à leur fonds de réserve extraordinaire ou à l'emprunt en vue des dépenses ordinaires de relance économique ? Enfin, quel montant cela représente-t-il ?

Par rapport à l'élaboration de la prochaine circulaire budgétaire, le Gouvernement envisage-t-il de nouvelles dérogations à la balise d'emprunt ? Pour avoir regardé, c'est vrai que beaucoup de choses sont hors balises. Tantôt, on parlait des projets énergétiques, ils sont tous hors balises, vous avez déjà été très précis par rapport à cela, mais ce serait peut-être bien – un peu pour rejoindre ce qu'a dit M. Antoine et pour planifier – que les pouvoirs locaux puissent déjà être informés de tout ce qui pourra être mis hors balise de manière très concrète. Ainsi, c'est beaucoup plus facile pour envisager les budgets futurs.

Je terminerai en disant qu'il faut arrêter de prendre les municipalistes pour des personnes non responsables.

Le Gouvernement wallon doit mettre tous les outils à disposition des communes, mais ce sont aussi aux communes, aux municipalistes, à prendre leurs responsabilités et à faire des ajustements.

Quand il y a des imprévus, à un moment il faut revoir la balise. C'est comme dans la gestion d'un ménage. Parfois, dans la gestion d'un ménage, vous avez malheureusement une maladie qui arrive ou un accident et vous devez faire des choix pour votre propre ménage. C'est la même chose pour une commune. Je suis bourgmestre depuis 20 ans et j'ai toujours géré comme cela, en bonne mère de famille, en faisant des choix pour l'ensemble des citoyens et par rapport aux demandes des citoyens et selon les moyens dont on dispose.

À un moment, il faut aussi que l'on ait tous et toutes le courage politique de poser des choix dans nos différentes communes.

M. le Président. – La parole est à M. Demeuse.

M. Demeuse (Ecolo). – Je serai également plus court que mes collègues du cdH même si c'était tout à fait intéressant. Effectivement, on avait pu lire et entendre ce qui avait pu se dire en commission hier. Je ne rentrerai pas dans tous les longs débats. Mes collègues l'ont rappelé, M. le Ministre l'a rappelé également, c'est inutile de revenir longuement sur l'impact de la crise sur les finances communales. On en a déjà beaucoup parlé ici dans cette commission.

On a cité l'ensemble des impacts tant en termes de recettes fiscales, mais surtout en termes de dépenses supplémentaires pour les communes et notamment un coût spécifique pour les CPAS. C'est un des éléments qui va également continuer à augmenter dans les prochaines années, avec les questions qui continuent à se poser notamment en matière de pertes à l'IPP qui vont se faire ressentir principalement en 2022.

Je voulais aussi insister sur un point. Il faut rappeler que la Région et le Fédéral dans une moindre mesure, notamment pour les CPAS, ont très rapidement pris des dispositions pour aider les communes à faire face à l'urgence de la situation. Ce serait malhonnête de ne pas le souligner. Ce n'est sans doute jamais assez, ce n'est jamais suffisant, mais des mesures ont été prises, avec forcément les premières mesures de souplesse budgétaire qui ont été prises, avec la compensation des pertes au Fonds des communes, avec la compensation des exonérations qui ont été prises par toute une série de communes, des manques à gagner en matière de fiscalité locale.

Bref, ce sont des dizaines de millions d'euros qui ont été débloqués très rapidement dans le cadre de la crise.

Mais il était évident dès le départ que cela ne suffirait pas ; on en avait tous convenu assez vite dans le cadre de nos discussions ici en commission. On avait

convenu qu'un bilan, une évaluation seraient faits de l'ensemble de ces mesures.

Ce bilan a démontré à la fois l'utilité des premières mesures qui avaient été prises malgré, en tout cas en matière de souplesse budgétaire, un usage relativement parcimonieux des mesures qui étaient autorisées. Il y a finalement assez de communes qui ont réellement fait appel.

Ce bilan a aussi montré la demande, dans le chef des communes, de voir prolonger une partie des mesures de souplesse budgétaire pour 2022. Pour ne citer qu'un exemple de l'utilité de ces mesures, un chiffre m'avait marqué dans l'analyse qui avait été faite, c'est que sans l'autorisation de rapatriement des réserves ordinaires pour constituer des provisions, 42 communes auraient présenté un budget 2020 en déficit et 34 communes un budget 2021 en déficit. Ces chiffres ne sont évidemment pas négligeables.

Le projet de décret présenté aujourd'hui répond à une demande exprimée par les pouvoirs locaux eux-mêmes. Je me souviens du sondage, réalisé par l'Union des villes et communes au printemps dernier, qui prônait les mesures qui sont aujourd'hui sur la table. Deux tiers des communes étaient demandeuses d'une prolongation de la possibilité de bénéficier de souplesse budgétaire pour 2022.

Beaucoup moins pour 2023 puisque l'on était à moins d'un tiers. C'est ce que l'on fait avec le projet de décret sur la table aujourd'hui. Les autres mesures sont aussi importantes : prolongation des prêts CRAC et rapatriement des fonds de réserve ordinaires pour faire face au coût de la crise. L'Union des villes et communes a d'ailleurs émis un avis favorable sur ces mesures, en précisant qu'il faudrait refaire le point au printemps 2022 pour envisager la suite et une éventuelle prolongation au-delà. Pour l'instant, le retour à l'équilibre est prévu en 2023 et c'est sur cette base que les communes doivent travailler. On verra la suite à l'évaluation.

J'entends les différentes remarques et les différents propos qui sont tenus. Il y a un élément qui est clair et sur lequel il faut insister : c'est que l'incertitude aujourd'hui demeure. On ne sait pas l'impact exact et précis de la crise du covid sur les finances locales. On pourra l'évaluer de manière plus précise dans les prochains mois. Cependant, à chaque fois que l'on se dit que l'on va enfin évaluer définitivement l'impact, on a l'impression que cela recule progressivement. On pourra l'évaluer de manière plus définitive dans les prochains mois.

Une nouvelle évaluation a été annoncée pour ce dernier trimestre et elle sera importante. Je souhaite entendre M. le Ministre pour savoir quand est prévue la nouvelle évaluation puisqu'il a annoncé, lors de la précédente évaluation, qu'il y en aurait une suivante,

une sorte de monitoring, qui me semblait intéressant, sur l'impact de la crise. C'est suite à cette évaluation que l'on pourra envisager ou pas l'adoption de mesures complémentaires qui permettront de se prononcer sur la suite. Il faut garder en tête que ce sont des mesures d'exception et qu'il faut les employer avec une certaine prudence pour ne pas laisser filer un certain déficit. Je ne peux donc que rejoindre les préoccupations en la matière.

Je salue la décision du Gouvernement et la proposition qui nous est faite de préserver le rôle de premiers investisseurs publics du pays des pouvoirs locaux en n'autorisant pas le rapatriement des réserves extraordinaires pour financer l'ordinaire. On a réellement besoin de préserver les investissements et l'on a besoin des communes pour investir dans la mobilité, dans la rénovation énergétique des bâtiments et dans la transition. C'est positif de ne pas avoir ouvert cette possibilité, qui n'était d'ailleurs pas demandée par les communes elles-mêmes puisque cela ne ressortait pas du sondage qui avait été réalisé à l'époque.

Le plan d'aide aux communes, ce plan « oxygène », viendra en complément des mesures sur la table, avec un soutien qui sera nécessaire, notamment face à ce grand enjeu complémentaire des pensions. Il est fondamental de ne pas se limiter à ces questions de souplesse budgétaire, mais d'arriver avec des moyens frais et complémentaires.

Le dernier élément sur lequel je souhaite insister, c'est que nous sommes tous conscients du fait que les défis ne se limitent pas à la crise du covid, car les finances locales sont frappées par l'ensemble des défis considérables qui les touchent. Des mesures structurelles sont nécessaires pour les pensions, pour les zones de secours et pour la supracommunalité. Au-delà de la souplesse budgétaire, c'est dans cette direction que nous devons œuvrer et nous serrer les coudes avec l'ensemble des niveaux de pouvoir. J'encourage M. le Ministre à continuer le travail dans cette direction, mais je suis sûr que nous aurons l'occasion d'en reparler.

M. le Président. – La parole est à M. Devin.

M. Devin (PS). – Monsieur le Ministre, chers collègues, nous avons commencé la discussion budgétaire qui nous attend dans quelques semaines. C'est toujours un plaisir de vous entendre, Monsieur Antoine.

(Réaction de M. Antoine)

Que ce soit la Fédération Wallonie-Bruxelles ou ici, c'est quasiment dans cette pièce qu'a été voté à l'époque le nouveau Fonds des communes, je m'en rappelle.

En un mot comme en 100, Monsieur le Président, n'attendez pas de moi que je dise le contraire de la vérité : ici, c'est un projet de décret nécessaire. Dois-je flatter M. le Ministre ? Non. Il sait combien j'apprécie

son travail. C'est un projet de décret qui peut prendre 30 secondes, c'est vrai, un projet de confirmation absolument nécessaire. On peut très bien se dire : « Rien de neuf sous le soleil », mais il y a du soleil grâce à cela. Peut-être devrais-je dire, Monsieur Antoine, un tuba. Parce que certaines communes ont la tête dans l'eau et, avec le tuba, elles peuvent continuer à respirer. C'est un peu cela, certaines sont juste au-dessus. Mais, Monsieur Dispa, avec un tuba, cela vous donne une perspective. Vous pourrez continuer à l'avenir à dire : « On a retiré le tuba, on prend de l'ampleur, il faut que le tuba soit de plus en plus long. » Là-dessus, j'ai plaisir à débattre avec vous, vraiment.

Oui, c'est nécessaire : la crise sanitaire, les inondations, et l'on vient avec les prêts. Monsieur le Président, je vais vous surprendre, le groupe socialiste va appuyer le projet de décret et va voter en faveur de celui-ci.

Les zakouskis, c'est bien cela, d'accord. Les plats, un long menu, Monsieur Antoine. On va être clair : la carte n'est pas une carte wallonne, c'est une carte fédérale. En entrée, très froide, glacée, qui marine, qui nous vient du fond de la mer du Nord : les cotisations de responsabilisation, avec cette ingénierie qui fait que, finalement, les pouvoirs communaux flamands sont tant et plus aidés que les pouvoirs communaux wallons doivent tant et plus contribuer.

Ensuite, la police. Vous lisez la presse, vous avez vu que la ville de Binche va être la première zone de police à fusionner avec une autre. On cherche effectivement des masses critiques, des tailles qui permettent de... Cela nous vient de Flandre. J'avais rencontré à l'époque les deux émissaires de Jan Jambon, j'avais dit tout le souci que j'avais par rapport aux fusions, par rapport à la proximité. Les fusions, on lie les budgets, mais on perd quelquefois la notion de proximité, mais je suis un municipaliste, vous le savez. On nous y conduit, avec une police fédérale qui était prévue pour venir en support des polices intégrées. Je peux vous dire que c'est le contraire. C'est beaucoup plus le cas que nous allions aider dans des matches de football à gauche et à droite en Wallonie et à Bruxelles, plutôt que l'on vienne nous aider au carnaval, mais c'est une fois par an, et encore, quand on peut l'organiser.

(Réaction de M. Antoine)

On ne peut pas accepter chaque année le Tour de France. C'est vrai que, tous les trois ans, nous l'accueillons avec grand plaisir. Encore une passion qui me relie à notre ministre.

Je dois vous dire, vous avez été le ministre qui a encouragé l'organisation de courses cyclistes. Je me souviens du discours de début juillet 2011, le discours de Perwez. Il y a l'appel du 18 juin, tout le monde le connaît, mais l'appel de Perwez, je vais vous flatter, vous dites : « La Wallonie n'est pas moins que la

Flandre. Je ne peux pas accepter qu'il y ait des championnats de Belgique qu'en Flandre, donc nous allons financer quatre championnats de Belgique en Wallonie : La Roche, Perwez, les Lacs de l'Eau d'Heure et Binche. » Perwez n'a pas pu se faire, pour telle ou telle raison, mais tous les autres ont été faits. J'imagine bien que la Wallonie, à l'instar de ce que vous avez fait, va continuer à aider le cyclisme. Je connais une ville qui organise quatre championnats de Belgique dans les 10 ans qui viennent, Monsieur Antoine.

(Réactions dans l'assemblée)

M. le Président. – Revenons sur le sujet.

La parole est à M. Devin.

M. Devin (PS). – Le CPAS, c'est encore du fédéral, c'est la deuxième entrée froide. J'attire l'attention : vous parliez de jeunesse, les chiffres que j'ai pour ma commune, c'est 50 % de RIS sont des jeunes de 18 à 25 ans.

Nous avons là un véritable problème social. On doit en parler. On doit activer les leviers nécessaires au niveau du fédéral.

Ensuite, les pompiers. Je vais juste vous redire en 10 secondes ce que je vous ai dit l'année passée. Arrêtez, arrêtons, d'opposer les pauvres provinces wallonnes aux pauvres communes wallonnes. Ne faisons pas ce que certains nous poussent à faire. Essayons de collaborer. Il y a là, à mon avis, une piste. Quand je lis ou que l'on me fait le résumé – à la vérité – de la délibération de justice concernant la zone NAGE, je suis moins euphorique que ce que je pense au départ. Lisez bien la délibération – j'imagine que M. Dispa l'a fait très attentivement – : il y a une collectivisation de l'argent qui entraîne personnellement une perte pour chacun et chacune, sauf pour les grandes villes.

Je peux regarder sur tout : les grandes villes y gagnent. Pour les pompiers, les grandes villes y gagnent.

Par rapport à ce que vous disiez, Monsieur Antoine, c'est quelques fois paradoxal. On ne peut pas être d'accord sur tout. Je comprends ce que vous dites, mais on ne peut pas d'un côté demander des grands investissements, des grands secours et en même temps demander de resserrer trop la ceinture. Quand je vous entends, je me dis qu'il faut aider un maximum, mais dépenser moins. Les deux ensemble, j'avoue que c'est très difficile.

Sur la trajectoire, vous parlez de prévisibilité. Vous imaginez, il y a deux ans, il n'y avait pas la covid, il n'y avait pas les inondations. Je ne prends que ce nouveau gouvernement. Cela fait deux ans. La première année, en 2020, avec la covid ; la deuxième année, en 2021, avec les inondations. Chaque année, des milliards d'euros qui partent. C'est vrai que l'on peut prévoir tout

ce qui est prévisible, sauf la réalité. La réalité, c'est ce que l'on vit. Et cela, on ne peut pas le prévoir.

Vous avez parlé du Fonds des communes. Loin de moi l'idée de le remettre en cause, mais il faut pouvoir, ici, y travailler.

Vous dites que vous êtes un homme sage. Je le suis aussi. Nous avons été sages de suivre le projet de décret de M. Collignon l'année passée. Nous savons ce qu'il faut faire, c'est lui faire confiance. Je lui fais confiance. Il a eu raison dans le passé et il a encore raison.

Il y a toujours quelque chose qui me titille et je sens le vent...

(Réactions de M. Antoine)

Il voyage lui-même. L'histoire retiendra qu'il a été président d'une commission à la Fédération Wallonie-Bruxelles pour toucher au Graal d'être ministre, mais il a fait le pas juste avant. Pour la Fédération, j'ai donné cet appel téléphonique, qu'il a accepté en excellent camarade qu'il est toujours.

Je suis sage, je lui fais confiance.

(Réactions de M. Antoine)

Je ne pense pas que ce soit un aboutissement. Quand on est président d'une commission à la Fédération, on se dit que le fédéral, après... J'attends de le voir...

(Réactions de M. Antoine)

Pour tout savoir – et cela je le dis le cœur à l'aise par rapport aux camarades du PTB et par rapport aux collègues du cdH –, je sens à chaque fois que vous savez mieux que quiconque dans la pièce ici, Monsieur Antoine. Tout savoir, c'est impossible quand on n'est pas dans la discussion. On est dans une note – je parle d'oxygène – le politique ne doit rendre des comptes que par rapport à ses décisions et, vous me direz, à ses non-décisions. Mais la décision doit intervenir. Elle va intervenir.

(Réactions de M. Antoine)

Elle va intervenir.

(Réaction de M. Antoine)

Sur oxygène.

Je vais vous dire, on est là au cœur – que M. Demeuse ne stresse pas – du réacteur municipal. Et moi, je ne veux pas en sortir.

(Réaction dans l'assemblée)

Je lis scrupuleusement la note qui m'est écrite.

Ce que nous attendons, parce que nous sommes bien conscients que ce qui est voté aujourd'hui nous permet de respirer dans les deux, trois années qui viennent. C'est cela la vérité. La même chose que vous, l'année prochaine, mais on sera peut-être appelé à...

(Réaction de M. Antoine)

M. Demeuse (Ecolo). – Évaluation l'année prochaine, c'est ce que j'ai précisé. C'est sur base de l'évaluation que l'on peut prendre les mesures suivantes.

(Réactions de M. Antoine)

M. Devin (PS). – On va gagner du temps pour la décision budgétaire, en tout cas dans mon chef. Il vaut mieux en discuter avant, parce que, une fois que c'est décidé, Monsieur le Président, croyez-moi, c'est fini.

On est donc dans le réacteur municipal, dans ce qui touche au plus près les Wallons dans les investissements. Il y a eu un plan par rapport au prêt, pour aider les communes à survivre. Il y a eu un plan par rapport aux grandes villes, à leur oxygène. Ce que nous attendons clairement, c'est que l'on avance. Je pense que M. le Ministre n'est pas le premier ni à freiner, ni à faire preuve d'inventivité, ni à vouloir convaincre. Vous le dites, on l'attend depuis des mois. Je le sais occupé à l'affaire, pas la nuit, mais chaque jour et je sais qu'il avance dans un très bon sens.

Cependant, ce que nous attendons, c'est que ce plan puisse venir en commission, qu'il puisse être débattu en toute transparence et avec une équité dans le traitement. Selon que vous soyez petits ou grands, vous ne rencontrez pas les mêmes problèmes. J'ai travaillé au CPAS de la Ville de Charleroi au XXe siècle, je sais les difficultés des grandes villes. On ne vit pas de prêts, mais les problèmes près des gens, toutes les communes doivent les rencontrer. Je ne voudrais pas que nous soyons obligés, à un moment donné, de passer par des prêts ou d'être sous CRAC pour recevoir des aides. Je pense que l'ensemble de Wallonie doit participer au Plan de relance. Ce n'est pas le tout de dire qu'il faut que les communes y participent, il faut que les communes puissent y participer.

C'est pour cela que je pense que, en votant ceci, l'on donne un tuba, et puis comme diraient d'autres, je demande que l'on ait des cours de natation pour que l'on apprenne à nager. Demain, il y aura de grands paquebots, il y aura de plus petits voiliers, il y aura même des esquifs. Si l'on peut parler de fusion de certaines entités, je doute quant communes.

Nous devons avancer en la matière et c'est vrai que, au niveau du groupe socialiste, nous attendons que l'on puisse nous présenter le plan Oxygène dans des délais raisonnables.

(Réaction de M. Antoine)

Je fais confiance à M. le Ministre. Qu'il entende bien que, ici, le groupe socialiste est à ses côtés, le soutient et que nous souhaitons avoir des décisions dans les meilleurs délais.

M. le Président. – Je crois que l'on a eu une discussion assez large, élargie par rapport à la thématique, et c'est bien normal. On a parlé même des centrales nucléaires, du tour de France et de Ramona. Je pense qu'il est à présent temps, s'il n'y a plus de demandes d'intervention, de céder la parole au ministre de sorte qu'il puisse justement nous exposer sa vision et son avis sur le texte qui sera soumis au vote dans quelques instants.

La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Je remercie tout d'abord l'ensemble des parlementaires pour leurs diverses expressions. Je remercie Mme Galant également pour son appréciation positive de mon action.

Je pense que M. Demeuse a eu raison de d'abord vous rappeler un peu le contexte de ce décret.

Personne n'a voulu la crise du covid, mais nous y sommes et nous y sommes encore plongés pour manifestement un certain temps. Nous avons dû collectivement apprendre en marchant. D'autre part, je dirais que, tous niveaux de pouvoirs confondus, différentes aides ont été apportées en soutien aux différents corps sociaux, à notre économie, mais également aux communes.

Différentes actions ont été portées par mon prédécesseur. C'était relativement à l'achat de masques. Lorsque je suis arrivé au département, j'ai également compensé toute une série de redevances et de taxes, notamment en matière de marchés, de maraîchers, de fêtes foraines. Nous avons également fait des actions en matière de clubs sportifs avec mon collègue Jean-Luc Crucke. Tout cela a été fait pour soutenir le tissu socioéconomique.

Nous avons à l'esprit que cette crise aurait un impact sur les finances communales, mais l'on ne sait pas mesurer exactement l'ampleur de ses effets sur les différentes sources d'alimentation d'une commune. C'est pourquoi nous avons d'abord procédé par pouvoirs spéciaux quand c'était permis. Ensuite, nous avons régularisé ces différents décrets par le décret de ce jour pour vous donner l'objet de la teneur du projet de décret du jour qui ne va pas régler tous les problèmes des communes. Vous en êtes parfaitement conscients.

Pour les villes et communes, nous parlons régulièrement des difficultés qui les accablent par les différents reports de charges qui sont survenus en fonction de l'une ou l'autre décision. Vous les avez toutes en mémoire. Lorsque, au niveau du Gouvernement fédéral, on décide de prolonger la

NAPAP sans subside manifeste, on sait bien que ce sont les communes qui vont devoir prendre le relais. Vous avez évoqué tout ce que l'on discute habituellement au sein de cette commission. Je crois que ce qui nous réunit, c'est que nous souhaitons également – et nous sommes tous des municipalistes dans le cœur – faire vivre nos communes, qu'elles participent également au Plan de relance de la Wallonie. Vous avez eu raison de souligner que ce sont des donneurs d'ordre extrêmement important. Il faut donc préserver leur capacité d'investissement.

Le projet de décret permet de passer un certain cap parce qu'il y a des règles. Vous les avez rappelées. D'autres sont dans ce Parlement depuis plus longtemps que moi ou ont exercé d'autres fonctions. Ils savent très bien que la compatibilité communale est parfois rigide, mais elle fait en sorte que dans un budget communal, ce sont les dépenses et les recettes. Comme moi, vous savez que l'on ne peut pas présenter un budget en déséquilibre, sauf modification de la législation, ce que nous faisons aujourd'hui.

Je dirais que la situation des communes est diverse et variée. Certaines communes sont plus en difficulté que d'autres. M. Devin y a fait allusion. Il faut tout de même reconnaître que les villes qui rendent plus de services en fonction de leur sociologie ont plus de difficultés parce qu'elles ont aussi moins de ressources.

Vous êtes attentifs à l'ordre du jour du Gouvernement. J'ai non pas annoncé, il y a un an et demi, le Plan de relance, parce que je suis au département que depuis un an. Je me suis fait autoriser par le Gouvernement à concevoir un plan de relance il y a quelques mois. Je vous confirme que ce plan de relance intervient dans sa phase finale. C'est un plan d'ampleur qui vise à être équitable, comme M. Devin l'a dit, à donner la possibilité de rentrer dans ce plan, mais il est aussi variable en fonction de votre degré de difficulté. Je crois que M. Antoine a été éclairant. La situation de la Wallonie est difficile, comme toutes les entités publiques au niveau budgétaire.

Il faut donc faire preuve de responsabilité, mais il faut aussi permettre de retrouver des marges pour investir afin que notre Région se redéploie et pour que les communes puissent participer à cet investissement. C'est leur permettre d'avoir suffisamment de disponibilité à l'ordinaire puisque le budget extraordinaire – comme vous le savez – se reporte *partim* dans votre ordinaire, mais c'est aussi la notion des balises. Un jour, on pourra avoir un débat sur lequel, à titre personnel, je n'ai pas de tabou.

Ce plan entre dans sa phase finale, mais pour avoir été dans un Gouvernement M. Antoine, vous savez que certains plats sont plus indigestes et que certaines viandes doivent mûrir pour avoir la saveur et le goût, nous en sommes là. Je vais réserver la teneur globale de ce plan à mes collègues du Gouvernement. Puisque

j'entends que l'ensemble des forces vives, en tout cas dans cette commission, en sont convaincues, dès que j'aurai l'imprimatur que l'on doit avoir du Gouvernement lorsque l'on en est membre, je ne manquerai pas de vous en donner les détails.

Ceci étant, lorsque j'ai entendu les différentes interventions, je sentais tout de même un petit peu deux discours au cdH. M. Dispa me dit : « Les communes sont en difficulté, il faut que vous donniez des aides directes et que vous alliez au bout des choses ». M. Antoine me dit : « Faites attention, vous savez l'entité deux elle fait partie du *renting* de la Région wallonne, c'est global, il faut être parcimonieux ».

Dois-je en déduire que le cdH souhaite que l'on ne tienne pas l'engagement de la DPR relativement au fond des communes ?

En tout cas, je le dis pour mon parti, mon parti soutiendra ce qui est dans la DPR, c'est-à-dire le fond des communes, index +1 %. Nous tiendrons en tout cas jusqu'à la fin de la législature cette ligne-là.

(Réactions dans l'assemblée)

Maintenant, si le cdH a une autre proposition pour les communes, vous pouvez de toute façon le dire, mais en tout cas on est déjà deux partis à le dire et sans doute Ecolo. Les membres ici ne diront pas l'inverse.

À l'adresse du PTB, je veux aussi dire que l'endettement c'est la soutenabilité d'une dette, vous le savez, vous avez souvent des débats. À titre personnel, je ne serais pas membre d'une majorité qui visera à faire de l'austérité. De la responsabilité, d'accord, mais pas d'austérité pour ce qui me concerne parce qu'il faut préserver les marges pour participer à cette relance.

Un autre sujet que l'on n'a pas évoqué, et M. Devin y a fait allusion, est qu'il est évident que même si nous allons réaliser un plan d'aide aux communes qui est baptisé « oxygène » qui permettra aux communes de passer un certain cap, parce que il est vrai que certaines communes sont très en difficulté. Vous avez évoqué Liège, on pourrait parler de Charleroi, ou d'autres communes dont les cotisations de responsabilisation deviennent impayables. Pourquoi ? Parce que nous sommes dans un système inique et vous le savez aussi bien que moi. Les communes sont leur propre assureur et le niveau fédéral vient seulement de reprendre d'ailleurs le paiement de la cotisation de modération salariale. Il y a un impact compliqué et qui s'est encore compliqué davantage avec – à l'inverse, celles-ci ont été reprises lorsque le PS est entré dans le Gouvernement. On pourra aussi reparler de la façon dont le CRAC a agi pendant les années où nous n'étions pas là.

Cela montre que quand un parti centriste n'est pas aiguillé par un grand parti, parfois il peut tomber sur certaines dérives.

(Réaction d'un intervenant)

Je ne sais pas si l'on peut vous influencer M. Antoine, mais si au moins vous reconnaissez que l'on peut vous influencer c'est rassurant parce que j'avais cru comprendre, lors de vos longs discours que j'ai écouté patiemment, que vous connaissiez un bout sur les finances communales et de la Région wallonne. J'entends donc que l'on peut vous influencer, mais cela n'est pas le but du débat.

Pour élever le niveau, ce que je vais essayer de faire, je crois humblement tout d'abord qu'il faudra un plan d'aide sérieux aux communes pour aider les communes les plus en difficulté, avec les difficultés que l'on connaît tous. Je ne vais pas m'appesantir sur le débat, on aura d'autres occasions pour en débattre.

Je pense aussi que l'on ne fera pas l'économie d'une vision plus structurelle. Même si l'on vient en aide aux communes pour leur permettre de passer un certain cap, il va falloir faire en sorte que l'on vise des réformes qui soient plus structurelles, que ce soit par exemple par rapport à la taille critique – j'ai déjà donné ma position par rapport aux fusions de communes, même si c'est quelque chose d'intéressant intellectuellement, on voit bien les freins et les difficultés – je suis plus un défenseur de la supracommunalité.

Si j'ai le bonheur de rester dans ce département, je déposerai des dispositifs qui incitent à cette supracommunalité qui, dans un premier temps, Monsieur Lomba, est une supracommunalité de gouvernance, pour ensuite la transformer vers une supracommunalité opérationnelle.

Quant à la vision et la façon dont on a conçu ce projet de décret, je pense avoir fait le tour.

J'en viens alors à des questions plus précises. Tout d'abord, pourquoi passer nécessairement par décret ? N'est-il pas trop tard ? Il n'est pas trop tard puisque l'on conçoit les budgets 2022. De temps en temps, au sein de cette commission, l'opposition me reproche de dire qu'il faut faire attention juridiquement. Juridiquement, le plus sûr, c'est de réaliser un décret. Vous savez que la comptabilité communale est une obligation, donc il fallait passer par cela. C'est d'ailleurs ce que l'on a fait par les décrets d'exception.

Pourquoi a-t-on retenu l'évaluation de permettre un budget en déséquilibre jusqu'à 5 % en 2022 ? On fait de la comptabilité, du budget, et le budget c'est de la prévision. Ce qui a guidé notre choix, c'est selon les renseignements que mes techniciens ont pu obtenir sur l'exercice 2021. Lorsque l'on compare les sources d'alimentation, de recettes, d'une commune, on les compare aux dépenses. On a fixé l'impact du covid à 132 millions d'euros, ce qui fait, si l'on considère que l'on a une masse globale de plus ou moins 5 milliards d'euros, un pourcentage de 2,64 %. On s'est donc dit que, avec 250 millions d'euros, donc 5 %, on pourrait

avoir des prévisions qui pourraient être justes, parce que d'une part l'impact du covid se fait aussi sentir à effet retour N+1 ou N+2.

Il y a eu aussi une autre difficulté, que certaines ont connue plus que d'autres, mais je dois vous rappeler qu'un tiers de la Wallonie s'est trouvé en difficulté suite à l'impact de ces inondations qui auront également un impact. Si une habitation est détruite, logiquement, celui qui doit déboursier son précompte va demander un dégrèvement. Tout cela va faire que certaines communes seront plus en difficulté.

Ce pourquoi nous avons opté pour cette proposition qui est susceptible d'être évaluée. Je réponds en cela à M. Demeuse. Je ne suis pas là pour me plaindre, mais vous devez vous dire que, en suite des événements que notre région a connus au mois de juillet, les équipes ont été concentrées sur l'autre compétence que j'exerce, celle du relogement, on en parlera tout à l'heure. Ce ne sont pas les mêmes équipes, néanmoins on est sur la brèche depuis le 14 juillet pour essayer de contrer les effets négatifs de ces différentes inondations et de faire en sorte que l'on passe ce cap compliqué. Il y aura donc également une évaluation.

Par rapport au fait que l'on me reproche de ne pas être transparent, de faire en sorte qu'il n'y a pas de données accessibles, j'ai écouté attentivement et j'ai entendu M. Antoine qui me cite une pléiade de chiffres. Je suppose donc que les données sont accessibles.

D'autre part, vous savez comme moi qu'un parlementaire a le droit de poser toutes les questions écrites qu'il souhaite, toutes les interpellations.

Je tiens la promesse que j'ai faite devant vous, on a l'occasion à de très nombreuses reprises de parler de la situation des communes, que ce soit lors d'examen des différentes venues, auditions. On a encore eu de longues discussions avec le CRAC et je me suis engagé à présenter un plan. On est dans sa phase finale, donc je vous demande encore un peu de patience.

Pour ce qui se passera en 2023, quelles dispositions prendrons-nous ? Je crois qu'il ne serait pas sérieux de préjuger, d'invoquer comme vous une trajectoire.

Invoquer une trajectoire, c'est aussi intégrer les différents plans d'aide que l'on mettra à disposition des différentes communes. D'autre part, je crois qu'il y a eu au moins une leçon de la covid. C'est assez paradoxal, puisque vous me dites que, d'un certain côté, l'on n'a pas utilisé tous les dispositifs. Pourquoi cela n'a-t-il pas marché ? Pourquoi les communes n'ont-elles pas pris massivement la possibilité d'emprunter au CRAC alors que les intérêts sont remboursés ? Je dis, au passage, que, durant la moitié de législature passée, où mon parti était dans l'opposition, les prêts étaient réalisés sans que la Wallonie prenne en charge les intérêts. C'était une nouvelle culture qui n'aidait pas fort les communes. Cela les aurait encore moins incitées. Au passage, je dis

que, au moins, cela a été redressé, tout simplement parce qu'il y a eu aussi des situations qui sont nouvelles dans les villes et communes. Parfois, on n'a pas pu organiser telle ou telle manifestation. Parfois, relativement au covid, on a eu des effets qui ont parfois eu des effets d'aubaine pour certains. Moi, je ne l'ai pas fait à la Ville par exemple, mais je sais que certains ont eu recours au chômage économique. Vous avez recours au chômage économique, vous ne payez pas le salaire.

Il y a donc des situations qui sont multiples et variées qui peuvent expliquer que certaines communes s'en sortent moins mal que ce que l'on pouvait penser. Une situation n'est pas l'autre. Il y a l'impact que l'on essaie d'affiner, d'analyser avec les chiffres.

Dès lors, en 2023, on prendra les dispositions qui s'imposent à ce moment-là. Cela met-il en péril les communes ? Non. Ce qui les met en difficulté, vous le savez comme moi, c'est maintenant la façon dont on conçoit l'alimentation des communes par rapport aux recettes qu'elles perçoivent. En effet, lorsque l'on cumule l'ensemble des dispositifs, si l'on veut attirer de l'économie, vous savez qu'il y a le plan Marshall, donc il n'y a plus de possibilité de taxer à ce niveau-là. Que reste-t-il ? Les deux grandes sources d'alimentation que sont le retour du précompte et l'IPP. Selon qu'elles aient une population qui est aisée ou pas aisée, vous savez aussi que les communes sont à des degrés de difficulté divers. Si vous avez un CPAS qui pèse lourd, un nombre de revenus d'intégration qui est important proportionnellement à votre nombre d'habitants, ce qui, au passage, est relativement injuste, puisqu'il est alimenté, à 40 %, en moyenne, par vos propres habitants, alors qu'ils desservent un bassin. Ce sont aussi des types de réformes que l'on peut prévoir en termes de justice et d'équité entre les différentes communes.

Relativement à cela, on verra ce qu'il sera indiqué de faire en 2023.

Pour ce qui concerne le CRAC, je vous ai déjà partiellement répondu. J'ai dit que, à ce stade, il y avait, de mémoire, une vingtaine de millions qui ont été engagés. J'ai peut-être des renseignements plus précis.

Dans le cadre de la note du Gouvernement du 20 mai 2020, les demandes avaient été estimées à 40 millions en 2020 et à 120 millions en 2021. Les montants de prêts actuellement sollicités par les communes s'élèvent à 9,9 millions et des demandes sont en cours pour un montant de 9,5 millions, qui concernent Seraing, Charleroi et Liège. La mesure est prolongée en 2022 à concurrence des montants qui sont disponibles.

Les hauteurs des prêts covid avaient été estimées, début 2020, à 160 millions. Les prêts accordés et en cours de demande s'élèvent actuellement à plus ou moins 20 millions. C'est ce que je disais tout à l'heure.

Il reste donc une possibilité d'activer cette possibilité jusqu'à 140 millions.

Doit-on prévoir des aides directes ? La première des choses que j'ai envie de vous répondre, c'est que la Région prévoit déjà certaines aides directes aux pouvoirs locaux. Je les ai évoquées : subventions par l'achat de masse, le soutien à l'économie à travers la fiscalité locale, les soutiens que l'on a adressés aux CPAS. Nous allons encore accorder des aides complémentaires à certains CPAS, notamment qui ont été victimes d'inondations, mais aussi à d'autres CPAS qui sont sous tension, par le renfort de personnel. Les assouplissements budgétaires, c'est l'objet de ce décret. Il est également question de la prise en charge d'intérêts.

Par ailleurs, des aides directes vont également être réalisées via des taux d'intervention qui vont de 60 à 80 %. Je ne rappelle pas non plus ce que l'on fait dans le décret d'exception pour les différentes communes qui ont été impactées, puisque l'on va parfois jusqu'à 100 % d'intervention pour trois communes, de 90, 80 et 70 %. Je rappelle qu'il y a 203 communes qui sont concernées par les inondations funestes que nous avons connues.

Des interventions directes sont réalisées à travers la PIV. Il y a également des montants dans le Plan de relance sur les dispositifs de rénovation et de revitalisation que je modifierai pour la fin de l'année. J'ai également réservé un montant de 35 millions pour une opération cœur de village que je vous ai évoquée relativement aux zones plus rurales, même si je n'ai pas ipso facto la ruralité dans mes compétences.

Bref, toute une série de subventions pour vous démontrer, je pourrais continuer, elles ne sont pas exhaustives, que des aides directes existent. La question, c'est de savoir si des aides directes sont prévues dans le plan que j'ai présenté. La réponse est oui.

Question que vous m'évoquez relativement au Centre régional d'aide aux communes. Le Centre régional d'aide aux communes doit-il mobiliser des moyens en faveur des communes ? À mon avis, oui, puisqu'il s'appelle le Centre régional d'aide aux communes. C'est même sa fonction première, c'est même pour cela qu'il a été créé. Existe-t-il des engagements juridiques de la Région relativement à des alimentations sur des prêts long terme CRAC ? M. Antoine le sait, il y a à mes yeux possibilité de venir répondre à une situation critique, difficile, avant les inondations et qui se sont encore compliqué, même si je pense qu'il faudra collectivement, non pas refaire un fonds des communes, mais se poser la question de réforme structurelle pour voir la façon dont on conçoit le territoire. C'est une responsabilité collective. Ce ne sera sans doute pas le cas lors de cette législature, mais j'espère poser des balises qui permettront de jalonner le chemin de ces réformes.

Balise, j'en parle, mais dans un autre sens : les balises que l'on impose aux communes ont-elles encore du sens ? C'est une vraie question, un débat que l'on devra avoir. Cela avait du sens de le prévoir, je crois qu'une des différences entre le budget régional et le budget d'une commune, c'est qu'une commune ne peut pas a priori, sauf dérogation, présenter un budget en déséquilibre. Elles avaient donc du sens pour maîtriser la voilure. Brident-elles parfois les communes ? Cela devient-il parfois un peu hypocrite dans la façon dont on les octroie ? J'ai tendance à répondre timidement oui, mais il faudra à un moment donné se pencher sur cela.

Vous parliez d'investissements énergétiques. Les investissements énergétiques sont hors balise à partir du moment où vous prouvez qu'ils sont productifs. Vous demandez une dérogation, 9 fois sur 10, vous l'obtenez si vous montez un dossier correctement. Il y a toute une série de thématiques dans le cadre duquel vous pouvez obtenir des investissements hors balise. Cela aurait-il du sens que le Gouvernement fasse un Plan de relance ambitieux, puis dise aux communes : « Vous devez absolument l'intégrer dans vos balises ? ». Non, les communes n'auraient pas été preneuses, et elles sont quand même les destinataires de beaucoup d'appels à projets, de beaucoup de demandes du Gouvernement. Sans elles, à titre personnel, il est compliqué de mener un Plan de relance ambitieux en Wallonie.

Avec cela, je pense avoir fait le tour des questions qui m'ont été posées.

Je vais terminer par une conclusion : aider les communes, c'est aussi et même certainement aider la Wallonie à se redresser.

Vous savez comme moi à quel point je suis convaincu du potentiel et du talent de notre Région, et faire en sorte que nos villes et communes participent à ce redéploiement est une ambition politique que je me suis fixée depuis un certain nombre d'années.

M. le Président. – Je vous invite, pour ceux et celles qui le souhaitent, à répliquer par rapport aux propos du ministre. Ce n'est pas obligatoire, mais vous en avez le droit.

Puis, nous procéderons alors à l'examen des articles par article et des amendements éventuels y afférent.

La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (cdH). – Je souhaite répliquer, non pas seulement parce que c'est un droit qui nous est dévolu, mais parce que l'échange est intéressant. Aussi bien sur les bancs des parlementaires que sur le banc ministériel, des choses intéressantes ont été dites. Je trouve donc utile que nous puissions prolonger cet échange avant de passer au vote.

Nous sommes d'accord sur certaines choses et moins sur d'autres.

Votre réponse, Monsieur le Ministre, est intéressante à certains égards, notamment sur l'élément de justification que vous apportez concernant l'autorisation à concurrence de 5 % du déficit pour 2022.

Manifestement, vous avez sous les yeux les chiffres qui vous ont été préparés par vos experts. Vous parlez d'un déficit probable de 132 millions d'euros sur 2021, si j'ai bien compris. Sur cette base-là, soit un déficit de 2,64 % en moyenne, vous faites une extrapolation en disant qu'il faut sans doute doubler la mise, grosso modo, pour 2022. On arrive ainsi à la proposition de 5 %.

Puis-je vous demander de bien vouloir nous transmettre ces chiffres ?

Honnêtement, dans les documents parlementaires, on a notamment une annexe numéro 6, qui porte sur l'impact du projet de décret par rapport à l'égalité des genres. C'est intéressant, mais cela n'a aucune pertinence par rapport au projet de décret puisque le projet est sans impact sur l'égalité entre les sexes.

On a des documents de ce type-là, qui sont sans intérêt. Par contre, vous avez des documents chiffrés qui sont intéressants. Ce serait utile que vous puissiez nous les transmettre. Je vous en remercie par avance.

Ce serait déjà une première base à défaut d'avoir reçu une réponse plus précise à toute une série de questions qui avaient notamment été posées par Mme Galant, qui avait demandé toute une série de chiffres très précis.

Nous ne les avons pas reçus. Si l'on peut au moins avoir cette note.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Je vais vous donner satisfaction, mais je ne le savais pas donc je ne vous fais pas le reproche de ne pas le maîtriser. Il semble que ce soit dans le cahier des finances locales, numéro 9 et que c'est public.

Ceci étant, j'adhère à votre remarque. Je demanderai au Président de transmettre à l'ensemble des membres de la Commission les tableaux dont je dispose.

M. le Président. – La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (cdH). – J'avais cru qu'ils étaient un peu actualisés par rapport à ce cahier des finances locales qui remonte quand même au mois d'avril, si je ne me trompe. Merci de nous transmettre éventuellement le document des finances locales qui est sur le site du SPW depuis quelques mois.

Du coup, je suis moins enthousiaste à l'idée de recevoir vos propres chiffres puisqu'ils n'ont, semble-t-il, pas été actualisés depuis lors.

C'est quand même un peu problématique puisque dans les documents qui nous avaient été remis, notamment dans l'avis de l'inspection des finances, il est clairement dit qu'à la mi-octobre il y aura une actualisation de l'analyse d'impact de la crise covid-19 sur les finances communales. C'est écrit en page 20 du document parlementaire.

Manifestement, cette actualisation n'a pas eu lieu ou en tout cas vous n'en disposez pas. C'est quand même un peu gênant qu'au mois de novembre, on soit amené à se prononcer sur base de chiffres qui remontent au mois de mars ou avril 2021. Par rapport au monitoring que certains ont évoqué, ce n'est quand même pas totalement satisfaisant. Je me permets de le souligner.

Je vous remercie pour le premier pas que vous posez en nous proposant d'envoyer ce document-là, mais je vous invite vraiment, en termes de transparence, à en franchir d'autres.

Est-il normal que l'Inspection des finances dispose, dans l'analyse de votre avant-projet de décret, d'un avis de la *task force* finances locales et que nous, parlementaires qui sommes appelés à approuver, à voter le texte, nous ne disposions pas de cet avis de la *task force* ? Je trouve honnêtement qu'en termes de transparence, il y a un problème. Je ne vous fais pas de procès d'intention, Monsieur le Ministre, mais voilà.

Certes, le cahier du mois d'avril est disponible sur le site, sur base des données disponibles à l'époque, mais en ce qui concerne les travaux de la *task force*, l'avis qu'elle a rendu sur cet avant-projet de décret, dont l'Inspection des finances disposait, mais dont nous ne disposons pas.

Sur les rapports intermédiaires qui vous ont été rendus et qui vous ont apparemment permis d'être en voie de finalisation de votre plan global, nous n'avons aucun élément d'information. Objectivement, je trouve que cela pose problème.

Pour la suite de nos travaux, je vous invite vraiment à partager en amont d'avantage d'informations. Si vous n'en disposez pas, c'est inquiétant. Si vous en disposez, partagez-les parce que cela facilitera les échanges et l'on sera moins dans des risques de procès d'intention. Il n'y a pas de procès d'intention dans notre chef. Si au moins les données disponibles sont partagées, je pense que cela améliore la qualité de nos débats. J'espère vraiment que vous ne viendrez pas, le moment venu, avec une présentation de votre plan global sans avoir préalablement communiqué les chiffres établis par la *task force* des finances locales.

Jusqu'à présent, je prends le risque de me répéter, nous ne disposons d'aucune information en provenance

de la *task force* « Finances locales » qui a été mise en place par votre prédécesseur il y a maintenant plus d'un an ; c'était en 2020. À cet égard, ce n'est pas satisfaisant.

Pour le reste, vous êtes finalement d'accord, avec l'ensemble des collègues, sur la portée relativement modeste du texte qui est à l'examen. Les collègues l'ont dit : c'est un texte de ratification, un décret de régularisation qui vient prolonger les mesures qui préexistaient sans avancée majeure. On est obligé de s'en remettre à la présentation prochaine de ce plan dont on aura au moins appris qu'il s'appellera « Oxygène ». Au moins, vous ne manquez pas d'air, c'est déjà une bonne nouvelle.

Pour le reste, honnêtement, on reste un peu sur notre faim puisque vous n'avez rien communiqué sur la teneur de ce plan. Je peux le comprendre dans une certaine mesure : vous êtes dans une phase d'arbitrage, en « phase finale » avec vous dit. J'espère que ce n'est pas une phase terminale.

En toute hypothèse, comprenez notre relative frustration puisque vous dites vous-même que les mesures proposées ici sont modestes, minimales, et cetera, qu'elles ne répondent pas aux enjeux majeurs, puis vous nous renvoyez à des échéances futures pour la prise de connaissance des conclusions que vous avez d'ores et déjà soumises provisoirement auprès de vos collègues du Gouvernement.

Par rapport à ce plan global, je voudrais déjà exprimer une certaine forme de questionnement. Je ne veux pas faire de procès d'intention. Vous dites que ce serait bien de s'inscrire dans des réformes structurelles ; en même temps, vous dites que ce sera pour après la législature actuelle. Vous évoquez la supracommunalité. C'est certainement utile, mais on est là sur processus très lent, très évolutif. Je ne suis donc pas sûr que ce soit de nature à répondre aux enjeux du présent.

Vous nous dites – ce n'est pas de nature à nous rassurer – que pour le PS en tout cas, votre parti continuera à maintenir l'application de la DPR et l'indexation du Fonds des communes. Ce n'est même pas un engagement du Gouvernement ; vous parlez au nom de votre parti.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Suis-je ministre-président ? Suis-je ministre du Budget ?

M. Dispa (cdH). – Non.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Ai-je la possibilité d'engager un Gouvernement ?

M. Dispa (cdH). – Non. D'accord. Mais c'est quand même...

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Une DPR engage un Gouvernement, si c'est cela la réponse. Voilà.

M. Dispa (cdH). – Très bien, mais j'espère que l'ensemble des partis de la majorité va souscrire à l'engagement que vous confirmez au nom du PS.

En toute hypothèse, le plan Oxygène ne pourra pas être la confirmation de l'indexation du Fonds des communes. On est sur un risque de régression si le débat est ouvert entre vous sur l'indexation du Fonds des communes.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Mais personne ne l'ouvre. À part M. Antoine et vous, personne n'a ouvert le débat.

M. Dispa (cdH). – On s'interroge puisque nous n'avons pas de réponse de votre part. On s'interroge un peu et on vous questionne sur des pistes qui sont peut-être en discussion.

M. le Président. – Monsieur Dispa, je vous invite à continuer et à terminer votre réplique pour que nous puissions passer aux autres intervenants.

La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (cdH). – J'ai pris note de la réponse de M. le Ministre, donc c'est très bien. Pour le reste, vous nous renvoyez à la présentation du plan global, donc on attendra forcément cette présentation pour y revenir.

En attendant, à ce stade-ci, l'autre point de désaccord, c'est sur la trajectoire.

Vous nous dites des paroles contradictoires, chers collègues de la majorité, puisque pour 2023, M. Demeuse a dit que ce sera le retour à l'équilibre, sauf si ce n'est pas un retour à l'équilibre. En gros, vous nous dites tout et son contraire.

(Réaction d'un intervenant)

Vous continuez à maintenir les communes dans l'incertitude, c'est cela le problème. Les communes sont tenues d'élaborer des tableaux de bord dans leur budget, avec des projections pluriannuelles. C'est la moindre des choses, elles ont le sens des responsabilités et le sens du moyen terme. Elles n'ont pas l'information de connaître si en 2023, elles devront être à l'équilibre ou pas, ou si ce sera en 2024 ou peut-être plus tard.

C'est sûr qu'il y a des imprévus, vous l'avez dit, Monsieur le Ministre. Par définition, la vie est pleine d'imprévus. Une trajectoire n'exclut pas toute une série de difficultés, mais au moins le cap est fixé. Vous naviguez ici à courte vue, si je puis dire, puisque vous avez évoqué l'image des paquebots et des voiliers. Ils prennent l'eau pour certains d'entre eux.

Sur le cap à moyen terme, il n'y a aucune indication. Les communes sont toujours dans l'incertitude aujourd'hui par rapport à ce qu'il adviendra de leurs obligations d'équilibre en 2023 et pour les exercices suivants.

C'est la raison pour laquelle notre amendement a toute sa raison d'être. Il confirmera cette trajectoire de retour à l'équilibre. En cela, je réponds à Mme Galant : nous ne sommes pas du tout dans une logique d'automatisation des déficits. Je ne sais pas si c'était un reproche que vous nous formuliez. Nous sommes au contraire dans une logique de résorption des déficits, de retour à l'équilibre et de responsabilisation. C'est aussi un discours que vous avez tenu. D'une certaine manière, on se rejoint.

Pour que les communes soient en capacité d'assumer cette logique, il faut que la Région fixe le cap. Sinon, d'une année à l'autre, en fonction de toute une série d'aléas, d'évaluations, d'imprévus, le cap va être modifié ou risque de l'être à chaque exercice budgétaire. Ce n'est pas cela que vous appelez de vos vœux dans cette logique de responsabilisation. Sur ce point, nous ne sommes pas d'accord.

Nous ne le sommes pas non plus sur les balises d'emprunt. J'entends que le débat est ouvert sur la pertinence ou pas de cette balise d'emprunt. C'est intéressant, on y reviendra certainement. À mon sens, elle vient de la logique des plans de gestion du CRAC qui a fixé des critères pour contraindre les communes à rentrer dans une logique d'équilibre, en fixant un maximum d'emprunt à effectuer par habitant. C'était un outil pour revenir à l'équilibre.

Dès lors que les communes sont à l'équilibre, cette balise perd son sens. Je me réjouis que nous puissions prolonger cette discussion pour peut-être faire droit à la suggestion de l'Union des villes et des communes de faire sauter purement et simplement cette balise. Tant que l'on n'en est pas là, il nous paraît important d'élargir les possibilités d'échapper aux contraintes de cette balise.

Vous dites que les investissements énergétiques sont d'ores et déjà couverts par la balise au motif qu'ils sont productifs. Ce n'est pas tout à fait la même chose, Monsieur le Ministre. Les investissements productifs, ce sont des investissements qui génèrent un effet retour suffisant que pour être générateurs d'économies à terme. Ce fut le cas à une certaine époque. Maintenant, je vous assure que les communes qui réfléchissent aux investissements énergétiques ne doivent plus tabler sur d'éventuels effets retour, mais sur des impératifs liés à la réduction des gaz à effet de serre et des émissions de CO₂. Ces investissements ne sont pas nécessairement rentables ni productifs.

Je peux vous dire que dans des projets concrets, il y a des investissements énergétiques qui ne sont pas

rentables financièrement, mais qui sont nécessaires, parce que l'on considère qu'ils font partie des objectifs climatiques qu'il faut atteindre. Les communes souscrivent à cette dynamique, puisqu'elle est encouragée à tous les niveaux de pouvoir, y compris depuis l'Europe.

Dans l'état actuel des textes, les investissements à caractère énergétique ne sont pas systématiquement exonérés de la balise d'emprunt. Ce serait utile que nous puissions le confirmer.

Idem pour les économies d'énergie dans les bâtiments. J'ai votre circulaire budgétaire sous les yeux. Elle dit que les investissements dans les écoles, dans les bâtiments scolaires peuvent être exonérés de la balise d'emprunt, mais cela ne vaut pas pour les autres. Nous proposons d'élargir cette possibilité de s'exonérer de la balise, en attendant de la supprimer purement et simplement, pour qu'au moins les investissements énergétiques et les investissements qui permettent d'anticiper et de contrer les effets des dérèglements climatiques, notamment en termes de prévention, puissent être à coup sûr et pour toutes les communes, sortis de ce champ d'application de la balise d'emprunt.

Ce serait utile non seulement pour la capacité d'autonomie, d'investissement et d'initiative des communes, mais ce serait aussi utile pour les objectifs climatiques que l'on essaie tant bien que mal d'atteindre, y compris à Glasgow dans les discussions difficiles qui sont en cours pour le moment.

Je ne serai pas beaucoup plus long. Un certain nombre d'éléments de réponses sont intéressants. Nous restons très largement sur notre faim par rapport à la trajectoire de retour à l'équilibre. On est dans l'indétermination totale. Ainsi que par rapport aux orientations de ce Plan global d'aide aux communes pour lequel nous n'avons rien de plus. Nous sommes d'accord avec les collègues de la majorité qui eux-mêmes ont dit que des mesures ont été prises, mais qu'elles sont insuffisantes. Cela vaut aussi pour le texte qui est à l'examen, les mesures ici ne sont pas inutiles, mais elles sont très largement insuffisantes et les chiffres que vous nous avez communiqués sur le CRAC le confirment. Vous nous dites que l'utilisation des 160 millions qui ont été dégagés par le Gouvernement wallon ont été utilisés à coup sûr pour 10 millions et pour peut-être 10 millions supplémentaires qui sont en cours d'instruction. C'est à peine plus de 10 % d'utilisation de l'enveloppe. La seule nouveauté c'est que la Ville de Seraing a rejoint la Ville de Charleroi et la Ville de Liège. Vos chiffres nous confirment que cette mesure est un flop, manifestement elle ne répond pas aux attentes des communes. Bien sûr, il y a dans le budget régional toute une série d'aides directes, il y a des subventions évidemment, dans votre portefeuille ministériel il y a beaucoup de crédits de subventions, mais en tout cas ici, dans la lutte contre les effets covid,

il n'y a rien, si ce n'est cette possibilité de prêt qui ne rencontre pas l'attente des communes.

Cela justifie également notre amendement pour qu'il puisse y avoir réellement des aides directes si l'on veut lutter contre les effets de la crise covid et ainsi permettre aux communes dans une logique de responsabilisation, de revenir au plus vite à l'équilibre que tous nous appelons de nos vœux et les communes concernées elles-mêmes également.

M. le Président. – La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour toutes vos réponses.

Je vais peut-être commencer par un petit clin d'œil. Vous avez dit qu'à titre personnel vous ne participeriez pas à une majorité qui fait de l'austérité, mais je dois vous dire que depuis les nombreuses années où je m'intéresse à la politique, bien avant de m'engager, je n'ai jamais entendu aucun gouvernement qui pratiquait l'austérité dire qu'il allait pratiquer l'austérité. En général, on parle d'effort pour les générations futures, de rigueur, de responsabilisation, je l'ai entendu d'ailleurs aussi aujourd'hui. Je dois vous dire aussi, entre nous, le budget base zéro, selon nous, c'est déjà une forme d'austérité, puisqu'il s'agit quand même de réaliser des économies.

Sinon, merci encore pour vos réponses, mais étant donné que l'on n'a toujours pas une idée de ce que pourra être le Plan global d'aide aux communes, je crois que vos réponses nous laissent un peu sur notre faim, comme l'Union des villes et communes, je peux l'imaginer. D'ailleurs, pour les questions sur le plan global, on les a déjà posées. Vous avez dit qu'il nous était toujours loisible de poser des questions, écrite, orale ou interpellées, mais on a déjà posé pas mal de questions, on a demandé par exemple des précisions sur le calendrier ou sur l'état d'avancement des travaux. On ne peut pas dire que l'on ait eu beaucoup de réponses précises puisque l'on nous renvoie à chaque fois au Plan global en disant « on vous renvoie au Plan global dont la primeur est réservée au Gouvernement ». En tant que parlementaire, je vais vous dire que l'on est pas trop avancés. Je vais me joindre à nouveau aux remarques de M. Dispa sur le manque d'éléments d'informations concernant les travaux de la *task force*, c'est vraiment un problème.

On se demande également pourquoi il n'y a rien de prévu pour 2023 au niveau des communes. Il faut quand même que les communes puissent prévoir les années futures et l'on est évidemment favorables, en tant que groupe, à une souplesse budgétaire permettant de réaliser les investissements qui sont nécessaires pour faire face aux défis qui s'annoncent, qu'ils soient sociaux ou environnementaux. Alors, pourquoi attendre le dernier moment pour régler cette question ? Cela laisse les communes dans l'incertitude et c'est un problème.

Je terminerai par réagir aux propos de Mme Galant. J'ai été interpellé par ce qu'elle a dit. Elle a dit : « Il faut avoir le courage de le dire : tout le monde doit faire des économies ». Comment peut-on dire cela aujourd'hui ? On sait que les besoins sociaux ont explosé, en partie à cause du covid, mais pas seulement. On peut aussi parler des communes sinistrées par les inondations.

Alors, je pose la question : peut-on décemment demander à une commune comme Verviers aujourd'hui de faire des économies après la catastrophe que ses habitants ont vécue ? Pour nous, c'est clairement non. Je ne pense pas que si Mme Galant était bourgmestre de Verviers ou d'une grande ville où les besoins sociaux sont importants, elle tiendrait le même discours.

M. le Président. – La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (cdH). – D'abord je voudrais remercier M. le Ministre ainsi que l'ensemble des intervenants, parce que je considère que les débats étaient très utiles et que c'est l'essence même du travail parlementaire. Je vais retenir un certain nombre de certitudes et je vais pointer un certain nombre d'incertitudes qui nous animent aujourd'hui.

Première certitude, Monsieur le Ministre, vous nous avez dit : « Le Fonds des communes, la DPR le prévoit, on ne va donc pas y toucher ». Convenons avec moi, Monsieur le Ministre, que les DPR réservent parfois des surprises. Dois-je vous rappeler que vous êtes dans une DPR qui prévoyait que les zones de secours étaient gérées par les gouverneurs ? Vous avez vous-même dit : « Je n'en veux pas ». La dernière page de la DPR prévoit : « Pas d'augmentation de la taxation ». Mme Tellier vient de décider une augmentation de la taxation sur l'incinération qui va aller jusqu'à 25 euros.

On voit donc bien, pardonnez-moi, que même si c'est écrit, cela reste encore à vérifier. Mais je prends acte que vous nous avez dit solennellement – et c'est vraiment courageux de votre part – que l'on ne toucherait pas au Fonds des communes. C'est un fait majeur, me semble-t-il, jusqu'à la fin de la législature et j'en prends acte avec confiance.

Deuxième élément, vous n'avez pas contesté, pour le dire de manière peut-être négative ou je peux le dire de manière positive, qu'il existe des disponibilités au CRAC et vous avez rappelé la définition de l'acronyme CRAC. J'en déduis dès lors que les montants disponibles au CRAC seront réservés aux pouvoirs locaux. C'est une deuxième certitude. C'est important, parce que l'on sait très bien les tentations d'aucuns de se servir de réserves pour colmater les brèches budgétaires.

Troisième certitude – et là, vous m'avez ravi – : vous avez démontré avec des exemples l'intérêt et la pertinence d'aides directes aux communes. C'est cela qui est assez extraordinaire. Vous avez vous-même fait l'apologie de ce que nous demandons en disant : « Regardez, j'ai compensé les taxes hebdomadaires.

Regardez, je suis intervenu ». Là, vous étiez dans une aide directe. Cela témoigne de la pertinence de notre propre démarche. Je vous remercie d'avoir fait la démonstration qu'il y avait une nécessité d'aide directe sans nécessairement de prêts.

Enfin, vous nous avez donné un début d'explication sur les 5 % pour 2022.

Voilà, je dirais, des certitudes qui apparaissent dans vos réponses. Nous en prenons acte. C'est plutôt de nature rassurante.

Maintenant, avec la même franchise et j'allais dire, si vous m'y autorisez, avec la même amitié à votre égard, permettez-moi de relever les incertitudes.

Que va-t-il se passer en 2023 et en 2024 ? J'espère, j'en suis convaincu, que vous serez toujours ministre des pouvoirs locaux, peut-être même encore après. Mais quelle est la consigne que vous donnez ? On voit bien, et je ne lui en veux pas, M. Demeuse a tenté une réponse qu'il a par la suite tempérée, se rendant compte peut-être que ce n'était pas aussi décidé que cela. Je crois qu'il a eu raison.

Donc, nous sommes en 2023 et 2024, chers collègues. Quelle est la consigne pour les communes ? Grand point d'interrogation. On verra avec la rustine de l'année prochaine. Parce que, en fait, on travaille par rustine ici. On a décidé pour l'année dernière. On décide pour cette année-ci. On est donc dans une démarche d'annualité budgétaire qui ne coïncide absolument pas avec la nécessité d'une trajectoire et d'une prévisibilité pour les pouvoirs locaux. Donc, 2023-2024, gros point d'interrogation.

Le plan Oxygène, comme le dit M. Dispa – il a volé ce que je voulais dire, mais il a bien fait de le dire d'emblée –, on a au moins appris le titre de la chanson : Oxygène.

Il y avait Jean-Michel Jarre, il y a déjà très longtemps, maintenant il y a Oxygène de Christophe Collignon. Je ne sais pas de quelle musique sera fait ce plan, nous n'en savons rien. J'ai adoré le propos circonstancié de M. Beugnies qui a dit : « Des questions et des interpellations, on n'arrête pas d'en poser, lorsqu'elles passent au greffe, parce que parfois c'est un peu mystérieux, il y a des questions qui sont évacuées, on ne sait pas pourquoi ni comment, peu importe, ce n'est pas très grave ».

Vous ne pouvez pas nous reprocher, Monsieur le Ministre, d'être impatients, alors que nous patientons depuis maintenant plus d'un an et que, à chaque fois, vous nous dites : « Patience, le groupe travaille, je vais y venir », et que ce groupe réserve des indications à un corps d'élite qui est l'Inspection des finances, mais les élus n'y ont pas droit. Il y a là un déficit démocratique qui est d'autant plus inquiétant, j'ai compris votre propos subliminal, j'ai lu la traduction textuelle, cela veut donc

dire que vous êtes venu au Gouvernement la semaine dernière et que le point a été reporté. Est-ce grave ou pas ? Je ne sais pas le dire. Parfois cela peut être un report parce qu'il manque une pièce au dossier. Parfois, on remballer le ministre parce qu'il n'a pas convaincu ou parce qu'il y a des contrariétés, et au mieux on fait une prise d'acte. Ce qui veut dire : « On reconnaît que tu as travaillé, mais il faudra encore retravailler le sujet. »

Ici, on ne connaît pas le statut, on ne sait pas ce qui s'est dit, mais j'imagine que, si le point n'a pas été approuvé alors que vous y travaillez depuis un an, c'est qu'il y a un os dans la soupe, il y a un problème, mais je ne sais pas lequel et je ne sais pas en déterminer la gravité. Vous devez au moins accepter, Monsieur le Ministre, que nous soyons dubitatifs sur le contenu puisque nous n'en connaissons rien, excepté le titre.

Troisième élément, la balise. J'ai vu, parce que je vous sais homme honnête, votre perplexité quant au maintien ou non de la balise. On ne peut pas dire que, dans votre propos, il y avait une défense de l'évidence d'une balise. À l'inverse, il n'y a pas eu non plus un rendez-vous, une clause de rendez-vous sur une évaluation de la balise, dirait M. Demeuse, et de l'intérêt de son maintien. Je pense qu'aujourd'hui cette balise, dès lors que l'on a l'équilibre à l'exercice propre au budget ordinaire, n'a plus sa raison d'être. Elle complique la situation et c'est un frein à l'investissement. Vous-même l'avez implicitement reconnu.

Si vous ne pouvez pas la supprimer, pour des raisons politiques, nobles ou pas nobles, acceptez alors qu'il y ait davantage de dérogations. Acceptez au moins l'amendement que M. Dispa a déposé et que je partage, qui vise à davantage de dérogations, davantage de souplesse. Je vais vous donner un exemple pour tenter de vous influencer. Tout à l'heure, vous avez dit que je devais être influencé, permettez-moi aussi de tenter de le faire avec vous.

Nous avons un réseau d'égouttage, mais nous ne le connaissons pas, nous ne connaissons pas sa qualité. Certains, dans la région de Tournai, sont en brique du XIXe siècle, d'autres présentent des joints qui ne sont plus colmatés. Les communes vont devoir, avec la SPGE probablement, qui va récupérer cette compétence, mais il y aura des inscriptions budgétaires au niveau des communes, faire face à l'égouttage. Ces travaux qui sont de grande nécessité pour nous prémunir de nouveaux débordements, inondations et autres, seront-ils hors balises ou pas ? Je réponds aujourd'hui : non, ils sont dans la balise.

Quand M. Beugnies parle des communes à Verviers et ailleurs, évidemment que nous avons beaucoup de considération pour eux, mais pensez à toutes les autres communes qui ne sont pas inondées mais qui veulent ne pas l'être, et qui veulent investir maintenant. Rien que pour ces éléments-là, je trouve que, par rapport à

l'élément neuf des inondations, l'égouttage, les travaux que l'on va y opérer, les expertises endoscopiques, et cetera, devraient être hors balises.

Dès lors, j'en arrive à ma conclusion qui est l'inadaptation de cette balise aujourd'hui au contexte actuel. Je ne dois pas vous convaincre, parce que je pense que vous l'êtes au fond de vous-même.

Le dernier élément d'incertitude, c'est l'évaluation, l'état des finances. On croyait avoir des chiffres nouveaux. Pardonnez-nous, Monsieur Demeuse, peut-être que nous sommes à côté de la plaque, mais si nous n'avons pas accès aux informations que vous avez peut-être par les cabinets Ecolo, nous n'avons pas de cabinet cdH. Comprenez-vous ?

Si vous voulez nous donner, vous, en stoemeling, ou M. Devin, que j'aime beaucoup, les évaluations, on va peut-être revoir notre discours. On n'a pas ces éléments-là. C'est un choix. Je sais bien, vous vouliez gérer avec le PTB. Je sais bien. Il n'y a pas de souci. Cela aurait d'ailleurs donné un beau choc entre l'austérité et la responsabilité.

M. le Président. – La parole est à M. Devin.

M. Devin (PS). – C'est un choix et c'est la première fois que je connais cela.

Peut-être vous, avez-vous connu d'autres possibilités, mais c'est la première fois que sur cinq partis, deux disent « nous allons dans l'opposition » et trois disent « nous allons dans la majorité ». D'habitude, il y a des partis qui sont éjectés, qui ne peuvent pas y participer. Ici, c'est un choix ab initio.

M. le Président. – La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (cdH). – Vous allez me faire de la peine.

Je vais devoir constater la victoire du PTB et notre échec.

À un moment donné, il faut en tenir compte aussi.

On n'est pas propriétaire du pouvoir. On n'est pas usufruitier du pouvoir.

À un moment donné, en 2004, quand vous avez goûté aux délices de l'arc-en-ciel, vous êtes venus nous retrouver en disant « plus jamais avec ces deux-là ».

Excusez-moi, je me rappelle de 2004.

M. le Président. – Monsieur Antoine, revenons au texte. Ne récrivons pas l'histoire. Je vous invite à tirer la conclusion que l'on puisse passer aux collègues, si vous voulez bien.

M. Antoine (cdH). – Dernier élément, c'est que le ministre annonce de grandes réformes : supracommunalités, on va revoir la perception du

précompte immobilier donc du revenu cadastral, on va avoir d'autres contributions, mais tout cela c'est pour après.

Quand je fais la balance – et je le dis en toute amitié et pardonnez-moi d'avoir été un peu long – entre les certitudes et les incertitudes – j'essaie d'être clinique par respect pour le ministre – il ne peut pas, à ce stade, emporter notre enthousiasme et notre adhésion, sauf à, Monsieur le Ministre, lisez nos amendements.

Analysez-les. N'ayez pas un réflexe – je ne crois pas que vous l'aurez, vous – que cela c'est l'opposition donc on s'en fout. Essayez de les lire pour en mesurer toute la pertinence parce que de la réaction que vous aurez à l'égard de ces amendements, nous pourrions peut-être, nous aussi, évoluer et donc être favorablement influencés.

M. le Président. – La parole est à Mme Galant.

Mme Galant (MR). – Je ne comptais pas répliquer, mais vu que j'ai été citée.

D'abord, je voudrais remercier le ministre et je partage sa même volonté de prendre des responsabilités et non à l'austérité. Je pense que c'est important de le rappeler et que chacun prenne ses responsabilités au niveau qui le concerne.

Par rapport au PTB, vous avez vraiment l'art de toujours retirer les propos de leur contexte.

C'était évidemment un propos de manière générale pour l'ensemble des communes. Je pense que je n'ai pas de leçon à recevoir du PTB par rapport aux zones sinistrées parce que nous, dans l'ombre, on a été une des premières communes à être très solidaires par rapport aux zones sinistrées alors que l'on est vraiment de l'autre côté de la Belgique. Je pense que l'on n'a vraiment pas de leçon à recevoir de la part du PTB. Toutes les communes devront faire des efforts. Évidemment, les communes qui ont été particulièrement touchées par les inondations devront mettre tous leurs moyens pour reconstruire leur commune par rapport à toutes les personnes sinistrées, par rapport à leurs infrastructures, mais même elles devront poser des choix.

Si elles avaient, par exemple, un grand projet de centre culturel, elles devront poser des choix parce que ce sera impossible de tout réaliser.

De manière générale, toutes les communes seront obligées de poser des choix et les communes qui ont été fortement sinistrées devront mettre tous les moyens qui seront donnés, toutes les aides qui seront données par la Région wallonne, sur la reconstruction de leurs villes et sur les aides aux personnes qui ont été très sinistrées.

Je pense qu'il faut arrêter de faire de la démagogie et de retirer toujours les propos de leur contexte.

M. le Président. – La parole est à M. Demeuse.

M. Demeuse (Ecolo). – Brièvement puisque j'ai été apparemment cité quelques fois aussi.

D'abord aussi pour remercier M. le Ministre pour sa réponse particulièrement longue et complète. Effectivement, d'abord, souligner qu'évidemment les finances communales sont dans une situation difficile et je crois que la durée du débat ce matin en témoigne et témoigne aussi de notre volonté à toutes et tous de trouver des solutions.

Je crois que c'est fondamental de le rappeler.

Oui, des mesures complémentaires seront nécessaires. Le plan Oxygène, on en a parlé. Des mesures structurelles par ailleurs. Personne n'a dit que les mesures de souplesse budgétaire qui sont proposées ici étaient la panacée et allaient tout résoudre, mais cela répond aussi à une demande des communes. Cela répond aussi à une demande en ce qui concerne les exercices qui sont visés. Je vous renvoie vraiment à ce sondage qui avait été fait auprès des directeurs financiers et des communes où les communes étaient demandeuses pour deux tiers d'une prolongation pour 2022 et pour seulement 38 % pour une prolongation pour 2023, simplement parce qu'il était impossible – et c'est toujours le cas aujourd'hui – de mesurer avec précision l'impact de la crise sur les prochaines années.

Comme l'Union des villes et communes le dit elle-même, il faudra évaluer pour 2023 ; c'est ce qui est prévu. Si c'est nécessaire, il faudra le faire, mais ce n'est peut-être pas non plus la meilleure solution. On verra.

En attendant, comme je le disais tout à l'heure – ne me faites pas dire ce que je ne disais pas –, en tant que bon gestionnaire communal, il faut considérer que la trajectoire, c'est un retour à l'équilibre en 2023. Cela ne veut pas dire que des mesures complémentaires ne seront pas prises et ne devront pas être prises à l'aune de l'évaluation qui sera menée lorsqu'elle devrait être menée, c'est-à-dire lorsque les moyens seront disponibles pour le faire, a priori au printemps prochain.

M. Devin (PS). – Je remercie très chaleureusement M. le Ministre pour ses réponses pertinentes.

M. le Président. – La parole est à M. Dispa pour une brève réplique.

M. Dispa (cdH). – C'est juste un argument par rapport à ce que le ministre dit.

Vous dites que, dans le sondage qui a été effectué, un tiers des communes sont demandeuses d'une perspective d'autorisation de déficit pour 2023. C'est donc bien la preuve qu'il y a une inquiétude et un besoin. À ces communes, vous dites « Revenez d'abord

à l'équilibre en 2022 et après on verra ». Quand on doit résorber un déficit de...

M. Demeuse (Ecolo). – Ce n'est pas ce qu'on leur dit. On ne leur dit pas de revenir à l'équilibre en 2023...

M. Dispa (cdH). – Simplement, quand on doit résorber un déficit de 5 % en un an, ce n'est pas exactement la même chose en termes de mesures à prendre que si on sait que l'on peut lisser l'effort et revenir tendanciellement à l'équilibre sur un, deux ou trois exercices. C'est fondamentalement différent en termes de gestion des finances locales. Le problème, c'est que votre indétermination, le flou que vous continuez à laisser régner autour des perspectives au-delà de 2022, est générateur d'inquiétudes, d'incertitudes. Il risque peut-être d'amener des communes à prendre des mesures drastiques pour revenir à l'équilibre 2023 alors qu'ultérieurement vous déciderez que, tout compte fait, elles peuvent avoir un petit peu plus de temps pour y arriver. Cette incertitude est néfaste.

Il n'y aurait même eu qu'un tiers des communes qui seraient demandeuses, c'est nécessaire de pouvoir tenir compte de ces besoins dans une logique de responsabilisation.

M. Demeuse (Ecolo). – Simplement, cela fera l'objet de l'évaluation. Je pense que c'est clair. Je ne vais pas en rajouter 35 fois.

M. le Président. – La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (cdH). – Notre proposition de décret est jointe. Nous vous proposons de la laisser à l'arrière parce que je suis convaincu qu'elle redeviendra d'actualité très rapidement.

Ici, vous prenez attitude sur l'exercice 2022. On vous donne rendez-vous. On reparlera très vite du déficit à l'horizon 2023 et on vous rappellera le texte que l'on aura laissé entre temps à l'arrière, parce que l'on pourra vous dire à ce moment-là : « On vous l'avait bien dit. Dès 2020, on vous l'avait dit ». On prend acte.

Je propose de ne pas passer au vote, Monsieur le Président, si vous le permettez, sur la proposition de décret du cdH.

M. le Président. – Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

À la demande de ses auteurs, la proposition de décret modifiant l'article L1314-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (Doc. 200 (2019-2020) N° 1) est renvoyée à l'arrière.

Des amendements n° 1 à 3 (Doc. 696 (2021-2022) N° 2) ont été déposés.

**PROJET DE DÉCRET MODIFIANT LE CODE DE
LA DÉMOCRATIE LOCALE ET DE LA
DÉCENTRALISATION EN MATIÈRE DE
DÉFICIT BUDGÉTAIRE, D'AIDE RÉGIONALE
ET D'UTILISATION DES FONDS DE RÉSERVE
ORDINAIRES
(DOC. 696 (2021-2022) N° 1)**

Examen et vote des articles

M. le Président. – Je vous propose de passer à l'examen et au vote des articles du projet de décret modifiant le Code de la démocratie locale et de la décentralisation en matière de déficit budgétaire, d'aide régionale et d'utilisation des fonds de réserve ordinaires (Doc. 696 (2021-2022) N° 1).

Article premier

À cet article, des amendements ont été déposés :

- l'amendement n° 1 (Doc. 696 (2021-2022) N° 2) déposé par MM. Dispa, Antoine et Bastin ;
- les amendements n° 2 et 3 (Doc. 696 (2021-2022) N° 2) déposés par MM. Dispa, Antoine et Bastin.

Il en a été abondamment discuté, il s'agit du lissage vers un retour à l'équilibre. Chacun a eu l'occasion de s'exprimer.

La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). – Simplement pour justifier brièvement mon abstention auprès du cdH. Évidemment, 2,5 %, c'est mieux que 0, mais on ne sait pas du tout quels seront les besoins pour 2023. On a vraiment un problème avec la restriction des dépenses.

Si elle s'avère vraiment nécessaire en 2023 avec les défis sociaux et environnementaux auxquels elles font face aujourd'hui, elles devront encore y faire face en 2023. Pour nous, chiffrer à 2,5 %, on trouve cela restrictif parce que l'on ne connaît pas les besoins. Voilà la raison pour laquelle on s'abstient sur cet amendement.

M. le Président. – La parole est à M. Dispa pour présenter les amendements n° 2 et 3 (Doc. 696 (2021-2022) N° 2).

M. Dispa (cdH). – Monsieur le Président, c'est M. Devin qui a dit « On ne vit pas de prêts »...

Effectivement, on ne peut pas lutter contre les effets de la crise covid-19 par des prêts.

M. le Président. – La parole est à M. Devin.

M. Devin (PS). – Sur le frontispice de l'abbaye de Scourmont, les moines ont écrit, en s'inspirant de Saint Benoît : « Prie et travaille ».

Avec M. Collignon, lui, il travaille et nous espérons, en confiance.

On espère se retrouver ici dans quelque temps avec une réponse à cet amendement.

M. le Président. – La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (cdH). – Monsieur le Président, franchement, le texte contient des mesures utiles et nécessaires.

Nous avons voulu, dans une logique d'opposition constructive, l'améliorer et compléter le dispositif. Vous n'avez retenu aucun de nos amendements. On vous donne rendez-vous parce que très vite on va reparler de la balise d'emprunt et peut-être que certains d'entre vous regretteront de ne pas avoir libéré la possibilité d'investissement en matière énergétique ou en matière de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

J'avoue que je suis un peu surpris par la position de certains membres de la majorité par rapport à cette proposition.

Très vite, nous reviendrons sur les échéances 2023 et 2024 et on se souviendra à ce moment-là de l'amendement que vous avez rejeté ici.

Dans ces conditions, vu la fermeture de la majorité par rapport aux propositions que nous faisons, nous ne pouvons, même si le texte contient des dispositions utiles, que nous abstenir sur le document en l'état, en regrettant son insuffisance et le refus de la majorité malgré les constats qui sont finalement très largement partagés, le refus de la majorité d'améliorer le texte au bénéfice d'une logique de responsabilisation dans les pouvoirs locaux.

M. le Président. – Merci pour cette justification.

L'amendement n° 1 (Doc. 696 (2021-2022) N° 2) est rejeté par 7 voix contre 1 et 1 abstention.

Les amendements n° 2 et 3 (Doc. 696 (2021-2022) N° 2) sont rejetés par 7 voix contre 2.

L'article premier est adopté par 8 voix et 1 abstention.

Art. 2

Pour l'examen de l'article 2, la parole est à M. Dispa.

M. Dispa (cdH). – De la réponse de M. le Ministre, j'ai bien compris que cette logique de rétroactivité n'avait qu'une raison d'être, c'est de donner une base légale à la circulaire budgétaire parce que le décret, l'article premier, n'a aucun effet sur 2021. Ici, vous faites rétroagir le décret pour que la circulaire budgétaire qu'entretiens vous avez envoyée aux communes soit finalement appuyée, étayée d'une base juridique.

C'est une façon de faire qui n'est pas tout à fait recommandable.

M. le Président. – Merci pour cette justification.

L'article 2 est adopté par 8 voix et 1 abstention.

Vote sur l'ensemble

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret modifiant le Code de la démocratie locale et de la décentralisation en matière de déficit budgétaire, d'aide régionale et d'utilisation des fonds de réserve ordinaires (Doc. 696 (2021-2022) N° 1).

Par 8 voix et 1 abstention, la Commission du logement et des pouvoirs locaux recommande l'adoption du projet de décret, par l'assemblée plénière.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. – À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

- La séance est suspendue à 12 heures 25 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 14 heures 3 minutes.

M. le Président. – La séance est reprise.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

INTERPELLATION DE M. ANTOINE À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LA POSSIBLE INSTAURATION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE EN MATIÈRE DE LOGEMENT »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Antoine à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la possible instauration d'un contrôle technique en matière de logement ».

M. Beugnies et Mme de Coster-Bauchau se joignent à l'interpellation.

La parole est à M. Antoine pour développer son interpellation.

M. Antoine (cdH). – Monsieur le Ministre, cela fait longtemps que les locataires grognent, renâclent et regimbent. Près de la moitié – 47 % – des logements qu'ils occupent sont de qualité insuffisante et, pour 52 %

d'entre eux, le coût du loyer absorbe plus d'un tiers du revenu mensuel des locataires.

Dans pareille situation, toute augmentation des prix de l'énergie, comme nous le constatons cette semaine, cogne dur, cogne très dur, d'autant que, ne pouvant apporter lui-même aucune amélioration substantielle au logement qu'il occupe, le locataire se trouve, reconnaissons-le, quelque peu désarmé. Certes, il peut demander une inspection qualitative afin de vérifier si le logement qu'il occupe est conforme aux prescrits légaux, voire mettre son propriétaire – mais on l'imagine mal – en demeure de procéder aux travaux ou réparations les plus urgents via le juge de paix. Ce serait déjà le début de la fin, pour ne pas le dire autrement. Pareilles procédures sont complexes, risquées et donc particulièrement rares.

C'est la raison pour laquelle la plateforme flamande des locataires, la Vlaams Huurdersplatform, demande l'octroi de primes de rénovation aux propriétaires. En échange, les loyers seraient bloqués à un certain niveau et les baux devraient être de longue durée. Des voix s'élèvent même pour réclamer, à l'instar de ce qui se pratique en matière automobile, un authentique « contrôle technique » de la qualité du logement mis en location récemment.

Devant l'afflux des plaintes, 38 organisations sociales ont décidé – et ce n'est pas banal – de traîner le Gouvernement flamand en justice et de l'assigner devant le Comité européen des droits sociaux, qui, comme vous le savez, dépend du Conseil de l'Europe.

En Wallonie de semblables revendications existent aussi et se font de plus en plus entendre, ce fut d'ailleurs le cas lors de la visite du réseau wallon pour la pauvreté.

Nous disposons déjà d'un certain nombre d'éléments, je ne veux pas le nier, la PEB, puisque, à l'époque, comme ministre de l'Énergie je l'avais introduit dans l'arsenal juridique wallon, plus récemment le CertiBEau et bien sûr d'un éventuel état des lieux contradictoire entre le propriétaire et le locataire, mais sans pour autant disposer d'un contrôle technique ou d'une approche objective des bâtiments mis en location.

Nous le savons, lors d'une vente, à l'avenir, les banques vont procéder à une expertise pour vérifier la valeur vénale du bien et dès lors calculer le plafond de 80 voir dans certaines exceptions de 90 % du prêt consenti. On voit dès lors qu'en termes de transaction ce contrôle va avoir lieu, tandis qu'en matière de location, là nous sommes encore un peu, reconnaissons-le, démunis.

Pourtant, une inspection qui pourrait être organisée par les pouvoirs publics, mais comprenons-nous bien, organisée ce n'est pas par des fonctionnaires, mais via des agents agréés ou reconnus comme tels pour leurs compétences, constituerait, me semble-t-il, une garantie de choix pour le candidat-locataire, qui serait alors

dûment informé des forces et faiblesses de l'immeuble convoité, et capable ainsi d'en apprécier la pertinence. Je ne dis pas que dans mon esprit il faut que ce contrôle technique soit obligatoire, mais si il est sollicité, je pense que les pouvoirs publics – bien sûr l'examen du bâtiment donnerait lieu au paiement de la visite de cet expert. Parce que, à l'heure où les coûts énergétiques explosent, où il peut y avoir un certain nombre de vices cachés ou qui ne sont pas facilement reconnaissables pour un candidat-locataire lambda, l'offre locative est parfois insuffisante et souvent inadaptée, par rapport aux loyers qui ne cessent de progresser, notamment dans certaines régions et qui me semble-t-il requiert une intervention publique.

Je sais que le parti socialiste est très attaché à une grille des loyers qui soit coercitive et qui est donc loin de la négociation qui pourrait s'opérer entre un propriétaire et un locataire. D'autres vont dire, laissons la main visible et qu'il revient au locataire d'apprécier si oui ou non il prend le bâtiment en question. Vous voyez qu'entre ces deux pôles-là, je me permets en tant que bon centriste d'imaginer une troisième formule, celle qui objective la valeur du bien le moment venu et qui permet alors au locataire d'estimer si oui ou non il a la capacité, notamment en termes de revenus, d'acquitter ce loyer. Ce qui au passage est une garantie aussi pour le propriétaire de voir les loyers dûment honorés et en temps utiles.

On peut comprendre la démarche assez originale, quoique assez inquiétante, des associations flamandes contre leur propre gouvernement.

Quelles initiatives allez-vous prendre ou quelles garanties pouvez-vous présenter pour sécuriser, j'insiste bien, la relation bailleur-locataire et pour mieux déterminer le montant du loyer, afin qu'il soit au plus juste de la qualité du bien proposé ? Il en va, ni plus ni moins, selon moi, de la qualité de la relation entre bailleur et locataire.

Par ailleurs, quelles aides allez-vous proposer aux propriétaires pour rénover leurs biens ? À quelles conditions, en termes de durée de bail, en termes de fixation de loyer ou d'évolution de ceux-ci ?

Comptez-vous proposer au propriétaire, pourquoi pas, des aménagements fiscaux pour les convaincre de réaliser ces travaux, sachant la facture écologique que représente l'habitat wallon ? Nous savons que dans la tarte de consommation et de production de CO₂, l'habitat wallon reste un chantier majeur et dès lors peut-être faut-il penser à ces locataires qui n'ont pas d'autres moyens que de se tourner vers le propriétaire, à charge pour celui-ci peut-être de pouvoir bénéficier grâce à votre intervention, soit de primes, soit de dispositifs fiscaux incitatifs. Je vous remercie d'ores et déjà de votre réponse.

M. le Président. – Merci M. Antoine, en plus vous avez respecté le temps de parole et c'est tout à votre honneur.

La parole est à M. Beugnies qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

M. Beugnies (PTB). – Monsieur le Ministre, on le répète et c'est tous les jours de plus en plus vrai : les prix des loyers sont problématiques. Les prix qui ont explosé dernièrement – le gaz et l'électricité – sont directement en lien avec la qualité de vie dans votre logement dans lequel vous utilisez évidemment votre gaz et votre électricité. J'aimerais quand même insister sur le fait que sans cela les prix des loyers étaient déjà problématiques avant.

Avant l'augmentation des prix de l'énergie, la moitié des locataires dépensaient déjà plus d'un tiers de leurs revenus dans le loyer. Pour certains, cela allait même jusqu'à la moitié de leurs revenus qui tombe dans le loyer. On parle ici bien de loyer. Les charges, elles, ont explosé. En termes d'énergie au niveau du logement, en Wallonie, on a le PEB. Je suis tout à fait d'accord avec M. Antoine : un certificat tel que celui-là, réalisé par le privé, n'est pas du tout suffisant pour avoir une bonne estimation de la qualité d'un logement. Il nous faut une mesure, une échelle publique de la qualité énergétique des logements basée sur des inspections réalisées par les pouvoirs publics. Cette idée de contrôle technique des logements, nous la soutenons et le PTB soutiendra une telle motion si jamais il devait y en avoir une déposée par nos collègues.

On est clairement pour une grille contraignante des loyers, mais je sais bien que nous n'en sommes pas encore là avec ce Gouvernement. Cependant, il y a tout de même une urgence ici. Je voudrais donc demander à M. le Ministre ce qu'il pense de la mise en place d'une mesure relative à l'augmentation des prix de l'énergie qui augmente beaucoup trop les charges mensuelles des locataires. On sait aujourd'hui que quasiment tous les logements sur le marché sont trop chers. On a même une grille indicative des loyers qui le démontre. Avec ces augmentations des charges, il est vraiment nécessaire de mettre un gros coup de frein. On pourrait avoir une mesure très simple qui consisterait en un blocage des loyers sur l'année 2022 vu l'augmentation des prix de l'énergie et donc du coût de la vie.

Nous sommes favorables à un encadrement des loyers sur le long terme, mais dans cette situation d'urgence, le Gouvernement pourrait-il s'accorder sur une mesure temporaire pour laisser un peu souffler les ménages ?

On ne peut pas avoir encore une augmentation de quelque chose en 2022. Si les loyers augmentent, ce sera juste de trop et les gens ne tiendront pas. C'est une mesure très simple qui pourra aider beaucoup de gens.

Quelque chose est-il envisagé en ce sens ?

M. le Président. – La parole est à Mme de Coster-Bauchau qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

Mme de Coster-Bauchau (MR). – Monsieur le Ministre, quelques petites réflexions suite à l'interpellation de mon collègue, M. Antoine.

Il a mis en avant les coûts énergétiques. Il est vrai que chacun peut constater aujourd'hui l'importance que prennent les coûts énergétiques pour une famille lorsqu'elle est locataire. Je ne suis pas du tout convaincue par l'instauration d'un contrôle technique en matière de logement par rapport à ce point-là.

Je suis, par contre, intéressée de mettre en avant la préservation de la relation entre un propriétaire et son locataire. La grille indicative des loyers remplit ce rôle-là puisque, à travers cette grille indicative, le locataire peut savoir que le logement qu'il va prendre en location a tel niveau de classe PEB, tel type de chauffage, s'il y a des panneaux photovoltaïques, le type d'énergie pour l'eau chaude. Il peut déjà se faire une idée très précise des coûts énergétiques qui sont liés à l'appartement ou la maison qu'il veut prendre en location.

Il va donc pouvoir estimer les frais énergétiques. Il va vraiment savoir où il se situe. J'entends bien que des logements ne respectent pas du tout les normes qu'il faudrait avoir en ligne de mire parce que vu l'augmentation du gaz, par exemple, si vous avez une chaudière ancienne ou des radiateurs qui sont obsolètes, vous savez très bien que la consommation va augmenter.

Toutefois, je ne pense pas que ce soit le contrôle qui va améliorer la situation. Ce qui va améliorer la situation pour le locataire, c'est la rénovation du logement. C'est là où notre ministre des Pouvoirs locaux peut intervenir, en permettant la rénovation en octroyant des primes pour des travaux simples, soit dans la salubrité, soit dans la réalisation de travaux énergétiques comme l'isolation du toit. Ce sont des choses qui vont vraiment permettre de diminuer les coûts énergétiques d'un logement, mais pas un contrôle.

Vous n'en avez pas fait référence dans votre intervention, Monsieur Antoine, mais lorsqu'un bien est mis en location pendant plus de cinq ans, il y a des primes à la rénovation qui ne concernent pas seulement la toiture, mais aussi les installations électriques, les installations au gaz, et cetera. C'est cela qui va peser de façon positive sur la facture. Ce n'est pas un contrôle supplémentaire.

Je pense que le contrôle ne va faire que complexifier les choses. Nous en avons parlé tout à l'heure, la personne qui doit introduire un permis d'urbanisme, ne fût-ce que pour de la rénovation, ne s'en sort pas tellement c'est devenu complexe au niveau des administrations communales et par rapport à toutes les normes qu'il faut déjà rencontrer. En mettant un contrôle de plus, va-t-on trouver une meilleure solution

pour diminuer les coûts de l'énergie ? Je n'en suis pas certaine.

Monsieur le Ministre, ce que vous avez appelé le projet 246 dans votre plan va-t-il aussi être destiné aux biens immobiliers en location ? Cette prime, pour les travaux de salubrité qui ont trait à la toiture et qui ne dépasse pas 3 000 euros, vaut normalement pour les propriétaires. Si les biens sont mis en location, le propriétaire va-t-il pouvoir bénéficier de cette prime ?

Dans certaines mesures qui ont été prises en urgence suite aux inondations, on a fait référence à la grille des loyers. C'est par exemple le cas de location de logements touristiques. Comptez-vous conditionner l'octroi des primes à la rénovation pour les biens en location au respect de la grille indicative des loyers ? Si on ne respecte pas la grille indicative, aura-t-on droit aux primes ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Madame la Députée, Messieurs les Députés, je vous remercie pour vos diverses insertions relatives à cette interpellation importante. Je crois qu'il y a à tout le moins un constat qui nous réunit : nous sommes inquiets quant à la crise du logement, à l'évolution du coût des loyers. Les récentes inondations ont encore mis le marché encore plus sous pression, ce qui fait que j'ai quelques craintes sur ces quelques zones relativement à la pression en termes du coût des loyers.

Tout cela est évidemment important quant à l'augmentation des coûts du loyer, des coûts de l'énergie, mais aussi pour ce qui concerne l'interpellation initiale de M. Antoine, à savoir sur la qualité du bâti. On sait qu'en Wallonie, le bâti est ancien, qu'il doit à la fois être rénové en termes énergétiques pour pouvoir répondre à nos différents objectifs quant aux objectifs environnementaux que la Wallonie s'est fixés, aussi pour le bien-être de nos citoyens, mais aussi en termes de salubrité et sécurité.

Il faut malheureusement reconnaître qu'un lot de biens, surtout dans les villes, ne respecte pas les conditions minimales prescrites pourtant dans le code relativement aux conditions de salubrité et parfois même de sécurité. Les bourgmestres dans la salle qui ont été actifs dans la matière savent que ci et là des biens n'ont pas soit une installation électrique conforme ou un escalier qui n'est pas non plus en très bon état. On sait quasi que cela peut arriver dans nos villes et communes.

J'en viens au sujet évoqué par M. Antoine qui me parle de la nécessité d'un contrôle technique des bâtiments. La première des choses et que ce contrôle technique existe certes de manière limitée pour le moment, mais il existe, puisqu'il s'appelle « permis de

location ». Lorsque vous mettez en location un bien qui vise une superficie inférieure ou égale à 28 mètres carrés ainsi que pour les logements collectifs, c'est-à-dire des immeubles au sein desquels les locataires disposent d'un espace à usage individuel et partage avec d'autres occupants un séjour commun, une cuisine commune ou des sanitaires communs, il est nécessaire, avant de pouvoir louer, d'obtenir le permis locatif.

Ce permis de location ne peut être accordé que sur la production d'une attestation de conformité délivrée par un enquêteur agréé, après une visite du bien qui a permis de vérifier que l'ensemble des critères minimaux de salubrité étaient bien respectés. D'autres critères doivent également être rencontrés, comme la régularité urbanistique de l'immeuble et le fait que le propriétaire dispose bien d'un certificat PEB.

S'il ne respecte pas cette réglementation en matière de permis de location, à partir du moment où on s'en rend compte, ceci peut conduire à l'application d'amendes administratives, voire de sanctions pénales. Il s'agit donc bien d'un dispositif contraignant.

Le législateur a réservé l'application du permis de location au segment le plus délicat du parc de logements locatifs, à savoir celui des logements les plus modestes, ceux qui sont parfois loués à titre de kot ou de petite surface, qui accueille majoritairement des personnes en situation de précarité, pour ne pas dire des économiquement faibles. Dans un rapport locatif, le locataire est souvent l'économiquement faible. Au regard du public concerné, il est, en effet, nécessaire qu'une attention particulière leur soit apportée et que les pouvoirs publics doivent, en fonction des dispositions du Code de l'habitat, leur apporter une protection plus accrue.

Dans le segment du parc locatif de logements plus grands, certes il existe des problèmes de salubrité, mais ils apparaissent statistiquement moins aigus, ce qui n'empêche pas que les critères minimaux de salubrité soient applicables à tout type de logement. Il faut respecter les conditions de sécurité et de salubrité.

Dans cette optique, j'ai décidé de lancer une étude qui aura pour objectif d'évaluer l'effectivité et la pertinence de cette législation qui est relativement ancienne, celle sur le permis locatif, qui doit être réévaluée quant à sa pertinence et ses objectifs, mais aussi quant à la possibilité d'élargir son champ d'action. Je n'ai jamais caché que j'étais favorable à cela, mais il faut qu'il y ait l'effectivité pour rencontrer les dispositifs, pour qu'il y ait à la fois du personnel à la Région ou ceux qui sont en décentralisation, qui souhaitent s'investir dans cette matière. Une norme de mètres carrés doit être trouvée, mais j'entends qu'au niveau du cdH on est plutôt favorables.

On pose les mêmes constats, on n'a pas toujours les mêmes solutions, mais je crois que l'on pourra faire

œuvre utile et cheminer puisque, à tout le moins, je vois que tout le monde est d'accord sur le constat du fait qu'il est de plus en plus difficile de se loger et de bien se loger. Pour pouvoir rencontrer cet objectif sociétal important, il n'y a pas 40 000 variables, il y a celle de l'augmentation de l'offre qui prend du temps, il y a celle du permis locatif et il y a celle de la régulation, qui a été évoquée par le parlementaire PTB ou d'autres, relativement à cela.

Pour le moment, on est dans un dispositif qui évoque une grille indicative. Cette grille est plus qu'indicative, pour répondre à votre question, puisqu'elle est incitative. Pour obtenir les différentes aides du Gouvernement, il faut pouvoir respecter les critères de la grille indicative, à tout le moins pendant une période cinq ans. Elle est donc bien plus qu'indicative, elle est incitative, si l'on veut pouvoir obtenir les aides du Gouvernement.

J'en viens aux questionnements relatifs aux aides proposées aux propriétaires pour rénover leurs biens. La Région offre un régime de prime à l'habitation qui est ouvert au propriétaire bailleur. Pour répondre à votre question, si le bien est soumis à location, c'est également ouvert, mais il faut évidemment pouvoir respecter, comme je l'ai indiqué ci-avant, le fait de pouvoir se trouver dans les normes de la grille indicative qui n'est alors plus simplement indicative, elle est incitative. Elle n'est pas encore coercitive, comme certains le souhaiteraient.

Les conditions d'accès à ces aides garantissent au locataire qu'ils auront dès lors à payer un loyer juste au regard du prix du marché, mais aussi un loyer qui ne pourra pas augmenter démesurément dès lors que les travaux réalisés dans le logement l'ont été avec l'aide de la Wallonie.

Enfin, il convient de rappeler qu'un des principaux problèmes du parc locatif est évidemment l'insuffisance d'offres, ce à quoi nous nous employons de répondre, comme je l'ai déjà indiqué, je souhaite sortir des sentiers battus habituels, c'est-à-dire des programmes d'encrage qui prennent beaucoup trop de temps. À l'aulne des inondations, nous avons pu mettre en place des dispositifs que j'estime innovants. Par exemple, c'est faire en sorte que l'on achète, sur le marché acquisitif, des biens pour les mettre à disposition dans les dispositifs AIS via un portage que nous avons réalisé à travers la SWL. À charge des sociétés de logement de pouvoir, à la suite des deux ans qui sont autorisés, de les racheter avec différents programmes d'encrage. Pour moi, c'est une façon de trouver sur le marché des biens disponibles immédiatement et de respecter la grille des loyers.

Il est évident que nous avons aussi mis l'accent sur l'amplification du dispositif AIS par différents niveaux, par des campagnes de communication accrue puisque ce dispositif a un taux de croissance naturel, mais nous devons pouvoir le maximaliser. Comme je l'ai indiqué

entre les lignes, ce dispositif a également été adapté aux inondations pour faire en sorte de permettre de venir plus directement en aide aux sinistrés.

Pour faire simple, auparavant, le candidat-bailleur propriétaire qui souhaite rentrer dans le dispositif AIS a évidemment de nombreux avantages et désavantages fiscaux, des avantages de garantie de loyer, des avantages relatifs au fait de pouvoir se faire payer ses menus travaux à la condition qu'il mette son bien en location pendant neuf années.

Pour ce qui concerne les personnes dans les zones sinistrées, les AIS concernées ont la possibilité – même toutes les autres AIS de Wallonie, mais c'est évidemment à celles-là que nous nous adressions – de louer uniquement pendant deux ans leur bien pour pouvoir bénéficier de tout ce dispositif extrêmement avantageux où, à mes yeux, tout le monde y trouve son compte.

Enfin, pour poursuivre les politiques relativement à la densification de l'offre, le Gouvernement vient, à mon initiative, d'adopter une mesure destinée à la remise en état des logements inoccupés qui sont situés au-dessus des commerces. Nous avons mis en œuvre une prime destinée au fait de mobiliser, dans le cœur des villes, souvent, des logements inoccupés qui se trouvent au-dessus de commerces, relativement au fait de pouvoir financer des travaux pour des entrées séparées ou de menus travaux de remise en salubrité des différents logements, à la condition qu'à la suite, le bien soit confié en gestion à une AIS ou à une APL ou à un pouvoir public tel qu'une commune ou un CPAS.

Je pense avoir fait le tour des questions qui m'étaient posées.

M. le Président. – La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (cdH). – Monsieur le Ministre, je me réjouis que le débat ait pu naître entre nous à travers cette interpellation parce que l'élément essentiel – et je partage au moins cette préoccupation de Mme de Coster – est la confiance entre le bailleur et le locataire. Si la confiance est rompue, il y aura des inconvénients pour l'un comme pour l'autre. Pour cela, encore faut-il bien connaître l'habitation que l'on convoite d'habiter et sa valeur.

Vous nous avez apporté des réponses, et je vous en remercie, dont je connaissais l'existence, mais qui sont toutes partielles.

Si vous prenez le permis locatif, il ne vise, vous l'avez vous-même rappelé, que les petits logements, les kots ou les logements collectifs. Généralement d'ailleurs, dans beaucoup de villes universitaires, c'est la traque aux kots méconnus où l'on démembre une grosse habitation sans aucun permis ni même garantie et je crois que le permis locatif a été une réponse. C'est

une réponse effectivement. Cela ne vise pas tout le parc locatif, nous en sommes bien d'accord vous et moi.

Deuxième élément, la grille incitative, vous l'avez rappelé, c'est une réponse intéressante, c'est finalement, vous jouez le jeu d'un loyer correct et je vous offre des avantages pour l'aménagement. C'est une réponse aussi, mais qui ne vise, à nouveau, qu'une partie de la difficulté.

Enfin, troisième élément, c'est l'insuffisance de logements aujourd'hui. D'abord, les prix de vente dans certaines régions sont démentiels. Si vous y joignez les 35 % ou 20 % de fonds propres et les 15 % de frais, il vous faut 35 %. Je ne vous souhaite pas de voir le ménage se disloquer.

Le nombre de personnes isolées, c'est 37 % en Wallonie. Comment faire pour non seulement acquérir, mais simplement payer un loyer quand on n'a qu'un seul revenu avec charge de l'enfant ? On a aujourd'hui une situation qui est extraordinairement compliquée, Monsieur le Ministre :

- trop peu de logements de qualité mis à la disposition ;
- des dispositifs partiels, permis locatif, grille incitative avec des primes et qui laissent au bord du chemin un certain nombre de réalités qui amènent finalement le locataire presque le couteau sous la gorge, « Tu prends ou tu ne prends pas ».

Cela va très vite, pas simplement pour les ventes, mais aussi pour les loyers.

Je vous invite à avoir une appréhension d'ensemble, parce qu'il y a aussi un volet fiscal. Il ne faut pas s'en cacher, les propriétaires préfèrent louer à des locataires particuliers puisque leur imposition va se faire sur le revenu cadastral et non pas sur le loyer réel. Il y a là aussi une problématique fiscale que vous ne pouvez pas négliger.

Enfin, vous avez l'air de récuser le plan d'ancrage communal. Pardonnez-moi, pour l'avoir initié, la Wallonie a produit beaucoup de logements à cette époque, mais il fallait une condition, il fallait des crédits. Cela permettait aux communes, tous les deux ans, de non seulement rentrer, mais réaliser un certain nombre d'éléments.

Je prends acte avec satisfaction que vous avez suivi un modèle qui existe à Bruxelles, celui d'acquérir des logements, c'est bien. C'est bien aussi de vouloir rénover les étages au-dessus des commerces, mais allez le dire tout de suite à M. Borsus, parce qu'il faut introduire des permis pour l'aménagement des étages, escaliers, et cetera, entrées, vous tombez très vite sur des considérations de parking. On vous dit qu'il n'y a pas de parking, donc on vous le refuse.

C'est une réalité qui est très complexe. Je voulais vous exhorter, à travers cette interpellation qui est amicale, à saisir le taureau par les cornes.

Je vois que vous nous annoncez une étude dont vous ne nous avez pas défini les termes, ni les délais, ni l'objectif. J'imagine que vous allez, à travers l'étude et avec un signe de la tête, vous pouvez me le confirmer, voir la pertinence du permis locatif et s'il ne faut pas l'étendre à d'autres bénéficiaires et à d'autres situations.

Aujourd'hui, je suis désolé, mais les grilles locatives, et cetera, ou les permis, cela renvoie à des surfaces. La surface ne vous donne pas l'état du bâtiment. Elle ne vous dit pas s'il y a un problème de toiture, de consommation, de déperdition et autres en la matière.

Dans un premier temps, pour que les choses soient très claires, je préconise un système facultatif où l'autorité publique met à la disposition, via des agents agréés, cela ne doit pas être des fonctionnaires, une forme d'arbitrage pour fixer objectivement la valeur du loyer – et pas simplement sur un document, combien de mètres carrés, s'il y a du parking ou pas, s'il y a tel ou tel dispositif.

Je veux vous encourager dans une voie médiane, qui est une voie pour conforter la relation bailleur-propriétaire et pour ne pas opposer l'un à l'autre. Imposez des loyers, vous allez fâcher des propriétaires. Si vous fermez un certain nombre de locations sans offrir d'alternative au locataire, vous le pénalisez aussi.

C'est cette voie médiane que je veux plaider avec force. Nous savons, vous et moi, que nous avons la passion du logement. Ici, plus que jamais, des initiatives nouvelles, cohérentes avec la fiscalité et l'aménagement du territoire doivent être rapidement menées par ce Gouvernement.

M. le Président. – La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre réponse.

Le permis de location, cela existe, c'est vrai, mais cela ne donne pas d'informations suffisantes sur la qualité énergétique du bâtiment. En tout cas, cela ne permet pas aux futurs locataires de savoir si le loyer est vraiment adapté, est vraiment cohérent.

Je pense qu'un vrai contrôle qui prend en compte tous les paramètres énergétiques est vraiment nécessaire, à la fois pour que les locataires puissent bien être au courant de ce qu'ils choisissent, mais aussi pour voir où sont les problèmes et les priorités en termes de rénovation.

J'entends aussi que vous avez parlé d'élargir le champ d'action du permis locatif. Cela, c'est plutôt positif, mais, encore une fois, on aimerait quand même

avoir des dates ou quelque chose de concret. Y a-t-il des discussions qui sont en cours là-dessus ? Est-ce simplement votre avis en tant que ministre ou est-ce sur la table du Gouvernement ? On aurait bien aimé savoir cela.

Pour terminer, vous n'avez pas répondu à ma question sur un blocage éventuel temporaire des loyers, mais rien ne vous oblige à me répondre. En tout cas, en tant que parti, au PTB, notre principale préoccupation, c'est d'être certains qu'il n'y aura pas d'augmentation des loyers en 2022. Cela c'est notre principale préoccupation.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Je peux vous dire une chose, c'est que l'un de mes prédécesseurs avait bloqué l'index en matière de loyers et, suite à un recours du Syndicat national des propriétaires, la disposition a été cassée.

M. le Président. – La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). – Je parle évidemment des locataires. C'est eux qui me préoccupent le plus. Je peux encore vous donner un exemple très concret. Une dame me dit « Moi, cette année, ma prime de fin d'année va servir à payer ma facture de régularisation pour l'électricité et le gaz. Elle ne servira pas à faire des cadeaux à mes gosses. Elle servira à payer cette facture de régularisation ». Et elle dit : « J'espère que, l'année prochaine, mon loyer ne va pas augmenter ». C'est cela notre préoccupation.

On pense que cette mesure temporaire que vous pourriez prendre, à savoir un blocage temporaire, pendant 2022, des loyers, pourrait permettre aux ménages de souffler.

On vous enjoint à y réfléchir et, pourquoi pas, à le faire.

M. le Président. – La parole est à Mme de Coster-Bauchau.

Mme de Coster-Bauchau (MR). – Je voudrais vous remercier Monsieur le Ministre pour vos réponses.

Les différents points sur lesquels vous vous êtes exprimé par rapport aux primes sont de vrais incitants à la rénovation des immeubles et à la remise sur le marché d'immeubles qui sont certainement plus en phase avec la demande des locataires.

M. le Président. – L'incident est clos.

**QUESTION ORALE DE MME DELPORTE À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE LUTTE
CONTRE LA DISCRIMINATION AU
LOGEMENT »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Delporte à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la mise en œuvre du Plan de lutte contre la discrimination au logement ».

La parole est à Mme Delporte pour poser sa question.

Mme Delporte (Ecolo). – Monsieur le Ministre, en décembre dernier, sous votre impulsion, le Gouvernement a adopté un Plan de lutte contre les discriminations au logement, dont nous nous sommes réjouis.

Ce plan prévoit, comme inscrit dans la DPR, un arsenal de dispositions permettant de combattre les pratiques illégales et pourtant réelles, comme en témoignent différentes études, conduisant à des différences de traitement inacceptables entre candidats-locataires.

Concrètement, ce plan se construit autour de trois axes :

- les contrôles mystères ;
- l'information via des capsules vidéo et des brochures ;
- la formation des professionnels du logement, notamment les agents immobiliers.

Nos homologues bruxellois sont récemment passés à la vitesse supérieure en matière de lutte contre les discriminations au logement. En effet, un projet d'ordonnance visant à assouplir le cadre légal, qui, jusqu'alors, rendait, dans la pratique, les tests de situation difficile à mettre en place, a été adopté. Ce projet étend également les critères de discrimination et introduit des tests de situation proactifs et non plus uniquement sur base de plaintes.

En Wallonie, le plan prévoit l'adoption prochaine d'un projet de décret mettant en œuvre les contrôles mystères. Vous avez récemment indiqué avoir reçu les résultats d'une étude juridique sur la notion de provocation et vous vous êtes concertés avec un parquet. Vous ajoutiez que les conseils d'un cabinet d'avocats spécialisé étaient nécessaires et qu'un cahier des charges avait été rédigé en vue de désigner un cabinet.

Monsieur le Ministre, finalement, qu'a-t-il été mis en place en vue d'opérationnaliser au mieux ce plan ?

Pouvez-vous faire le point avec nous sur votre action quant à la mise en œuvre de chacun des trois axes du

Plan de lutte contre les discriminations en matière d'accès au logement, à savoir les contrôles-mystères, le volet informatif et le volet ayant trait à formation des professionnels du logement ?

Sous quel délai le projet de décret sur les contrôles mystères va-t-il pouvoir aboutir ? Un cabinet d'avocats a-t-il été désigné ?

Quels sont les principaux obstacles juridiques identifiés qui complexifient la mise en place de ces dispositifs ? Avez-vous eu des contacts aussi avec votre homologue bruxelloise à ce sujet en vue d'échanger de bonnes pratiques ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Madame la Députée, comme vous l'invoquez, la mise en œuvre des contrôles mystères est effectivement l'un des éléments phares du plan de lutte contre la discrimination dans l'accès au logement.

Comme vous l'évoquez dans le corps de votre question, en septembre, je vous évoquais que l'adoption d'un décret en la matière impose de prendre toutes les précautions juridiques nécessaires pour éviter les recours. C'est d'ailleurs ce que vous évoquez par rapport à la Région bruxelloise. Les principaux obstacles juridiques identifiés sont la cause d'excuse – du fonctionnaire qui sera chargé de réaliser ces contrôles mystères –, le renversement de la charge de la preuve – pour le contrevenant éventuel ou le présumé contrevenant – et la possibilité d'effectuer des contrôles mystères sans l'accord préalable du Parquet.

Pour avancer en ce sens, mon administration a attribué le marché public à un cabinet d'avocats spécialisés, à la fin octobre. Celui-ci est chargé de rédiger les textes apportant la plus grande sécurité juridique au mécanisme, dans un délai de trois mois. S'en suivra le parcours habituel gouvernemental.

Pour ce qui est des autres mesures du plan, les travaux sont en cours au sein du groupe de travail constitué sur ce thème, ainsi que dans les sous-groupes centrés sur les actions précises.

Concernant le volet d'information et plus spécifiquement la réalisation des capsules vidéo, l'administration a adopté un marché-cadre en matière de communication, dans lequel nous sommes inscrits. Une première rencontre entre le prestataire et mon administration se déroulera sous peu.

Concernant l'axe « Formation », un premier module à destination de l'ensemble des acteurs publics a été réalisé et sera donné, ce 26 novembre, par l'Union des villes et communes de Wallonie, à destination des

communes, CPAS, SLSP, AIS et APL ainsi qu'aux agents de nos UAP compétents en matière de logement.

Pour ce qui concerne la formation à destination des professionnels du secteur privé, essentiellement les agents immobiliers, des contacts sont toujours en cours avec les autres cabinets compétents, notamment au niveau fédéral.

J'ajouterai encore que d'autres mesures font partie intégrante du plan de lutte contre la discrimination dans l'accès au logement. Je pense au formulaire de candidature unique. Il a été finalisé tout récemment par le sous-groupe ad hoc et sera présenté à l'ensemble du groupe de travail pour validation définitive. Quand tous ces sous-groupes se seront réunis, on aura le projet concret.

Je pense aussi à la rédaction d'une clause de non-discrimination à insérer dans les contrats liant un propriétaire à un agent immobilier. Ce chantier est, lui aussi, en cours.

Vous pouvez donc constater par le menu détail de mes rencontres que ce plan est toujours l'une de mes priorités et fait continuellement l'objet de travaux et d'avancées concrètes au sein de mon cabinet.

M. le Président. – La parole est à Mme Delporte.

Mme Delporte (Ecolo). – Merci, Monsieur le Ministre. Je voulais rappeler que, lors d'une visite d'étude à Gand dans le cadre de notre commission, nous avons pu constater l'efficacité des contrôles mystères dans cette lutte contre les discriminations d'accès au logement. Je me réjouis donc d'apprendre que vous avez vraiment avancé dans cette procédure. Je suis malgré tout impatiente de voir les résultats de cette étude.

Je vous encourage à poursuivre tout ce qui concerne le travail de sensibilisation et de formation.

**QUESTION ORALE DE M. BEUGNIES À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LES PRÊTS À TAUX ZÉRO POUR LA
CONSTITUTION DES GARANTIES LOCATIVES
DE LA SOCIÉTÉ WALLONNE DE CRÉDIT
SOCIAL (SWCS) »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Beugnies à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les prêts à taux zéro pour la constitution des garanties locatives de la Société wallonne de crédit social (SWCS) ».

La parole est à M. Beugnies pour poser sa question.

M. Beugnies (PTB). – Monsieur le Ministre, le prêt à taux zéro Garantie locative de la SWCS est maintenant en place depuis plusieurs mois. Depuis son introduction, l'Union des villes et communes de Wallonie et la SWCS ont fait remarquer quelques points qui nous semblent importants à aborder.

On apprend dans le rapport que, pour une telle charge de travail supplémentaire, les résultats ne sont pas incroyables. Selon les CPAS, seuls 3 % des publics pourraient être intéressés par le produit. C'est problématique notamment parce que cette mesure visait aussi à soulager les CPAS. Ce n'est pas le cas puisque cela ne répond pas aux demandes d'aides des gens.

Il y a aussi un manque de communication, notamment au niveau des kots étudiants où très peu de demandes sont faites, bien loin des prévisions de la Région.

Votre Gouvernement avait pourtant annoncé mener une campagne de communication sur le sujet. Cela n'a pas été le cas ; j'aimerais savoir pourquoi.

On apprend aussi que vous avez eu une réunion fin septembre avec le service Galo. Pouvez-vous nous informer des mesures complémentaires que vous allez prendre suite à cette rencontre ?

Concernant la durée du remboursement de ces prêts à taux zéro, l'Union des villes et des communes wallonnes nous explique qu'une analyse réalisée auprès des CPAS wallons nous montre que lorsqu'une personne sollicite ce type d'aide, la période de remboursement est de trois à six ans. Or, les durées prévues actuellement sont au maximum de 36 mois. Que comptez-vous faire à ce sujet ?

Selon les rapports, le travail supplémentaire pour les CPAS est conséquent.

Les CPAS sont toujours dans des situations critiques. Les travailleurs sociaux n'en peuvent plus. Des services comme ce prêt à taux zéro sont des démarches positives, mais on ne peut pas tout mettre sur les épaules des travailleurs sociaux qui demandent plus de moyens. Qu'allez-vous faire pour aider les travailleurs et les travailleuses des CPAS à réaliser au mieux leurs missions ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, avant tout, je précise que l'étude qui mentionne les 3 % ne concerne que le CPAS de Charleroi. La Société wallonne du crédit social attend d'ailleurs des précisions du directeur du CPAS concerné.

Par ailleurs, je constate que 139 dossiers de personnes émergeant au RIS ont été signés. De

nombreux dossiers de personnes qui s'adressent aux CPAS sans émarger au RIS – chômage, mutuelle, pension – sont aussi envoyés vers la Société wallonne du crédit social. Nous pouvons en conclure qu'une partie de la charge de travail des assistants sociaux a bien été reprise par la Société wallonne du crédit social, même si ce n'est évidemment pas une reprise totale.

Toute nouvelle mesure doit faire l'objet d'une évaluation pour en assurer une effectivité pleine et entière. Ce sera également le cas de celle-ci.

Hormis les articles de presse, nous avons adressé des courriers d'information avec des feuillets explicatifs à l'ensemble des opérateurs concernés, à savoir les fédérations étudiantes, les hautes écoles et les universités, les échevins du logement et les présidents de CPAS. Nous prévoyons une campagne de communication plus large dans les mois à venir, mais l'énergie consacrée à la gestion des inondations ne nous a pas encore permis de la lancer. Une nouvelle réunion a néanmoins été organisée récemment entre mon chargé de communication et la Société wallonne du crédit social, pour avancer en ce sens. L'objectif est de sensibiliser le public étudiant avant la prochaine rentrée académique.

En ce qui concerne la durée de remboursement, je vous rappelle qu'il s'agit d'un prêt qui doit répondre aux dispositions légales en vigueur dans notre pays, à savoir celles du Code du droit économique. La durée maximale de remboursement du prêt est fixée par le règlement des prêts, compte tenu d'éléments d'ordre économique tels que :

- la nécessité de garantir un certain équilibre financier entre la valeur du service fourni et la valeur de l'appauvrissement causé par l'endettement ;
- l'augmentation des chances de la poursuite des remboursements du prêt après la fin du contrat de bail, en limitant les écarts de durée entre les deux échéances.

Cela étant, il ressort que la durée moyenne des demandes acceptées est, à la fin septembre, de 30 mois. Il reste donc encore un peu de marge.

La Société wallonne du crédit social reprend donc bien une partie du travail des CPAS, puisque ces derniers ne doivent intervenir qu'en cas d'impossibilité d'acceptation de la part de la Société wallonne du crédit social, en raison des règles du Code de droit économique.

Enfin, concernant le soutien aux CPAS, je vais présenter une mesure de soutien réclamée de longue date par les CPAS au Gouvernement ce vendredi, puisque nous sommes le 11 novembre ce jeudi. Elle visera à allouer 20 millions d'euros aux CPAS pour des renforts en personnel. Vous me permettrez cependant de

limiter mon intervention, et de proposer au Gouvernement les modalités des conditions d'octroi.

M. le Président. – La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). – On peut déjà vous remercier et se réjouir pour l'aide que vous allez apporter aux CPAS.

La campagne de communication est aussi une bonne nouvelle. Elle va être large pour les étudiants, si j'ai bien compris. On peut comprendre qu'il y ait eu une surcharge de travail avec les inondations, mais on attend impatiemment le lancement de cette campagne de communication.

Deux éléments me paraissent importants. Premièrement, comprendre et reconnaître les demandes des travailleurs sociaux comme légitimes. Cette première étape est importante, mais ce n'est pas tout. En second lieu viennent les réponses à ces demandes légitimes. Je suis content d'apprendre qu'une mesure de soutien sera présentée. On espère qu'on aura des mesures pérennes pour répondre aux demandes des travailleurs sociaux.

Concernant les prêts à taux zéro, cela me semble important que les dispositifs soient bien évalués, particulièrement la période de remboursement.

(M. Beugnies, Vice-président, prend place au fauteuil présidentiel)

**QUESTION ORALE DE M. DISPA À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LES PISTES POUR RELOGER LES SINISTRÉS
DES INONDATIONS »**

**QUESTION ORALE DE M. BASTIN À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LES DÉSHUMIDIFICATEURS POUR AIDER
LES INONDÉS »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville de :

- M. Dispa, sur « les pistes pour reloger les sinistrés des inondations » ;
- M. Bastin, sur « les déshumidificateurs pour aider les inondés ».

La parole est à M. Dispa pour poser sa question.

M. Dispa (cdH). – Monsieur le Ministre, je reviens vers vous pour faire le point sur la situation des victimes des inondations, en particulier les personnes qui sont en attente d'un relogement. C'est un monitoring quasi permanent que nous devons, les uns et les autres,

essayer de faire pour vérifier que la situation s'améliore pour l'ensemble de ces sinistrés.

Deux chiffres sont importants, je ne sais pas si vous pourrez les confirmer.

D'une part, selon des données en provenance de la RTBF, 2 600 personnes ont été relogées jusqu'à présent, grâce aux différentes mesures qui ont été prises par la Région wallonne.

D'autre part, 1 400 personnes, ce sont des chiffres émanant de vous-même, Monsieur le Ministre, seraient toujours dans l'attente d'un relogement d'ici à la fin de l'année ou au début de l'année prochaine.

On envisage de reloger grâce à la mise sur le marché de logements inoccupés quelque 1 150 personnes. On envisage d'en reloger environ 120 d'entre elles dans la caserne de Saive qui pourrait être réhabilitée. Enfin, on envisage de reloger 300 autres personnes dans les logements acquis grâce au portage régional.

Ce sont les chiffres actuellement disponibles. Je ne sais pas si vous pourrez les confirmer ou s'ils ont évolué depuis lors.

On peut en tout cas se demander si l'approche de l'hiver et l'arrivée du grand froid ne va pas inciter d'autres personnes, d'autres familles à se manifester, puisque les conditions de vie le long des cours d'eau qui sont sortis de leur lit ou dans des habitations qui sont particulièrement détériorées, voire insalubres, ces conditions de vie vont sans doute pousser d'autres personnes à se manifester. Le chiffre de 1 400 personnes à reloger d'ici à la fin de l'année est donc peut-être un chiffre provisoire, voire minimal, susceptible d'évoluer.

On a l'impression qu'avec tous les efforts qui ont été accomplis par les différentes instances, la Région wallonne arrive un peu au bout de ses capacités d'intervention, que ce soit à l'initiative de la Société wallonne du logement ou à l'initiative de votre cabinet. Des efforts ont été importants. Considérez-vous que vous avez atteint les limites du possible ? Pensez-vous que vous pourrez trouver une solution dans les deux à quatre mois qui viennent pour ces 1 400 personnes, voire davantage, qui sont toujours sans logement ?

D'autres pistes pourraient-elles être encore activées ? Y a-t-il d'autres réponses que vous pourriez éventuellement dégager, qui permettraient à ces personnes qui ne se sont pas encore manifestées jusqu'à présent de bénéficier d'un toit dans des conditions décentes ? Quelles sont les initiatives sur lesquelles, peut-être, vous travaillez encore pour essayer d'apporter une réponse concrète à chacun de ces sinistrés ?

Voilà les questions que je voulais vous poser. Je vous remercie de faire le point sur la situation.

M. le Président. – La parole est à M. Bastin pour poser sa question.

M. Bastin (cdH). – Monsieur le Ministre, de manière complémentaire à mon excellent collègue, M. Dispa, je souhaiterais faire un état des lieux concernant les déshumidificateurs, puisque votre Gouvernement a lancé, le 2 septembre dernier, un marché public de location de système de déshumidification. Si la démarche nous semble tout à fait pertinente dans la logique, elle nous semble en revanche un peu trop tardive dans la pratique.

Alors que certains ménages avaient subi des inondations à la mi-juillet, la réponse du Gouvernement en la matière tardait. Un peu moins de deux mois après, enfin envisageait-on la question de la déshumidification de leur logement.

Ma première question, Monsieur le Ministre, pourquoi un si long délai de réaction ?

Ensuite, on apprenait que l'objectif du Gouvernement était de louer plus ou moins 1 000 déshumidificateurs pour une durée de 12 semaines pour un budget maximum de 1 million d'euros. Selon une estimation, en sachant qu'il faut plus ou moins 4 semaines pour déshumidifier un logement, cela permettrait d'en déshumidifier quelque 3 000.

Or, si j'en crois vos propres chiffres, il y a donc 38 543 logements qui ont été touchés par les inondations cet été, 642 ont été détruits ou sont à détruire, 4 940 sont partiellement détruits et 32 961 ne sont pas ou sont peu dégradés.

Dès lors, quels sont ou quels seront les logements qui seront prioritaires pour l'attribution de ces déshumidificateurs ? Même si je me doute qu'il n'est pas évident de louer de plus grandes quantités de déshumidificateurs, n'était-il pas possible d'en louer davantage ?

Quelles sont les solutions pour les ménages qui n'auront pas pu bénéficier de cette aide ? Seront-ils en mesure de regagner leur logement pour l'hiver ?

Où en est la procédure à l'heure actuelle ? Nous savons que le mode de passation du marché a été approuvé au Gouvernement le 2 septembre dernier, mais où en est-on aujourd'hui ? La procédure de l'urgence prévue par l'article 42 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics a-t-elle été la procédure utilisée ? Sinon, pourquoi ?

D'avance, je vous remercie pour vos réponses, Monsieur le Ministre.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Messieurs les Députés, je vous remercie pour vos interrogations.

Tout d'abord, Monsieur Dispa, je peux vous confirmer un chiffre, celui de plus de 2 600 personnes qui ont été relogées grâce à nos dispositifs. Les chiffres évoluent tous les jours, c'est donc probablement un peu plus de personnes qui ont été relogées.

Par contre, il y a une méprise sur le chiffre de 1 400 personnes, puisque le titre de l'article ne correspond pas lui-même à l'article. En réalité, les 1 400 personnes à reloger qui sont évoquées sont des disponibilités que nous avons mobilisées à court terme. Nous indiquions avoir relogé, il y a deux semaines, plus ou moins 2 600 personnes et que nous avions, à court terme, des possibilités pour encore 1 400 personnes.

Cela sera-t-il suffisant ? Vous l'avez évoqué, nous arrivons aux portes de l'hiver. J'ai toujours dit que c'était difficile d'avoir les données effectives, parce que les personnes souhaitent rester chez elles ci et là ou parce qu'il n'y a pas de disponibilité de travaux, ou encore parce que l'on n'a pas remis le chauffage.

Pour le moment, on se tient prêt et on a imaginé toutes les solutions possibles. Mon ambition est de ne laisser personne au bord du chemin dans cette situation. C'est ce que les chiffres indiquaient.

Je vais vous épargner l'inventaire des mesures réalisées depuis la mi-juillet, mais vous devez savoir qu'elles ne sont pas figées, qu'elles sont toujours évolutives. D'une part, les résultats évoluent, comme je l'ai indiqué, et d'autre part, si nous avons la potentialité de prendre de nouvelles mesures, nous ne manquerions pas de les proposer au Gouvernement.

Je peux me réjouir de l'évolution positive de plusieurs dispositifs. L'incitant financier sur les logements touristiques, qui patinait un peu au départ, commence à porter ses fruits. Ce sont des logements qui sont loués plus cher. On comprend que, à partir du moment où on loue, on ne loue pas aux conditions d'un loyer ordinaire. Il fallait donner un incitant. Sur les semaines dernières, nous sommes passés de 13 logements à 27, puisque l'on s'oriente vers la fin de la saison touristique.

L'acquisition ou la location de logements modulaires a aussi fait son chemin dans l'esprit des opérateurs. Je vous rappelle qu'il y a deux types de marchés : un marché locatif-acquisitif et un marché acquisitif. Pour le moment, 70 logements de ce type sont commandés ou sont sur le point de l'être via un accord-cadre. S'y ajoutent ceux qui ont été commandés via un marché public particulier d'une commune ou d'un CPAS, mais grâce aux moyens que nous leur avons accordés. C'est notamment le cas à Rochefort, qui en a commandé une dizaine, et cinq logements modulaires ont été offerts par la société Etex. Les premiers logements réellement

disponibles devraient l'être à très court terme à Chaudfontaine, de mémoire.

Par ailleurs, plus de 6 millions d'euros ont été octroyés aux sociétés de logement qui couvrent le ressort d'au moins une commune de catégorie 1. Vous avez sans doute en mémoire les décisions du Gouvernement qui ont fait que l'on a catégorisé les communes en fonction du degré de difficulté. Il fallait s'y prendre par un biais pour tenter d'être objectif. Avec ces 6 millions d'euros, elles ont le loisir de rénover rapidement des logements temporairement inoccupés.

Pour le moment, notre objectif est de rénover 544 logements publics, dont 181 ont déjà été remis sur le marché locatif, et 113 de ces logements ont d'ailleurs déjà même été remis en location. Le relogement par les SLSP via cette mesure et l'arrêté dérogatoire que j'avais pris en début de crise ont un effet constant en termes d'accroissement.

La mesure visant à l'acquisition temporaire de logements monte aussi en puissance : pour le moment, 19 logements sont acquis. C'est le portage réalisé à travers les montants qui sont disponibles à la SWL. C'est la société de logement qui achète, parce qu'elle a un taux de TVA réduit ; ainsi, on n'impacte pas le périmètre de la dette wallonne. C'est une belle opération. Comme je l'ai dit, c'est pour deux ans et si, à l'initiative des bourgmestres ou de la société de logement, au terme de deux ans, ils souhaitent s'en séparer, le Gouvernement garantira l'éventuelle perte, mais compte tenu de l'évolution du marché cela me paraît peu probable. Ou, à l'inverse, avec les différents plans d'ancrage chers à M. Antoine, ils pourront continuer à garnir leur parc immobilier. Il y a pas mal de logements en cours d'analyse à ce stade, puisqu'il faut vérifier qu'ils sont dans les conditions du marché, qu'ils sont adaptés à la demande des familles qui pourraient y recourir.

D'autre part, nous avons aussi mis un mécanisme en place pour pouvoir rentrer immédiatement sur place, sans attendre le délai habituel des quatre mois de passation de l'acte authentique.

Les agences immobilières sociales font également leur part du travail dans les zones sinistrées. Pas moins de 82 ménages ont été relogés grâce à elles et le nombre de logements nouvellement pris en gestion grâce aux différentes mesures augmente régulièrement.

Comme je le dis chaque fois, c'est l'addition des diverses mesures qui portera ses fruits face à l'ampleur du besoin en relogement. J'ai d'ailleurs encore, pas plus tard qu'hier, rencontré l'ensemble des bourgmestres ou de leur représentant des catégories 1 pour faire le point sur la situation du logement. Je suis en dialogue permanent avec les instances communales qui se sont saisies de nos dispositifs.

J'en viens maintenant aux questions relatives aux déshumidificateurs : 1 050 déshumidificateurs ont été livrés aux communes concernées. Le marché a évidemment été passé sur la base de l'extrême urgence. J'ai voulu qu'il soit passé directement par la Région et non via un accord-cadre dont les commandes auraient dû être passées par les communes et dont les frais leur auraient incombé. Il y a une autre raison à cela, on s'est rendu compte que les disponibilités sur les marchés des déshumidificateurs efficaces, d'ampleur suffisamment efficiente, étaient très difficiles à trouver. En sondant le marché, on a réalisé ce marché stock. C'est 12 semaines et a priori ils doivent passer quatre semaines chez les particuliers. Ainsi, nous envisagions de toucher 3 000 ménages. C'est une mesure qui a rencontré un franc succès, parce qu'il y avait une réelle demande.

Le coût de la mesure est de 1 million d'euros pour la location de ces 1 050 déshumidificateurs. C'est un défi logistique important qui a été réalisé par la société – que je peux nommer parce qu'on n'est pas sur RTL-Bull, qui a réussi à rapatrier des appareils qui émanent de Pologne, d'Angleterre, d'Allemagne, des Pays-Bas, et ce, dans un délai très court.

Cette mesure de soutien régional s'ajoute aux déshumidificateurs directement loués par les communes avec les moyens qu'on leur a donnés et par les citoyens en fonction de leur contrat d'assurance.

Ce sont les communes qui ont défini les logements prioritaires dans lesquels on devait installer ces appareils, pour la raison déterminante que ce sont elles qui ont la connaissance la plus approfondie de leur territoire.

M. le Président. – La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (cdH). – Merci, Monsieur le Ministre, pour les informations que vous nous communiquez. Comme vous, je me réjouis de la montée en puissance progressive des différents dispositifs mis en place par la Wallonie, même si, avouons-le, les chiffres ne sont pas spectaculaires. C'est une montée en puissance relativement lente, mais pourvu qu'elle continue. Vingt-sept logements touristiques, avez-vous dit, 85 logements de type modulaire, si j'additionne ceux qui ont été commandés par certaines communes ou mis à disposition par une société à ceux qui ont été commandés dans le cadre du marché. Cent quatre-vingts logements d'ores et déjà reloués dans le parc immobilier des SLSP après rénovation, 19 acquisitions temporaires et 82 ménages relogés via les AIS.

Ce sont des chiffres qui montent en puissance progressivement, mais on peut penser que l'on est encore loin des besoins à rencontrer. Même si l'une des difficultés un peu méthodologiques que je déduis de votre réponse, c'est la difficulté d'objectiver ces besoins. J'ai compris que les 1 400 logements étaient

bien des opportunités de logements disponibles, mais non pas des personnes à reloger.

Reste à savoir combien de personnes sont à reloger, sur l'objectif de ne laisser personne au bord de la route. On va se rejoindre, mais je pense qu'il serait utile que l'on puisse objectiver autant que possible le nombre de personnes ou de familles qui réellement restent encore en difficulté. On a là la montée en puissance du côté de la Wallonie, mais quelle est l'attente ou quels sont les besoins à rencontrer ? C'est la question qui, dans mon esprit, reste un peu en suspend.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – L'incise. En fait, cette information, c'est le contact direct que l'on a avec essentiellement les communes les plus impactées. C'est là qu'il y a les poches. Il y en a, me semble-t-il, beaucoup moins ailleurs. En fait, eux-mêmes ont très difficile. Il reste donc parfois des demandes publiques qu'ils ont dans leur CPAS. Ce sont eux qui nous relayent cela.

Hier, ils n'étaient pas en capacité de me dire exactement le nombre. Pourquoi ? Parce que, c'est ce que j'ai indiqué, je vous donne un exemple précis. À Verviers, il y a un quartier où les gens refusent mordicus de partir, même s'ils sont dans de mauvaises conditions. Il y a donc toute une série de circonstances qui font que et qui sont peut-être naturelles. J'ai parfois un travail, j'ai parfois une maison, j'ai parfois eu des difficultés à obtenir ce bien ou j'y suis très attaché. En fonction des conditions de l'hiver, on s'attend ou pas à un afflux. C'est cela que l'on a cette réserve de disponibilité.

On essaye d'être réactif en fonction de cela. On est ouvert à toutes les suggestions des communes. Cela peut-être aussi des suggestions qui émanent de cette commission. On a essayé d'avoir un panel le plus imaginaire possible. Pourquoi ? Parce que l'on ne pouvait pas créer rapidement du logement. Il nous fallait du logement qui était disponible. C'est bien là qu'est la première difficulté.

M. Dispa (cdH). – Merci pour ce complément. Cela me donne simplement l'occasion de souligner l'indispensable partenariat qui doit exister entre la Région et les pouvoirs de proximité que sont les communes et les CPAS. Je crois que c'est vraiment dans cette relation de proximité à l'égard des sinistrés que l'on peut espérer apporter une solution effective à toutes les familles concernées. En espérant que l'entrée dans l'hiver n'accroisse pas davantage encore l'état des besoins. Merci à vous.

M. le Président. – La parole est à M. Bastin.

M. Bastin (cdH). – Monsieur le Ministre, merci pour vos réponses. On ne peut que se réjouir justement

de ce partenariat entre la Région et les pouvoirs locaux. Je pense que c'est le niveau de pouvoir qui connaît le mieux la situation.

Je n'ai pas eu de réponse concernant le délai, parce que cela a quand même pris deux mois entre les inondations et le moment de mettre en place ce système de déshumidification.

Je n'ai pas eu de réponse non plus. Vous avez dit : « Oui, cela va plus ou moins rendre le service à à peu près 3 000 logements », mais on est à quasiment 38 000 logements qui ont été touchés.

Qu'en est-il pour le surplus ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – C'est-à-dire que la première des choses. Je vais apporter l'incise, je n'ai pas de souci quand je peux apporter l'information.

Le délai, on n'a pas pensé à tout tout de suite. On a donc d'abord donné des dotations libres. Les communes se sont organisées, les gens se sont organisés. Puis, quand on s'est rendu compte qu'il n'y avait plus de disponibilités sur le marché, on a fait cela. On a pensé à des réquisitions. On a fait une étude. Les réquisitions au niveau juridique, cela devient à un moment donné tendu. Donc, on est passé par un marché accéléré et une société qui a pignon sur rue, qui avait connaissance du marché et des disponibilités. Après, ils ont tous été, à ce stade, distribués dans les communes. Ce sont les communes qui ont opéré elles-mêmes le choix sur les personnes, signaient un engagement : ils restent quatre semaines et ils vont ailleurs.

C'est donc pour ce qui concerne notre action. Après, il y a des communes qui avaient pris les devants – par exemple, Liège a ses propres déshumidificateurs – en fonction de ce qu'on leur a donné et de la réactivité des communes.

Une des leçons aussi, c'est en fonction aussi de la taille, encore une fois, des communes et de l'opérationnalité qu'elles peuvent avoir. Une ville comme Liège a de nombreux services, elle est habituée aux crises, à la gestion de crise. On donne des moyens et il y a une certaine opérationnalité.

Une commune comme Trooz qui, en voilure ordinaire, a une vingtaine d'employés, dont certains ont été impactés par les inondations, sont en difficultés, a besoin beaucoup plus d'un soutien logistique et d'accompagnement. La réponse, encore une fois, n'est donc pas univoque.

M. Bastin (cdH). – Merci, Monsieur le Ministre.

(M. Evrard, Vice-président, reprend place au fauteuil présidentiel)

**INTERPELLATION DE M. BASTIN À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LA MISE SOUS TENSION DE LA RÉFORME
DU FINANCEMENT DES ZONES DE SECOURS »**

**QUESTION ORALE DE M. BEUGNIES À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LE PROBLÈME DU FINANCEMENT DES
ZONES DE SECOURS »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'interpellation et la question orale à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville de :

- M. Bastin, sur « la mise sous tension de la réforme du financement des zones de secours » ;
- M. Beugnies, sur « le problème du financement des zones de secours ».

MM. Demeuse et Dispa se joignent à l'interpellation.

La parole est à M. Bastin pour développer son interpellation.

M. Bastin (cdH). – Monsieur le Ministre, je comprends que M. Beugnies veuille se joindre à l'interpellation, car il est vrai que cela bouge énormément. Je pense que c'était un moment important et surtout nécessaire pour faire le point sur la position du Gouvernement sur le sujet.

Le 20 octobre dernier, dans la presse, le président du Collège provincial de Liège faisait savoir qu'il espérait que le groupe de travail sur l'avenir de l'institution provinciale soit mis en place rapidement. Il mettait à cet égard en avant le fait que la réforme du financement des zones de secours provoque d'importants changements dans la gestion des dossiers provinciaux.

Je veux simplement vous rappeler, Monsieur le Ministre, que la DPR précise, en page 101, que « dans la perspective d'une simplification institutionnelle, le Gouvernement chargera un groupe de travail composé des groupes politiques du Parlement de Wallonie et des acteurs concernés pour étudier une réforme des provinces, des intercommunales et des structures apparentées, centrés sur la supracommunalité. »

Nous sommes plus de deux ans après la mise en place de ce nouvel exécutif, mais il n'y a toujours aucune initiative du Gouvernement en la matière ; aucune notification de décision du Gouvernement, sauf erreur de ma part, ne semble être venue exécuter ce point de la DPR.

Il ne reste dès lors déjà plus que deux ans et demi, Monsieur le Ministre, avant les prochaines élections. Un sujet pareil demande une réflexion sereine prenant un temps approprié hors des tensions inhérentes au contexte électoral qui viennent naturellement parasiter des réflexions de ce type.

Monsieur le Ministre, vous n'avez à ma connaissance pas exécuté cette disposition de la DPR. Pour quelles raisons ? Attendez-vous que la réforme du financement des zones de secours soit pleinement acceptée par l'ensemble des provinces avant de mettre en œuvre ce point de la DPR ?

Monsieur le Ministre, existe-t-il un blocage quelconque au niveau du Gouvernement sur cette question ? Si oui, lequel et pourquoi ? Comptez-vous réellement mettre en œuvre cette disposition de la DPR ? Ce point relève, en effet, directement de votre responsabilité politique.

À la chambre des représentants, Monsieur le Ministre, ce même 20 octobre, la ministre de l'Intérieur, Mme Verlinden déclarait à propos de la condamnation de l'autorité fédérale dans le dossier du financement paritaire des zones de secours que « le jugement du tribunal de Namur sera exécuté par l'adoption d'un arrêté royal fixant les postes des revenus et dépenses qui entrent en ligne de compte pour calculer le ratio. J'examine s'il y a lieu d'aller en appel. L'arrêté est en cours d'élaboration. Dès que j'aurai reçu une proposition avec les postes pour calculer le ratio commune/Fédéral, le dossier sera soumis pour avis à la commission d'accompagnement de la réforme de la sécurité civile composée notamment de l'Union des villes et des communes, des zones de secours et des Régions. »

Monsieur le Ministre, vos représentants siègent dans cette commission d'accompagnement de la réforme de la sécurité civile. Qu'en est-il de la concrétisation de ce fameux arrêté royal 50 % – 50 % ? Les travaux ont-ils commencé au sein de cette commission ? Avez-vous demandé à cette commission que l'autorité fédérale aboutisse rapidement ? Avez-vous conseillé à la ministre de l'Intérieur de ne pas faire appel et de faire respecter la loi au plus vite ?

Je constate également que, lors du Conseil des ministres du 28 octobre dernier, était inscrit un point A55 intitulé « Fonds des provinces, solde de la dotation 2021, intervention des provinces de 10 % pour prendre en charge les dépenses générées par le financement des zones de secours ». De quoi est-il question ? Quelle décision le Gouvernement a-t-il prise concernant ce point A55 ?

Enfin, un coup de tonnerre, ici sur Namur, Monsieur le Ministre, le Conseil provincial de la Province de Namur a voté, le 29 octobre dernier, l'autorisation d'introduire un recours en annulation auprès de la Section du contentieux administratif du

Conseil d'État contre la circulaire du 3 septembre 2021 relative à la reprise du financement des zones de secours.

Un tel recours était dans l'air depuis plusieurs semaines et, au-delà des rumeurs dont vous aviez aussi sans doute connaissance, je vous avais plusieurs fois interpellé et questionné quant à la solidité juridique de votre dispositif.

Cela fait en effet plusieurs mois que j'ai pu – et certains collègues de la majorité l'ont également fait – vous prévenir que prévoir le transfert de plusieurs centaines de millions d'euros annuellement par la voie d'une simple circulaire n'était sans doute pas la meilleure des idées.

Selon la justification de la résolution votée par le conseil provincial, la Province de Namur estime que la circulaire du 3 septembre 2021 présente les caractéristiques d'une circulaire réglementaire, ce qui n'est évidemment pas permis par le droit public, une circulaire ne pouvant donner que des directives et non créer de nouvelles règles de droit.

Ce recours vient évidemment fragiliser le dispositif de la réforme du financement des zones de secours. On sait que certaines provinces, le Hainaut particulièrement, entendent en effet revoir les transferts prévus à la baisse.

Aviez-vous été mis au courant du vote de cette résolution par le conseil provincial de Namur ? Un recours a-t-il effectivement été introduit ? Quelle est la suite du calendrier ?

Avez-vous pris contact avec le président du Collège provincial, M. Van Espen ? Lui avez-vous demandé de ne pas introduire de recours ou, le cas échéant, de retirer ce recours ? Êtes-vous ouvert à une négociation avec la Province de Namur – et les autres provinces – en vue de modifier votre réforme ? Quels compromis êtes-vous prêt à faire ?

Le Gouvernement estime-t-il que sa circulaire est de nature réglementaire ? Quelle est votre ligne de défense dans le cadre de ce recours ? Surtout, êtes-vous confiant quant au résultat de ce recours ?

Merci pour toutes les réponses que vous pourrez apporter à cette multitude de questions.

M. le Président. – La parole est à M. Beugnies pour poser sa question.

M. Beugnies (PTB). – Monsieur le Ministre, nous apprenions, dans la presse, que des ambulanciers étaient contraints de payer eux-mêmes le balisage des pompiers.

Ce phénomène a fait l'actualité avec le cas de la zone de secours Hainaut-Est, qui facture 75 euros par balisage.

La situation n'est toutefois pas la même partout puisque l'on a des zones de secours dans lesquelles le balisage n'est pas payant, et d'autres dans lesquelles il est encore plus cher, 150 euros pour certaines.

Cette situation pose évidemment la question du financement des zones de secours. C'est un problème qui n'est pas nouveau, on avait encore eu une autre preuve de la gravité de la situation avec l'annonce de la fermeture de la caserne de Fleurus.

Quand des zones de secours sont contraintes de faire appel à des services privés d'ambulances – ce qui est maintenant devenu la norme –, il y a de sérieuses questions à se poser sur ce que devrait être un service public. Quand les pompiers sont contraints de facturer 75 euros par balisage aux ambulanciers, on voit qu'il y a un vrai problème structurel, de cohérence, d'organisation, et de financement.

Les pompiers le disent : ils souhaiteraient rendre ces services gratuitement, mais pour cela il faudrait un refinancement correct des zones de secours.

Les zones de secours relèvent des compétences fédérales, certes. Elles sont actuellement financées partiellement par le Fédéral et partiellement par les communes. Votre Gouvernement a d'ailleurs décidé de transférer une partie de ce financement aux provinces. Ma question est donc la suivante : quels moyens sont prévus pour refinancer les zones de secours, dont certaines sont en sérieuses difficultés financières ? Y a-t-il un plan à long terme là-dessus ? Des réformes sont-elles prévues pour éviter d'avoir des absurdités comme le paiement d'un balisage dans un village et la gratuité cinq kilomètres plus loin ?

Dans la DPR, vous parlez d'une réforme, d'une simplification institutionnelle. J'aimerais avoir des détails et des dates, du concret là-dessus. Allez-vous respecter ce que vous annoncez dans votre DPR et surtout qu'est-ce qu'implique cette simplification en termes d'emploi dans les différentes structures concernées ?

Je vous remercie pour vos réponses.

M. le Président. – La parole est à M. Demeuse qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

M. Demeuse (Ecolo). – Monsieur le Ministre, brièvement, je voulais me joindre à l'interpellation pour réagir sur deux volets en particulier parce que je trouve que l'interpellation a le mérite de poser une série de questions qui sont intéressantes.

Je voulais d'abord réagir sur la question de la supracommunalité, je sais que c'est un sujet qui vous

tient particulièrement à cœur, Monsieur le Ministre. Je voulais dire qu'il était fondamental pour moi de pouvoir avancer dans cette réflexion et que nous étions tout à fait disponibles pour cela, mais que c'était aussi important de garder bien en tête qu'il fallait, dans cette volonté d'agir à l'échelle la plus efficace, puisque le but c'est d'agir à l'échelle la plus efficace pour les communes, avoir une balise importante.

Le but n'est, en effet, pas de créer des échelons supplémentaires en permanence. À un moment donné, si l'on avance dans cette réflexion sur la supracommunalité ce n'est pas pour rajouter des couches aux couches, systématiquement. Cela signifie donc de rationaliser d'autres structures. C'est en tout cas une balise qui me semble importante dans la réflexion, sinon on loupe complètement l'objectif. C'était un des éléments qui me semblait important de souligner et amener à la réflexion.

Plus fondamentalement, je voulais surtout réagir par rapport à l'autre volet, le volet du recours annoncé par la province de Namur contre cette fameuse circulaire qui fixe la trajectoire de reprise du financement des zones de secours. Là, je vous avoue, au-delà des questions juridiques, je suis particulièrement choqué par ce recours et par la méthode. La circulaire a donc été prise au mois de juillet pour fixer une trajectoire précise, trajectoire définie en euros et plus en pourcentage, à la demande de qui ? À la demande des provinces, pour leur permettre d'avoir une prévisibilité. C'est donc suite aux négociations qui ont eu lieu avec les provinces que M. le Ministre a plaidé en ce sens et que cette circulaire a été adoptée. À un moment donné, cette mesure a été prise pour donner des garanties aux provinces, mais il faut aussi avoir l'honnêteté de reconnaître que ce sont les communes qui doivent assumer la différence de cela, forcément. Assumer la différence de l'augmentation du coût des zones de secours dans les prochaines années. C'est donc une concession qui a été faite aux provinces. Et venir maintenant attaquer cet accord, je trouve cela profondément choquant, vraiment. Je suis curieux d'aussi pouvoir entendre la réaction de M. le Ministre par rapport à cela, mais je pense vraiment qu'à un moment donné, si les provinces ne veulent pas jouer le jeu, d'autres mesures sont possibles. On pourra faire plus simple et réfléchir à supprimer tout simplement le fond des provinces et transférer directement les moyens du fond des provinces aux communes pour les aider à financer les zones de secours. Cela simplifierait tout et à ce moment-là il n'y a plus de problème. Et si c'est cela que les provinces veulent, ma foi qu'elles continuent. Je suis vraiment intéressé d'entendre ce que M. le Ministre pourra répondre par rapport à cela, mais en tout cas je répète que cette attitude des provinces est particulièrement interpellante.

M. le Président. – La parole est à M. Dispa qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

M. Dispa (cdH). – Monsieur le Ministre, je ne comptais pas du tout me joindre à l'excellente interpellation de notre collègue, M. Bastin, mais je ne peux pas ne pas réagir à l'intervention de notre non moins excellent collègue, M. Demeuse, car je suis, en ce qui me concerne, assez choqué par le fait qu'il puisse être choqué.

Honnêtement, on parle d'une réforme dont l'insécurité juridique est dénoncée depuis le début. Dans toutes les interventions, notamment sur les bancs sur cdH, mais même au-delà, on a pointé la fragilité juridique de cette réforme.

Que des acteurs qui sont concernés par cette réforme, qui sont impactés, qui sont cloués aux piloris parce qu'ils doivent en assumer les conséquences en termes de réduction de services, en termes de réductions de moyens ; que ces acteurs-là soient contestés dans leur droit fondamental, en toute autonomie, d'intervenir et de dénoncer cette réforme, j'en suis vraiment très surpris. Moi, comme défenseur en tout cas de l'autonomie locale, quelle qu'elle soit, je ne suis pas défenseur de l'institution provinciale, mais que les acteurs locaux aient la capacité d'intervenir à l'égard d'une réforme qui les concerne très directement, cela me paraît être la moindre des choses.

Si vous en êtes choqué, il fallait alors blinder une négociation de type politique. À défaut d'avoir blindé une réforme sur des bases juridiques solides, il fallait blinder un accord politique avec les différents collègues provinciaux. Manifestement, cela n'a pas été le cas et je crois que les considérations politiques n'ont pas lieu d'être ici, puisque les intervenants sont multiples dans les différentes provinces et en particulier ici au niveau de la province de Namur. Donc à un moment donné, on récolte un peu ce que l'on sème. Et si vous mettez sur pieds une réforme qui ne tient pas la route faute d'assise juridique suffisante, il ne faut pas vous étonner que, tôt ou tard, elle finisse par chanceler, voire qu'elle finisse par s'effondrer, mais on va d'abord attendre la réponse du ministre pour voir quelle est l'issue qu'il envisage pour le terme de ce processus pour le moins chaotique, mais il faut dire qu'il est chaotique.

Depuis le début, et du fait de la mise en œuvre du processus par le Gouvernement wallon et non pas du tout du fait des acteurs locaux concernés.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Messieurs les Députés, voilà un sujet important ! J'écoute avec attention tout ce que vous dites.

M. Dispa, vous n'aviez pas l'intention d'intervenir. Dès lors, je n'avais pas l'intention de vous répondre, mais je dois quand même vous dire que je suis très impressionné par la façon dont vous pouvez changer de

discours. Tantôt, vous m'accusez de ne pas soutenir suffisamment les communes, de ne pas aller assez loin : « Allez-vous tenir les 100 % ? Pourquoi revenez-vous à 60 % ? » Tantôt, vous m'accusez de dire : « Vous êtes trop laxistes avec les provinces ». Tantôt, vous me dites : « Il faut absolument les préserver ».

Mais dois-je vous rappeler, qu'il y a très peu, votre parti était dans un gouvernement qui a prévu, dans une DPR, la suppression des provinces. Donc, un peu d'honnêteté intellectuelle. Cela permettra de recentrer un peu le débat.

Tout d'abord, concernant ce recours au Conseil d'État, étais-je au courant ? Je peux parler à l'imparfait puisque, il y a peu, je ne disposais que d'une information officieuse. Qu'ai-je fait ? j'ai demandé que l'on téléphone à la Province et que l'on interroge la Province. On a interrogé le greffier qui m'a effectivement confirmé que le Conseil provincial de Namur a bien autorisé, ce 29 octobre, l'introduction d'un recours en annulation au Conseil d'État à l'encontre de la circulaire du 3 septembre dernier. Très opportunément, j'aurais pu ne pas le voir, malheureusement, comme vous, je suis un peu addict et je regarde de temps en temps mon téléphone, on a reçu par mail, très opportunément, mais sans doute de manière peu élégante, le courrier de missive de la Province de Namur, la province concernée qui, je le sais, lit avec délectation nos débats.

Je vais être relativement clair et sans détour. Je le dis sans ambages : si ce recours venait à se concrétiser, il serait perçu à l'encontre de la politique du Gouvernement et à l'encontre du monde municipaliste au passage comme une véritable agression et serait politiquement très peu habile. Je suis clair et je l'ai toujours été. La loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile prévoit bien la possibilité d'un financement des zones de secours par les provinces, mais sa mise en œuvre dépend d'une volonté politique mutuelle. Sauf erreur de ma part, un consensus global sur la reprise des dotations communales de nombreux partis existe et cela ressort d'ailleurs de l'intérêt mutuel des partis. C'est d'abord l'intérêt des communes puisqu'elles sont soulagées financièrement et celui des provinces qui doivent nécessairement saisir l'opportunité de recentrer leurs activités en application de leur autonomie. Je dirais même qu'ils doivent saisir cette opportunité à concourir à la pérennisation de l'institution provinciale.

Je ne vais pas rappeler, même si je l'ai fait en entame, les intentions inscrites dans la précédente DPR relativement à l'avenir des provinces. Il s'agissait alors purement et simplement de les supprimer, mais notre DPR a suivi une autre voie et a posé le choix fort du maintien de l'institution à la condition de son implication dans la reprise de financement communal des zones de secours.

Pour être précis, vous le savez, la DPR ne prévoyait pas 60 %, ni 65 % faciale, il prévoyait une reprise

progressive à 100 %. À l'écoute des provinces, afin de tenir compte de leur réalité budgétaire, de leurs besoins, de leur prévisibilité budgétaire, le Gouvernement a choisi de plafonner l'intervention sur une intervention faciale de 65 % avec des chiffres qui sont arrêtés, ce qui leur permettait – et ce qui était leur demande principale – d'avoir une prévisibilité pour pouvoir opérer leurs réformes.

On peut donc dire qu'il s'agit là d'une mise en œuvre partielle de la DPR qui démontrer combien nous avons été attentifs aux préoccupations exprimées par les collègues provinciaux et qui ont été entendu par le Gouvernement régional.

Dès lors, si une province décide seule qu'il n'est pas dans son intérêt de prendre le train en marche et décide seule de remettre le modèle en cause, le Gouvernement sera contraint d'aborder le dossier sur un autre angle. Il sera contraint d'envisager des solutions plus radicales. J'en appelle au sens des responsabilités de chacun.

Concernant le point de la DPR qui est relatif à une réforme d'institution provinciale à lancer au sein d'un groupe de travail composé de forces politiques du Parlement, vous avez raison de dire que ce travail ne peut pas être entamé tant que tout le monde n'y a pas adhéré, préalablement à la reprise du financement des dites zones de secours.

Concernant le point 55 du Gouvernement du 28 octobre, il s'agit de la décision relative à la liquidation du solde du Fonds des provinces, en application des articles L2233-3 à L2233-6 du Code de la démocratie locale.

Ces articles prévoient que le solde de 20 % du fonds est liquidé, pour autant que chaque province affecte et verse aux communes un montant d'au moins 10 % du Fonds des provinces, pour la prise en charge des dépenses nouvelles financées par les communes à la suite de la mise en place des zones de secours.

Pour l'année 2021, compte tenu de la reprise progressive du financement communal des zones par les provinces et pour des raisons de simplification administrative, il a été convenu avec les provinces que le versement correspondant à 10 % de la dotation au Fonds des provinces aux zones de secours s'effectuerait directement vers les zones, sans passer par les communes. C'est l'objet du point du Gouvernement.

Concernant les déclarations de la ministre fédérale de l'Intérieur à la suite de la décision du Tribunal de première instance de Namur relativement à la zone NAGE que vous connaissez, je vous confirme qu'un représentant de mon cabinet siège toujours au sein de la Commission d'accompagnement de la réforme de la sécurité civile. Celle-ci ne s'est pas encore réunie pour aborder les travaux relatifs à l'élaboration de l'arrêté royal, mais je vais être extrêmement attentif à ces travaux.

Enfin, pour ce qui concerne la question de M. Beugnies, je pourrais vous répondre que tout ce que vous évoquez est de compétence fédérale, et que j'ai très peu d'impact sur toutes ces décisions. Néanmoins, comme vous le savez, le Gouvernement est très préoccupé par la situation des zones et des communes. C'est pour cela que l'on a inscrit dans la DPR la reprise partielle des dotations communales dans les différentes zones de secours.

À l'instar de ce que M. Demeuse vous a répondu, tout est-il parfait ? Non. Y a-t-il une possibilité de mieux concevoir en rendant mieux le service, en faisant par exemple des regroupements au sein de certaines zones ? Je proviens de la province de Liège, il y a six zones. Ce n'est pas la meilleure manière de rendre le service le plus efficace et de gérer de manière efficiente les deniers publics.

Lors d'une commission, j'ai indiqué que j'ai rencontré mon homologue, le ministre flamand, M. Bart Somers, relativement à la possibilité d'indaguer la piste assurantielle sur le métier. Je ne désespère pas que l'on puisse un jour aboutir.

Enfin, il y aura sans doute une évolution institutionnelle dans ce pays. Je n'ai jamais caché que j'étais de ceux qui souhaitaient la régionalisation des services de secours.

M. le Président. – La parole est à M. Bastin.

M. Bastin (cdH). – J'ai bien compris le message, Monsieur le Ministre. Vous parlez de sérénité, vous dites que c'est politiquement pas habile. Je ne sais pas s'il y a un lien de cause à effet que je vois mes collègues du MR qui sont totalement absents. Je voudrais rappeler que le député-président est MR. Oui, mais il n'est pas dans les bancs, il est neutre, il est président. Je tiens à rappeler que le député qui a la zone de secours en charge en province de Namur est M. Richard Fournaux. Il est aussi MR.

S'il y a une sérénité à rappeler, il faut...

(Réaction d'un intervenant)

Cela n'a rien avoir. Cela signifie quoi « de chez vous » ?

(Rires)

La sérénité, il faudra la rappeler au sein du Gouvernement.

Monsieur le Ministre, on vous a rappelé la circulaire plusieurs fois à juste titre. C'est quand même évident, elle ne peut quand même pas imposer des règles de droit, quand même le b.a.-ba du droit public, on l'a dit, mon collègue Dispa vous l'a rappelé, je vous l'ai rappelé plusieurs fois depuis cette réforme. Même des membres de la majorité l'on fait. Donc, à un certain moment, il va

falloir passer par le décret, Monsieur le Ministre. Nous n'aurons plus le choix. C'est la seule solution.

Concernant l'arrêté royal 50/50, n'ayez pas peur de mettre la pression non plus au sein du ministère de l'Intérieur auprès de Mme Verlinden, et de lui dire que l'on pourrait déclencher une procédure en conflit d'intérêts s'il était nécessaire, mais en tout cas, ils ne doivent plus traîner. Cela fait déjà deux mois que le jugement est tombé. À un certain moment, il va falloir qu'elle atterrisse, et concernant le groupe de travail, oui, vous venez de confirmer qu'il est encore en réflexion, que l'on allait le mettre en place. Je pense peut-être que ce serait intéressant de le mettre de manière officielle sur les rails. Merci pour vos réponses encore une fois.

M. le Président. – La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). – Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. Je ne vais pas rentrer dans cette guerre entre communes, provinces et Région wallonne, mais me recentrer plus sur ce que vivent les gens sur le terrain, et par rapport à cela, deux éléments : le premier élément est qu'il y a vraiment de sérieux problèmes de cohérence dont apparemment, le Gouvernement ne prend par la mesure. D'un côté, zone de secours Hainaut-Est, on facture 70 euros par balisage aux ambulanciers, la caserne de Fleurus ferme, et puis Hainaut-Centre, on investit, un investissement immobilier de plus de 50 millions d'euros dédiés à l'acquisition de nouvelles casernes et de nouveaux matériels. Évidemment, c'est très positif pour la zone Hainaut-Centre et j'en suis vraiment content, mais par contre, cela pose vraiment des questions sur les logiques de financement qui sont derrière les subventions que l'on apporte aux zones de secours.

On pense qu'il y a vraiment un manque de prise en compte des besoins des zones de secours dans leur financement, en tout cas, c'est ce que les actualités nous montrent, et deuxième élément, deuxième chose, c'est que j'aimerais juste rappeler que les zones de secours et les services d'ambulances sont d'intérêt public. Or, je veux ici relater les propos d'un gérant d'une société d'ambulance privée qu'il a tenus lors du JT en disant ceci : « la seule impression que cela nous laisse, c'est que même les services publics comme les services incendie deviennent une entreprise à part entière et non plus un service à la population. C'est ce qui nous interpelle de plus en plus parce que maintenant, on ne parle plus que d'argent et des moyens et de récupérer de l'argent ». On ne peut vraiment pas en douter, ce sont des vies qui sont en jeu, et il faut insister là-dessus, qu'il y ait un débat clair sur le rôle de ces services et la priorité que nous y accordons.

M. le Président. – La parole est à M. Demeuse.

M. Demeuse (Ecolo). – Je remercie vraiment M. le Ministre pour ses réponses particulièrement claires et décidées. Je trouve ici vraiment de nouveau

que la province fait vraiment du formalisme en rejetant cet accord politique qui était demandé par les provinces elles-mêmes, et donc à nouveau, si la circulaire venait à être remise en cause, je note bien la réponse de M. le Ministre qui évoque des solutions plus radicales, et comme je le proposais tout à l'heure, une de ces solutions, ce peut être la suppression du fonds des provinces, le transfert des moyens aux communes. C'est une des pistes qui pourraient être envisagées, donc je ne pense pas nécessairement que ce soit dans l'intérêt des provinces, et ce recours est toujours aussi interpellant.

M. le Président. – La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (cdH). – Monsieur le Ministre, vous avez d'habitude un ton un peu placide, et là, manifestement, on vous sent courroucé. Vous adoptez désormais un ton presque menaçant. En somme, les provinces, vous les aimez bien quand elles sont d'accord avec vous, et quand elles ne sont pas d'accord avec vous, vous êtes prêts à appuyer sur le bouton nucléaire, quasi, parce qu'on a bien senti que dans votre propos, il y avait une vraie menace, une vraie intimidation et M. Demeuse lui-même a laissé entendre que l'on pouvait s'orienter vers des solutions beaucoup plus radicales.

Je voudrais ici, pour l'exactitude des faits, souligner à quel point la Province de Namur a joué le jeu jusqu'à présent. La Province de Namur a été sans doute la première, si pas la seule, à décider d'emblée de mesures d'économies drastiques dès l'annonce de la réforme du financement des zones de secours, et cela n'a pas été facile, autant vous le dire, et cela a été assez radical. Elle a n'a d'ailleurs pas été payée de retour puisque le paradoxe veut que c'est l'initiateur de la réforme, M. Dermagne en l'occurrence, pour ne pas le citer, votre prédécesseur, Monsieur le Ministre, qui a été le premier à organiser une espèce de riposte locale via les sections locales du Parti socialiste pour dénoncer l'effet des mesures d'économie prises par la Province s'agissant du domaine de Chevetogne, cher au cœur de l'ancien bourgmestre de Rochefort

M. le Président. – Vous êtes dans la réplique, donc je vous invite à conclure.

M. Bastin (cdH). – Je veux dire que la Province a joué le jeu, elle a été courageuse, elle a pris des mesures d'économie, mais n'a pas échappé aux critiques, y compris de celui qui était à l'initiative de la réforme.

En outre, je veux témoigner du fait ici, que sur le terrain, la Province, notamment par l'intermédiaire de son représentant du Collège provincial au sein des zones de secours, joue le jeu du bon fonctionnement des services de secours. Il n'y a pas de guérilla entre les communes et la Province, hors Province de Namur.

Il y a une volonté de faire fonctionner les services, de leur donner les moyens dont ils ont besoin pour assurer la sécurité de la population. Simplement, à un moment donné, il faut admettre qu'une réforme de cette

importance-là soit sûre sur le plan juridique et si les conséquences sont à ce point importantes pour les acteurs concernés, il est assez légitime dans leurs chefs qu'ils veillent à s'entourer d'un certain nombre de garanties juridiques.

C'est d'ailleurs ce que nous avons fait ce matin, chers amis, nous avons par un décret ce matin, choisi la voie décrétable pour donner la force juridique probante à des mesures que vous aviez précédemment adoptées par la voie d'une circulaire. Vous saviez finalement que cette circulaire était insuffisante pour modifier des règles de droit.

M. le Président. – Je souhaiterais que vous puissiez conclure.

M. Bastin (cdH). – Je crains, avec mes collègues, que vous soyez contraint de procéder de la sorte également en matière des réformes des zones de secours, vous aviez d'abord choisi la voie de la facilité, la voie de la circulaire parce que là vous pouvez la prendre de manière unilatérale, mais manifestement vous avez des interlocuteurs qui tiennent à se faire respecter, et vous devez donc sans doute utiliser d'autres voies pour mettre en place cette réforme dont l'utilité n'est pas contestée, mais dont la solidité, la sécurité juridique est manifestement largement insuffisante.

M. le Président. – Des motions ont été déposées en conclusion de l'interpellation de M. Bastin. La première, motivée, a été déposée par MM. Bastin, Dispa et Antoine (Doc. 720 (2021-2022) N° 1) et la seconde, pure et simple, par MM. Lomba, Demeuse, Mmes de Coster-Bauchau et Galant (Doc. 721 (2020-2021) N° 1).

L'incident est clos.

**INTERPELLATION DE M. ANTOINE À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« L'EXCLUSION DE CERTAINES COMMUNES
DU BÉNÉFICE DES AIDES FINANCIÈRES POUR
LES CLUBS SPORTIFS LOCAUX »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Antoine à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'exclusion de certaines communes du bénéfice des aides financières pour les clubs sportifs locaux ».

La parole est à M. Antoine pour développer son interpellation.

M. Antoine (cdH). – Monsieur le Ministre, le 19 mars dernier, votre Gouvernement décidait d'octroyer sur une proposition conjointe de vos services et ceux de Jean-Luc Crucke, une subvention aux 253 communes

francophones en faveur des clubs sportifs qui pratiquent leurs activités sur le territoire d'une commune wallonne et qui sont affiliés à une fédération sportive reconnue par la Communauté française, et ce par le biais d'un financement régional à hauteur d'un montant forfaitaire de 40 euros par affilié. Cette décision faisait suite à une proposition de décret que nous avons déposé René Collin et moi-même visant à refinancer la Fédération Wallonie-Bruxelles à destination des clubs, mais peu importe le chemin choisi, nous étions heureux de voir que notre suggestion avait été suivie par le Gouvernement.

À cet effet, le Gouvernement a prévu un montant de 22 millions au budget wallon. Le Gouvernement wallon, sur votre proposition, a décidé ce 7 octobre d'octroyer aux communes intéressées un montant de 16,054 millions. Or, dans la liste de communes annexées à l'arrêt du Gouvernement wallon, il manque un certain nombre de communes candidates à la subvention. Alors je n'ai pas parcouru toute la liste des communes wallonnes, mais pour mieux connaître celle de ma région, j'ai relevé que pour le Brabant wallon, seules 20 communes avaient bénéficié d'une aide et les sept autres en avaient été exclues, j'imagine que la situation s'est reproduite également pour d'autres communes en Wallonie.

Monsieur le Ministre, comment expliquer l'exclusion de certaines communes puisque certaines d'entre elles ont rentré les dossiers ? N'ont-elles pas respecté les formes de candidatures ou ont-elles rentré leur demande en dehors des délais ? Là évidemment, vous n'y êtes pour rien.

Dès lors qu'il subsiste près de 6 millions, y aura-t-il, Monsieur le Ministre, un second tour et à quelles conditions voire à quelles décisions en la matière ? À défaut, comment comptez-vous soutenir directement les clubs, victimes innocentes peut-être d'errements administratifs de leurs responsables communaux ?

Enfin, dès lors que les recettes des clubs restent en souffrance avec la baisse des affiliations, avec l'augmentation des coûts énergétiques dont nous avons parlé encore ce matin et des dépenses qui ne cessent d'augmenter, des frais de déplacement, et cetera, dans contexte sanitaire particulièrement aigu et qui se proroge, envisagez-vous de reproduire la même opération de soutien aux clubs sportifs via leurs communes en 2022 ?

Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, avant tout, je tiens à vous rassurer : aucune commune n'est exclue du mécanisme dans le cadre de cette aide régionale particulière que les communes peuvent relayer auprès

de leurs clubs sportifs. Deux échéances ont été prévues pour l'introduction des dossiers, soit le 30 juin et le 30 septembre 2021. C'est une procédure qui a d'ailleurs été signifiée via une circulaire le 22 avril dernier, disponible sur le site du SPW. En fonction de la réactivité, non seulement des communes, mais aussi des clubs, les déclarations de créances liées aux informations communiquées par les clubs pouvaient ainsi être introduites à ces deux dates.

Il y a donc bien un second tour et ce second tour était d'emblée prévu. Il n'y a donc pas lieu d'évoquer de quelconques errements administratifs, tant dans le chef des communes que dans celui des clubs.

Je précise aussi que le Gouvernement a décidé, ce 1er octobre, que les communes affectées par les inondations, reprises dans les catégories 1 et 2, pourront bénéficier d'un délai supplémentaire.

Enfin, quant à une éventuelle reconduction de la mesure, ceci n'est pas à l'ordre du jour, du moins à mon niveau et dans le cadre de mes compétences.

Compte tenu de celles-ci, je ne dois d'ailleurs pas vous préciser combien les besoins des ménages touchés par les inondations s'imposent comme prioritaires dans les choix que nous devons opérer au niveau régional.

Je vous rappelle cependant qu'au-delà des subventions, les communes qui se sont inscrites dans le mécanisme s'engagent à ne pas augmenter les loyers de leurs infrastructures sportives communales, en ce compris les infrastructures paracommunales, pour la saison 2021-2022, et ce, comme vous le rappelez, malgré des dépenses, telles les dépenses énergétiques, qui ne cessent d'augmenter, cet élément constitue déjà en soi un prolongement de l'aide apportée par la Région en 2021.

M. le Président. – La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (cdH). – Monsieur le Ministre, je voudrais vous remercier. Je prends acte avec satisfaction qu'il y aura bien un deuxième tour. Il n'a pas précisé la date de décision, mais j'imagine qu'elle ne saurait tarder vu que nous nous rapprochons de la fin de l'année. J'espère dès lors que toutes les communes, pour autant, Monsieur le Ministre – si j'ai bien compris –, qu'elles aient rentré leur demande avant le 30 septembre, vont pouvoir bénéficier de l'aide de 40 euros par affiliés multipliés par le nombre qu'elle comporte.

Je comprends aisément qu'il y ait une disposition particulière pour les communes sinistrées.

Par contre, les opposer aux clubs sportifs et aux autres communes me paraît un peu facile et un peu binaire. C'est d'ailleurs pour cela que nous voudrions, avec mes collègues, M. Bastin et M. Dispa, déposer une motion pour inviter le Gouvernement à reproduire son effort pour 2022 parce que les conditions sont les

mêmes qu'au moment où vous avez pris la décision de venir aider les clubs. J'interpelle abondamment, régulièrement, Mme Glatigny qui me répond : « Monsieur Antoine, allez voir à la Région. Je n'ai pas d'argent et je me réjouis que les ministres Collignon et Crucke aient pris une initiative et j'y adhère pleinement ».

Quand j'interroge la ministre des Sports, elle me renvoie à vous. Je suis désolé, mais toutes ces questions font l'objet de réponses qui sont publiées au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Mme Glatigny me dit : « Je n'ai pas d'argent ».

Nous avons tenté, M. Collin et moi, de refinancer la Communauté pour l'objectif « sport ». Vous n'en avez pas voulu, expliquant que vous alliez directement travailler par les communes, mais jamais nous n'avions entendu que c'était un dispositif *one shot* et d'autant plus inacceptable que malheureusement le contexte du covid persiste, que malheureusement, il y a des coûts énergétiques qui n'étaient pas connus au moment de la décision que vous avez prise. Dès lors, Monsieur le Président, j'ai l'honneur de vous déposer une motion invitant le Gouvernement à reconduire en 2022 l'effort qu'il a dégagé cette année-ci puisque la Communauté française est aux abonnés absents en matière de sport.

M. le Président. – Des motions ont été déposées en conclusion de l'interpellation de M. Antoine. La première, motivée, a été déposée par MM. Antoine, Bastin et Dispa (Doc. 722 (2021-2022) N° 1) et la seconde, pure et simple, par M. Lomba, Mmes Delporte, de Coster-Bauchau, Galant et M. Demeuse (Doc. 723 (2021-2022) N° 1).

L'incident est clos.

**QUESTION ORALE DE M. DEMEUSE À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LE PLAN D'AIDE AUX COMMUNES »**

**QUESTION ORALE DE M. DISPA À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LE PLAN GLOBAL D'AIDE AUX
COMMUNES »**

**QUESTION ORALE DE M. MUGEMANGANGO À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LA SITUATION FINANCIÈRE DES
COMMUNES »**

**QUESTION ORALE DE M. MUGEMANGANGO À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LE PROBLÈME DU FINANCEMENT DES
PENSIONS DU PERSONNEL COMMUNAL DE LA
VILLE DE CHARLEROI »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville de :

- M. Demeuse, sur « le Plan d'aide aux communes » ;
- M. Dispa, sur « le Plan global d'aide aux communes » ;
- M. Mugemangango, sur « la situation financière des communes » ;
- M. Mugemangango, sur « le problème du financement des pensions du personnel communal de la Ville de Charleroi ».

La parole est à M. Demeuse pour poser sa question.

M. Demeuse (Ecolo). – Monsieur le Ministre, on en a longuement parlé ce matin, la situation financière des communes est difficile et des mesures d'aide sont bien nécessaires. Pour cela, outre les mesures de souplesse budgétaire adoptées ce matin, vous travaillez sur un plan d'aide aux communes.

Voici plusieurs semaines, vous indiquiez avoir déposé ce plan au Gouvernement, celui-ci portant sur « cinq ou six ans et se basant sur des critères objectifs et en agissant par priorité sur les communes qui sont les plus impactées, celles qui, par rapport à leur budget, on des charges obligatoires qui sont les plus importantes. » C'étaient vos termes et vos propos dans la presse. Ce matin, vous indiquiez que le plan était toujours en discussion au sein du Gouvernement.

Je voulais en savoir plus quant au contenu des mesures prévues par ce plan, et ce alors que les communes sont occupées à finaliser leurs budgets 2022 et leurs plans quinquennaux, et que la situation des finances locales demeure particulièrement inquiétante.

Quel est l'état d'avancement et d'élaboration de ce plan ? Quand sera-t-il prêt ? Quelle est la philosophie et quelles sont les mesures concrètes qu'il contient ? Quelles initiatives prenez-vous pour répondre, via ce plan et via d'autres moyens éventuels, à l'appel à l'aide envoyé par les pouvoirs locaux à l'heure d'élaborer leurs budgets, notamment pour trouver aussi des solutions structurelles à long terme ?

M. le Président. – La parole est à M. Dispa pour poser sa question.

M. Dispa (cdH). – Monsieur le Ministre, j'ai une question sur le plan global d'aide aux communes dont nous avons effectivement parlé ce matin, mais sans obtenir beaucoup d'informations, avouons-le, sur le contenu de ce plan.

Je ne me fais guère d'illusion : les questions que je vais vous poser risquent de subir le même sort et donc de rester sans réponses. Je tiens néanmoins à les formuler ; ainsi, vous aurez la confirmation, si besoin en était, que les parlementaires sont soucieux de cette thématique et désireux d'obtenir des informations en temps réel.

Monsieur le Ministre, lors du Conseil des ministres du 28 octobre dernier, il était inscrit un point à l'ordre du jour du Gouvernement, intitulé « Plan global d'aide aux communes ». Ce Plan est attendu depuis longtemps puisque c'est votre prédécesseur lui-même qui avait installé une *task force* en vue de le préparer. Il était annoncé pour cet été 2021. Au sortir du Gouvernement du 28 octobre dernier, il n'y a pas eu de communication concernant ce Plan. J'en déduis donc que le plan n'a pas été approuvé par le Gouvernement.

Est-ce bien ce qui s'est passé, Monsieur le Ministre ? Le cas échéant, sur quels points portent les éventuels désaccords au sein du Gouvernement concernant les mesures que vous avez déposées sur la table de ce Gouvernement ?

Quelles sont les mesures qui sont actuellement en discussion ? Concernent-elles également la problématique des communes sinistrées par les inondations ou les communes globalement touchées par la crise sanitaire ? Y a-t-il un périmètre qui s'élargit aux autres dispositifs existants concernant ces catégories de communes ?

On sait que le Plan procède évidemment des travaux de la *task force*. Je voudrais vous demander si cette *task force* est à ce jour toujours active. Nous n'avons ici, en commission, jamais eu aucun retour des travaux de cette *task force*, et nous l'avons regretté avec force, y compris ce matin. Qu'en est-il de ces travaux ? Sont-ils terminés et dans ce cas-là peuvent-ils nous être présentés ?

D'autre part, Monsieur le Ministre, quelles sont les consultations – au-delà des discussions, je l'imagine, avec les membres de la *task force* – en cours ou qui le

seront après l'adoption du Plan par le Gouvernement ? En particulier, y a-t-il des concertations formelles avec l'Union des villes et des communes ? On sait qu'elle a plus d'une fois attiré l'attention sur les problèmes structurels des communes, notamment liés à la hausse des cotisations de responsabilisation en matière de pension ou aux problématiques de dotations aux zones de secours – on vient à nouveau d'en parler.

Avez-vous tenu compte des propositions qui sont faites par l'Union des villes concernant ces deux types de dépenses, dont l'impact financier à long terme est évidemment particulièrement lourd ?

Enfin, Monsieur le Ministre, quand viendrez-vous devant le Parlement pour présenter le contenu de ce plan ou ses grandes orientations ? Vous avez déjà eu l'occasion de mesurer l'impatience grandissante que nous ressentons. Je veux croire que le Parlement ne sera pas mis hors-jeu et qu'il sera impliqué dans l'élaboration de ce plan important. Il est attendu par toutes les communes, toutes formations politiques confondues. J'espère que vous verrez, dans les composantes de cette commission, des partenaires potentiels pour faire aboutir et, le cas échéant, améliorer encore, si besoin en était, le plan qui est actuellement en gestation. Je vous remercie de bien vouloir faire le point sur cette question, en espérant que vous pourrez être plus complet que ce matin.

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango pour poser ses questions.

M. Mugemangango (PTB). – Monsieur le Ministre, je vais fusionner mes deux questions en une. Ce sera plus facile pour tout le monde.

Comme les collègues l'ont évoqué, la situation financière des communes est très préoccupante. La plupart des communes – certainement les grandes villes, mais pas seulement – sont confrontées à un nombre de missions de plus en plus importantes sans qu'il y ait les moyens pour pouvoir y faire face. Cela a aussi été évoqué, il y a la problématique particulière des pensions des statutaires qui vient aussi grever les finances des communes, avec des conséquences sur le personnel, qui est dans une situation où les conditions de travail sont de plus en plus détestables, de plus en plus pénibles, à faire de plus en plus de travail avec moins de personnel, et aussi pour les citoyens, qui doivent faire face à des hausses des coûts des services ou même à des absences de service au niveau de leurs communes.

La conséquence, c'est que les villes s'endettent. Charleroi a, par exemple, une dette qui dépasse 760 millions d'euros. Il y a une problématique particulière sur laquelle je voulais vous entendre, c'est que cela provoque des emprunts, qui sont faits au CRAC avec des conditions parfois dignes du FMI par rapport aux communes : des conditions qui imposent

une austérité qui n'est pas souhaitée dans les communes.

Monsieur le Ministre, si on donne un coup de main à une commune via un prêt, mais que par ailleurs, on en limite les services ou que l'on force à des mesures d'économie avec un plan d'austérité, est-ce réellement la solution ? Évidemment, pour les travailleurs et pour les citoyens, ce n'en est pas une. Les travaux de cette *task force* se sont-ils concentrés sur cette question ?

La question de la méthode de travail autour de ce plan d'aide pose aussi question. Cette *task force* existe depuis plus de 500 jours. Il n'y a pas eu de communication intermédiaire, rien n'est sorti de cette *task force*, il n'y a pas eu d'information clairement dite par rapport aux efforts, au travail et aux orientations de cette *task force*. Cette méthode de travail pose question.

En tout cas, une question vraiment importante, c'est de savoir quelle forme va prendre l'aide dont on parle. Là aussi, évidemment, on parle d'une situation tout à fait différente si on parle de subvention ou de prêt qui serait fait à des conditions qui vont impacter négativement les communes. Si on peut avoir un éclaircissement par rapport à cela, c'est vraiment important.

J'avais la même question que M. Dispa : les négociations au sein du Gouvernement bloquent-elles ? Est-ce la raison pour laquelle la situation n'avance pas ? Sur quels points ?

Dans le plan qui est prévu, y a-t-il un élément particulier par rapport à ces fameuses cotisations de responsabilisation qui vient mettre les communes en difficultés ?

Encore dernièrement, Charleroi a proposé d'avoir un emprunt de 46 millions d'euros auprès du CRAC pour pouvoir faire face à cette obligation-là. Cela ressemblait à une forme d'emprunt, comme si on doit acheter une voiture sans connaître les conditions, puisqu'on a demandé un emprunt sans connaître ni le taux d'intérêt ni les conditions auxquelles cet emprunt serait soumis. Avez-vous plus d'éclaircissement par rapport à cela ? D'après la majorité communale, c'est avec vous qu'ils sont en négociation par rapport à cela. Pouvez-vous nous éclaircir par rapport aux conditions ? Est-ce vraiment une solution pérenne, vu qu'ils seront confrontés au même problème l'année prochaine ou les années suivantes ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Messieurs les Députés, je vous remercie pour ces questions qui sont au cœur de l'actualité, des défis de nos communes et du combat que je mène pour assurer leur bon fonctionnement au bénéfice de nos concitoyens.

Je vous vous réponde en trois temps sur :

- la situation financière des communes ;
- l'état du processus d'adoption du Plan d'aide aux communes, que nous avons baptisé plan Oxygène ;
- le financement des régimes de pension des agents communaux.

Concernant la situation des finances des communes, je ne dois pas vous préciser que les villes et les communes ont vu leurs finances se détériorer sous le coup des crises économiques successives, de la dégradation du tissu socioéconomique, mais aussi du fait des décisions politiques prises à d'autres niveaux de pouvoir. Ce phénomène est malheureusement accentué tant par la crise sanitaire que par la catastrophe des inondations.

Il y a une difficulté croissante pour les communes de rencontrer les dépenses exposées et d'assumer leurs missions de service public, alors même que les besoins et les attentes des citoyens ne cessent de se renforcer.

Il est ainsi un fait incontestable et incontesté que la croissance des recettes ne rencontre plus la croissance des dépenses.

Avec le temps, les soldes des provisions et des réserves risquent d'être insuffisants pour que les villes et communes puissent recommencer à investir de manière substantielle, et faire face aux défis qui se présentent à elles à court et moyen termes.

Il s'agit pourtant notamment de faire face aux conséquences qui sont issues du vieillissement de la population, de l'augmentation des dépenses d'aide sociale, du financement des pensions des agents communaux, du financement des zones de secours et de police. On finit d'en parler.

L'élaboration des budgets, au cours des exercices à venir, risque de devenir encore plus ardue, et même parfois insoluble pour certaines communes.

Je vous présente quelques chiffres, parmi d'autres. Sur la période de 2017 à 2021, les recettes fiscales ont augmenté en moyenne de 2,28 % par an – 2,78 % pour l'ensemble des recettes ordinaires -, alors que pour la même période, les dépenses de personnel sont en croissance moyenne annuelle de 3,15 % : 3,23 % pour l'ensemble des dépenses ordinaires.

J'en viens à l'état du processus d'adoption du Plan d'aide aux communes qui s'avère plus que jamais indispensable à mes yeux, vous l'aurez compris.

Vous connaissez mes intentions à ce propos. Pour ceux qui suivent la commission, je les ai dévoilées à quelques reprises, j'ai indiqué les balises que je voyais et ma grande détermination à le faire aboutir. Je ne cache pas qu'il s'agit d'un processus complexe. Il est en cours de finalisation, il est toujours en discussion. Autrement

dit, le plan que j'ai déposé sur la table du Gouvernement est toujours au niveau des discussions. Vous comprendrez dès lors que je ne peux m'autoriser à vous dévoiler son contenu maintenant, si ce n'est pour le mettre en difficulté.

J'ai néanmoins noté que l'on me demande si j'y ai inclus des mesures d'aide aux communes sinistrées pour les inondations. Le Plan d'aide aux communes que nous avons conçu est un plan d'aide global pour l'ensemble des communes, même s'il y a des interventions à des degrés divers, en fonction de leur degré de difficulté.

Les grands pôles sont les plus exposés. Ils visent à apporter une aide face à la situation de dégradation générale des finances des communes. C'est sa philosophie. Cette situation est antérieure aux différentes crises que nous venons de traverser, elle devient structurelle. Ces crises ont rajouté des difficultés à la difficulté, je dois malheureusement parler au pluriel.

Concernant plus particulièrement les communes sinistrées par la catastrophe des inondations, vous ne devez pas perdre de vue l'ensemble des mesures qui ont déjà été mises en œuvre.

Parmi ces dernières, il y a l'intervention de la Région pour les biens du domaine public qui ne sont pas couverts par une assurance. On peut penser à un pont ou à une route qui ne sont pas assurables. Sont ainsi visés notamment les biens sinistrés tels que des voiries, des espaces publics, des ponts, des bâtiments, des crèches ou encore des centres sportifs.

Le taux de couverture que la Région a consenti via le décret d'exception est de 100 % pour trois communes qui sont les communes de catégorie 1. De mémoire, elles avaient plus de 30 % de leur territoire impacté. Il s'agit de Trooz, Limbourg et Pepinster. Pour les autres communes de catégorie 1, une couverture de 90 % a été accordée, 80 % pour les communes de catégorie 2, et 70 % pour les autres communes. Vous savez qu'il y a 203 communes qui ont été impactées en Wallonie. C'est une intervention conséquente.

À chaque instant, la Wallonie a été présente auprès des communes, pour les aider à faire face aux crises et aux besoins qui en sont ressortis.

En ce qui concerne le financement des régimes de pension des agents communaux, j'entends qu'il est affirmé que l'augmentation du nombre des nominations statutaires est une piste de solution structurelle.

Cela appelle plusieurs commentaires. J'entends tout d'abord respecter strictement, c'est l'essence même de la façon dont on conçoit l'exercice au sein des communes, la notion d'autonomie des pouvoirs locaux. Le choix opéré par les pouvoirs locaux est fonction d'un ensemble de paramètres au rang desquels peuvent par exemple figurer la nature de la mission à remplir, voire le contexte historique local. Autrement dit, il ne peut y

avoir une seule solution structurelle qui convienne à l'ensemble des pouvoirs locaux. Il s'agit ensuite de distinguer les composants de la cotisation de responsabilisation en ce qui concerne les agents statutaires. Comme vous le savez, cette matière relève du Fédéral, mais je suis extrêmement attentif à plusieurs aspects. Parmi ceux-ci, je souligne le financement de l'incitant fédéral en ce qui concerne le second pilier de pension des agents contractuels. Ainsi, les pouvoirs locaux qui ne font pas le choix d'un second pilier pour les agents contractuels se voient tristement pénalisés au travers du montant de leur cotisation de responsabilisation relativement aux agents statutaires.

Je ne veux pas considérer cette particularité comme une contrainte immuable, je pense donc en conclusion qu'il existe plusieurs paramètres qui peuvent guider les choix des pouvoirs locaux, et qu'une évolution du mécanisme des cotisations de responsabilisation serait bénéfique. C'est sur cet éventail de données, de contraintes et de pistes que je continue à travailler à la fois avec notre Gouvernement, et à la fois en relation avec la ministre des Pensions. C'est donc un dossier de législation dont nous reparlerons, bien entendu. Je sais que mes réponses sont sans doute insuffisantes aux yeux des parlementaires que vous êtes, mais comme je l'ai dit, avec toute la franchise qui parfois me caractérise, nous sommes dans la dernière ligne droite de l'adoption de ce Plan d'aide aux communes, dès lors encore un peu de patience.

M. le Président. – La parole est à M. Demeuse.

M. Demeuse (Ecolo). – Je remercie M. le Ministre pour ces éléments de réponse. On retiendra, effectivement, que vous êtes dans la dernière ligne droite, donc, à ce niveau, je m'en réjouis évidemment, en espérant un atterrissage prochain. On ne peut que rappeler l'enjeu qui est colossal et qui concerne quasiment toutes les communes, mais évidemment, toutes les communes aussi dans des mesures qui sont probablement diverses en fonction chacune de leur réalité. Vous avez rappelé toutes les contraintes auxquelles vous étiez confronté, mais aussi les communes sont confrontées, donc c'est clair que le Plan que vous êtes en train de mettre en place sera particulièrement important, aussi en termes des mécanismes qui seront choisis, des critères qui seront adoptés pour être le plus équilibrés possible.

Du coup, je voulais juste insister sur l'importance des mesures structurelles qui devront être prises en complément et je note avec satisfaction les discussions qui sont en cours avec le Fédéral, mais c'est vraiment fondamental de pouvoir travailler sur cette problématique des pensions, sur la problématique des zones de secours. Je pense qu'il y a aussi des enjeux en termes de synergie entre services, entre communes, sans rajouter des couches systématiques à la lasagne, et puis toutes les questions d'efficacité dans les missions qui sont assurées. Voilà, pour quelques pistes qui me

semblent intéressantes à creuser pour alimenter la réflexion.

M. le Président. – La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (cdH). – Monsieur le Ministre, merci pour votre réponse, je ne me faisais guère d'illusion sur le contenu de ce Plan ; il est sans doute encore trop tôt pour que vous puissiez nous en dire davantage, mais cela dit, votre réponse était intéressante, donc je vous en remercie.

Sur le diagnostic, on se rejoindra. Vous constatez, comme l'ensemble des observateurs, que les difficultés s'accumulent les unes aux autres sur le dos des pouvoirs locaux, le covid, les inondations, sont venues s'ajouter à des difficultés structurelles parfois anciennes, de sorte qu'elles se retrouvent maintenant dans un goulot d'étranglement, prises par une croissance des dépenses largement supérieure à la croissance des recettes, une réduction des soldes disponibles et des perspectives qui sont inquiétantes. Vous avez vous-même listé les enjeux. Sur le diagnostic, on se rejoint pour convenir qu'il faut effectivement maintenant passer à l'action. J'entends bien que l'on est en phase de finalisation, et je respecte les temps nécessaires pour des arbitrages internes à la majorité ou au sein du Gouvernement. Je comprends que les discussions se poursuivent en intercabinet. Je voudrais cependant attirer votre attention sur la nécessité de sortir peut-être de l'entre-soi. Il y a les arbitrages politiques internes, c'est bien légitime, mais ne négligez pas, et si possible en temps utile encore, et pas simplement lorsque l'accord aura été bouclé, les concertations souvent bénéfiques notamment avec l'Union des villes et des communes. Vous ne m'avez pas répondu sur la façon dont elles seraient consultées sur votre projet d'accord ou sur votre accord définitif.

Ne négligez pas non plus la capacité que les groupes qui composent cette commission ont démontré déjà d'enrichir les analyses et les réflexions. J'espère que nous ne serons pas mis devant un fait accompli sur base d'un accord politique qui aura, finalement, été scellé entre les composantes du Gouvernement.

Enfin, vous avez eu une réponse nuancée sur la problématique du financement des pensions. Permettez-moi de dire qu'au-delà de la charge financière que représentent les pensions, il y a là derrière un enjeu très important lié à la gestion des ressources humaines dans la fonction publique locale. La problématique des pensions est évidemment très très importante sur le plan financier, mais l'équité de traitement à l'égard des agents statutaires, des agents contractuels, c'est aussi une question très importante.

Les éléments de motivation pour conserver des éléments de qualité au sein de la fonction publique locale ou pour en attirer des nouveaux, tout cela fait partie de l'ensemble de l'équation et j'espère que nous pourrons, finalement, dans quelques semaines, même si

vous ne nous avez pas annoncé de délai, rentrer enfin dans le vif du sujet et voir dans quelle mesure les conclusions auxquelles vous serez arrivé sont à la hauteur des difficultés que continuent à subir et à supporter les pouvoirs locaux.

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). – Merci pour votre réponse, Monsieur le Ministre.

C'est étonnant que vous commenciez par dire que vous n'allez pas dévoiler le contenu du plan alors que ce matin vous disiez justement qu'il fallait que l'on puisse poser des questions sur le plan. On pose des questions sur le plan et finalement on n'a pas les réponses sur les pistes de ce plan.

Sur la question de la forme de l'aide, c'est quand même un élément vraiment essentiel. C'est la question de savoir si effectivement cela va être une forme de prêt. On sait très bien que cela peut, en fait, impacter les communes négativement ou si cela va être une forme qui va réellement aider les communes.

Un autre élément sur lequel vous n'avez pas pris position c'est que l'on a quand même aussi des relations qui sont conflictuelles régulièrement entre le CRAC et les communes. Si c'est le CRAC qui va continuer à soutenir les communes par voie de prêts et par voie de plans d'austérité organisés au niveau des communes, cela non plus ce n'est une solution ni pour les communes ni pour les travailleurs qui sont actifs dans ces communes, ni pour les citoyens.

Là-dessus je pense que c'est vraiment important pour vous de prendre position sur la forme d'aide que l'on va avoir.

Vous dites : « Je veux respecter l'autonomie des communes et pas donner une orientation concernant les cotisations de responsabilisation ». Ce n'est pas à ce niveau de pouvoir, mais à un autre niveau de pouvoir on a donné notamment à certaines communes une orientation concernant notamment le recours au deuxième pilier.

Ici, les organisations syndicales disent très clairement que ce qu'il faudrait, c'est nommer plus d'agents pour pouvoir justement limiter les différentiels au niveau des cotisations. Oui, je pense que ce serait de bon aloi, ce serait une bonne solution de suivre cette orientation syndicale et de pouvoir, justement, limiter le différentiel au niveau des cotisations en donnant l'orientation qu'il faut nommer plus dans les communes pour pouvoir faire face à ces cotisations.

Évidemment, on reviendra sur le dossier.

QUESTION ORALE DE M. BASTIN À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LES LIEUX DE CULTE SOUS L'AUTORITÉ DE L'EXÉCUTIF DES MUSULMANS DE BELGIQUE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bastin à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les lieux de culte sous l'autorité de l'Exécutif des musulmans de Belgique ».

La parole est à M. Bastin pour poser sa question.

M. Bastin (cdH). – Monsieur le Ministre, le torchon brûle entre l'Exécutif des musulmans de Belgique et l'État belge.

En janvier dernier, le ministre de la Justice écartait l'ancien président de l'EMB, celui-ci étant accusé par la sûreté de l'État d'être un agent du Maroc.

Fin septembre, trois membres de l'EMB dénonçaient une mauvaise gestion interne évoquant des abus de pouvoir et détournement de fonds.

Ensuite, Monsieur le Ministre, une émission de la VRT affirmait récemment, sur la base d'un rapport de la sûreté de l'État que la mosquée de Heusden-Zolder propageait des idées extrémistes dans le Limbourg.

En réaction, le ministre de la Justice a d'ailleurs demandé à la sûreté de l'État de réaliser une enquête approfondie sur l'EMB.

Enfin, dernier épisode en date, l'EMB se dit prêt à abandonner ses subsides publics, signe d'une certaine rupture.

Je rappelle quand même que le Gouvernement wallon a la tutelle sur les établissements musulmans, ces établissements sont censés entretenir des contacts étroits avec l'EMB.

Monsieur le Ministre, étant donné les événements assez inquiétants se déroulant à l'EMB, avez-vous pris la responsabilité de contacter le ministre de la Justice afin d'obtenir un état des lieux de la situation ? Doit-on craindre le développement en Wallonie de mosquées propageant un discours incompatible avec nos valeurs fondamentales, comme c'est apparemment le cas à Heusden-Zolder ?

Faites-vous le nécessaire pour vous assurer que les lieux de culte dépendant de l'EMB remplissent toujours les critères de reconnaissance que le droit wallon impose ? Le Gouvernement a-t-il une position claire dans l'hypothèse où il constaterait des abus en la matière ? Avez-vous un accord de vos collègues pour retirer les reconnaissances le cas échéant ?

Sait-on si des mosquées ont pour projet d'abandonner volontairement leur reconnaissance wallonne afin de suivre l'exemple de l'EMB qui annonce vouloir refuser volontairement ses subsides publics ? Si c'est le cas, la situation deviendrait particulièrement grave.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, comme vous vous en doutez, je suis avec grand intérêt ce dossier et j'ai des contacts réguliers avec le cabinet du ministre fédéral de la Justice et son administration.

Actuellement, 39 mosquées sont reconnues en Région wallonne et un nombre quasi identique a introduit une demande de reconnaissance.

Ces 39 mosquées, comme l'ensemble des établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus, doivent respecter certains critères pour voir maintenue leur reconnaissance et, par-là, leur statut public et donc leur droit à des subsides. Ces critères sont constamment évalués et il va de soi qu'une instruction serait menée si le respect de l'un d'eux venait à faire défaut.

Conformément à la législation wallonne, nous attendons des membres des établissements culturels reconnus qu'ils respectent l'ensemble des législations, qu'il s'agisse de la réglementation organique culturelle ou de la Constitution et de la Convention européenne des droits de l'homme. Nous attendons également d'eux qu'ils déploient les efforts nécessaires pour que leur communauté ne soit pas associée à des violations de ces réglementations.

La reconnaissance des établissements culturels impose un avis conforme du ministre de la Justice et, si celui-ci venait à être retiré, au motif que des membres propagent un discours incompatible avec les valeurs fondamentales de notre société, une procédure de retrait de reconnaissance pourrait être lancée. Dès lors, je suis chargé de la gestion du temporel des cultes, la décision de retrait de reconnaissance entre dans mes compétences.

Par ailleurs, je suis aussi de près le processus électoral devant mener au renouvellement des membres des comités de gestion des mosquées reconnues. L'absence d'un organe de gestion respectant la législation wallonne fait également partie des motifs débouchant sur une instruction en vue d'un retrait de ladite reconnaissance.

Enfin, je n'ai été informé d'aucune volonté, dans le chef de l'un ou de l'autre établissement culturel, de solliciter le retrait de sa reconnaissance ou de son droit aux subsides.

Voilà donc l'état des informations que je pouvais vous donner.

M. le Président. – La parole est à M. Bastin.

M. Bastin (cdH). – Merci, Monsieur le Ministre, pour vos réponses. Je suis assez satisfait de la qualité de la réponse, mais j'espère franchement que vous jouerez le jeu et surtout que le Gouvernement wallon jouera son rôle de coordination avec l'autorité fédérale. Sans vouloir le rappeler, le Gouvernement wallon a quand même tutelle sur les lieux de culte et elle peut aussi faire appel de certains documents de nature générale afin de vérifier si tout est bien conforme.

Je pense que, vu le contexte assez inquiétant qui entoure l'EMB, le Gouvernement wallon devrait peut-être réaliser quelques contrôles dans des établissements qui pourraient être proches de l'EMB.

**QUESTION ORALE DE M. ANTOINE À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LA RÉNOVATION URBAINE DE LA GARE DE
CHASTRE »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Antoine à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la rénovation urbaine de la gare de Chastre ».

La parole est à M. Antoine pour poser sa question.

M. Antoine (cdH). – Monsieur le Président, pour avoir été long ce matin, je peux déjà apporter une bonne réponse au ministre : il sera dans les temps puisque, bien avant 17 heures, il sera libéré. J'espère que, vu ce contexte positif, la réponse le sera tout autant.

Monsieur le Ministre, c'est un projet qui a pris un certain retard ces dernières années, mais qui semble désormais pouvoir enfin se concrétiser et qui est très largement attendu dans la commune concernée. Il s'agit d'un projet modèle de revitalisation du quartier de la gare à Chastre. Vous aurez très vite compris l'heureuse combinaison en termes de mobilité : une gare, des transports en commun et du logement. En effet, il s'agit ici de la création de 104 logements, d'une crèche, de cinq commerces et d'une place publique. C'est donc ce que j'appelle volontiers, Monsieur le Ministre, une belle opération de revitalisation urbaine ou de rénovation urbaine, sinon même un modèle, parce qu'il a été très longuement concerté et il a transcendé différentes majorités communales.

L'enquête publique s'est récemment terminée et le permis de bâtir a été déposé pour la construction des logements. La commune doit maintenant poursuivre le projet d'aménagement de la place et de ses environs. Selon l'échevin de l'Urbanisme, Stéphane Collin, on

s'est aperçu que certaines rues n'étaient pas assez larges, mais, dit-il : « Nous avons pu trouver, preuve de l'adhésion populaire à ce projet, un accord avec tous les voisins pour empiéter sur leur propriété et dès lors élargir les voiries ». Vous voyez que c'est bien un processus de large participation et de concertation tout à fait idéale.

Il n'en reste pas moins vrai, Monsieur le Ministre, que pour réaliser tous ces travaux un budget de 2 millions d'euros est nécessaire : 800 000 euros seront à charge du promoteur, c'est la partie privée, dans le cadre de la revitalisation, et un dossier a été rentré pour obtenir un subside auprès de votre département de 1,2 million d'euros pour permettre la concrétisation de ce projet.

Vous l'aurez compris, le montant du subside va déterminer les modalités concrètes du projet et ses chances de réalisation. Si le subside est limité, le projet le sera tout autant. Si le projet n'est pas à la hauteur du financement espéré, c'est non seulement le projet lui-même, mais peut-être la qualité de celui-ci qui en sera directement affecté.

C'est d'ailleurs pourquoi le Collège de Chastre voulait vous rencontrer pour vous convaincre – je le fais aussi de mon côté – de la pertinence de ce projet.

En cette fin de journée parlementaire, avez-vous rencontré le Collège ou, tout au moins, votre cabinet ou l'administration ? Quelle est votre appréciation du projet ? Une décision a-t-elle été prise concernant l'octroi du subside ? Si oui, quel est en son montant ?

À défaut, dans quel délai le Collège communal peut-il espérer une décision de votre part ? Nous sommes à la fin de l'année budgétaire, peut-être allez-vous reporter l'éligibilité de ce dossier en 2022, c'est l'occasion pour vous de me le confirmer ou, au contraire, n'entrevoyez-vous pas favorablement ce dossier ? C'est l'occasion pour moi de vous interroger.

Tout à l'heure, on évoquait les difficultés financières de la Région. Vous nous avez dit, et j'en suis très heureux : « On ne touchera pas au Fonds des communes ». Vous avez même annoncé des initiatives nouvelles – si j'ai bien compris –, en termes de rénovation urbaine et de revitalisation urbaine, qui sont, à mes yeux, un modèle parce qu'il implique le privé et le public dans un heureux complément de financement.

Toutes les conditions sont donc réunies pour que vous puissiez me répondre par l'affirmative en ajoutant un chiffre, de quoi nous rendre heureux en cette fin de commission parlementaire.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, je dois vous

remercier de nous avoir fait l'honneur d'assister à notre commission, c'est toujours un plaisir de vous voir animer ainsi avec verve. Les choses rares sont celles que l'on apprécie le plus.

Je dois d'abord vous confirmer que l'opération de revitalisation urbaine, qui est dite place de la gare à Chastre, s'inscrit parfaitement dans la philosophie de la revitalisation urbaine telle que définie dans les articles concernés du CoDT. Elle poursuit trois objectifs principaux :

- éradiquer le chancre que constituent les anciennes exploitations de la sucrerie et de la centrale à béton ;
- concrétiser la création d'un pôle autour de la gare, par le développement d'un quartier de logements et l'aménagement d'une place de village, actuellement manquante ;
- développer une plateforme multimodale autour de la gare.

L'opération associe la commune et un promoteur privé – condition nécessaire du décret relatif à la revitalisation, plutôt de l'arrêté – qui s'engagent à réaliser le programme suivant :

- démolir les immeubles de l'ancienne sucrerie et de la centrale à béton ;
- construire 104 logements, des surfaces commerciales et de service, ainsi qu'une crèche communale, répartis en six bâtiments ;
- aménager les abords privatifs de cet ensemble ;
- et aménager un espace public au cœur de l'ilot.

Vous me demandez si j'ai rencontré le collège. Je ne l'ai pas rencontré, mais nous sommes néanmoins restés en relation avec celui-ci et j'ai fait mieux puisqu'en séance du 28 octobre, c'est avec plaisir que je puis vous annoncer que le Gouvernement a, sous ma suggestion, approuvé la reconnaissance du périmètre de l'opération et le projet d'arrêté qui octroie une subvention de 1,25 million d'euros à la Commune de Chastre.

Cette subvention, dont le taux est de 100 %, doit permettre de réaliser les travaux relatifs à l'espace public : le nouvel aménagement de la place de la Gare, la création d'une ruelle, la nouvelle place, l'élargissement de la rue de la Sucrerie et le réaménagement de la rue Ledocte qui constituent un axe entre le village, la gare et le futur parking.

À ce jour, la demande de permis unique relative aux bâtiments, de compétence régionale, est en cours d'instruction, et la demande relative à l'aménagement des espaces publics devrait être déposée par la commune dans le courant de ce mois, selon mes informations.

M. le Président. – La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (cdH). – Je retrouve l'homme avec lequel j'ai eu bonheur de retravailler au sein du Bureau de cette assemblée et dans de nombreux déplacements.

La réponse est très claire. Elle consacre un remarquable projet. Je suis très heureux d'avoir entendu le ministre le reconnaître parce qu'il est tout à fait conforme aux objectifs de revitalisation.

Plus largement, à travers ce dossier exemplatif, c'est évidemment toute la politique de revitalisation où l'on va chercher des deniers dans le privé et dans le public pour tourner le dos au passé et forger un avenir qui soit plus souriant, ouvert aux logements, aux services et aux transports en commun.

C'est donc une très belle réalisation. Je ne peux que vous remercier, Monsieur le Ministre. Je vous promets de revenir plus souvent et de terminer avec vous par un *happy end* de cette nature.

M. le Président. – Merci, chers collègues, pour votre présence assidue jusqu'à la fin de cette commission. Je vous souhaite une excellente fin de journée.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

M. le Président. – Les questions orales de :

- Mme Galant, sur « la stratégie wallonne pour la construction de kots étudiants » ;
- M. Dupont, sur « le soutien de la Wallonie aux communes sans distributeur automatique de billets et le cas de Bernissart » à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sont transformées en questions écrites.

Interpellations et questions orales retirées

M. le Président. – La question orale de M. Hazée à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le soutien à la digitalisation de communes dans une perspective de transparence administrative » est retirée.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 16 heures 27 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. André Antoine, cdH
M. Christophe Bastin, cdH
M. John Beugnies, PTB
M. Christophe Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville
Mme Sybille de Coster-Bauchau, MR
Mme Valérie Delporte, Ecolo
M. Rodrigue Demeuse, Ecolo
M. Laurent Devin, PS
M. Benoît Dispa, cdH
M. Yves Evrard, Président
Mme Jacqueline Galant, MR
M. Germain Mugemangango, PTB

ABRÉVIATIONS COURANTES

AIS	agence immobilière sociale
APL	association de promotion du logement
AViQ	Agence pour une vie de qualité
CertIBEau	Certification eau des immeubles bâtis
CO ₂	dioxyde de carbone
CoDT	Code du développement territorial
COP26	26e conférence des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (Conférence de Glasgow de 2021 sur les changements climatiques)
covid	coronavirus disease (maladie à coronavirus)
covid-19	coronavirus disease 2019 (maladie à coronavirus 2019)
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CRAC	Centre régional d'aide aux communes
DPR	Déclaration de politique régionale
EMB	Exécutif des musulmans de Belgique
FMI	Fonds monétaire international
FOREm	Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
IPP	impôt des personnes physiques
JT	Journal télévisé
NAGE	zone de secours Namur, Andenne, Gembloux, Éghezée
NAPAP	non-activité préalable à la pension
PEB	Performance énergétique des bâtiments
PIV	politique intégrée de la ville
PRI	précompte immobilier
RIS	revenu d'intégration sociale
RTBF	Radio-télévision belge de la Communauté française
SLSP	société(s) de logement de service public de la Région wallonne
SPGE	Société publique de gestion de l'eau (SA)
SPW	service public de Wallonie
SWCS	Société wallonne du crédit social
SWL	Société wallonne du logement
TVA	taxe sur la valeur ajoutée
UAP	unité(s) d'administration publique
VRT	Vlaamse Radio- en Televisieomroeporganisatie (Organisme de la radiodiffusion flamande)